

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 2

Mars 2017— Juillet 2017



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°2

SOMMAIRE

Première Partie

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 février 2017 (procès-verbal littéral)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 février 2017 (procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 14 mars 2017 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 28 mars 2017 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 11 avril 2017 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 avril 2017 (procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 2 mai 2017 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 mai 2017 (extraits du compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 mai 2017 (compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 15 juin 2017 (compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juin 2017 (extraits du compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 6 juillet 2017 (compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES COMMUNAUTAIRES REGLEMENTAIRES

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés de création des régies de recettes et régies d'avances communautaires



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE
DU 7 FÉVRIER 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 7 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 1^{er} février 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H10, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. MAILLARD Jean-Marie, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy
Mme DELAVIGNE Nadine
M. BEHAR Claude
M. PRIEZ Rémi
Mme LEMONNE Christine
M. MAILLARD Jean-Marie
M. SAULNIER Robin
M. COCHON Michel
M. BARRAL Fernand
M. CISSEY Raymond
Mme COULONG Rosine
M. PATTYN Patrick
Mme REVEL Ketty
M. LEFRAND Guy
Mme BEAUVILLARD Karène
M. BOURRELLIER Ludovic
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas
M. PAVON Jean-Pierre jusqu'à
19h00(dossier 9)
Mme AUGER Stéphanie
M. LEPINTEUR Ollivier
M. ROUSSEL Emmanuel
Mme LEBARBIER Stéphanie
M. BOUILLIE Jean-Luc
Mme LESEIGNEUR Diane
M. HOUSSAIS Anthony
Mme PECQUEUX Delphine
M. DERRAR Mohamed
Mme LUVINI Françoise
M. MANE Abdoulaye
Mme BANDELIER Lysiane jusqu'à 19h05
(dossier 13)
Mme LEON Patricia
M. ETTAZAOUI Driss
Mme MORLOCK Sabine
M. BENTALHA Mohammed
Mme HANNOTEAUX Maryvonne
M. VEYRI Timour

Mme KONTE Maryata à partir de
18h30(dossier 3)
M. NOGAREDE Alain
M. SILIGHINI Gérard
M. CAMOÏN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
M. MORILLON Marc
Mme GIPSON Séverine
M. DESSAINT Didier
M. DOUARD Daniel
M. HAMEL Raynald
Mme CANEL Françoise
M. GANTIER François
Mme BAUGE Agnès
M. WATEL Patrik
M. COLLEU Etienne
M. CHAPLAIS Robert
Mme LE GOFF Hélène
M. MOLINA Michel
Mme BOCAGE Sophie
Mme BONNARD Renée
M. FAUCHET Gérard
Mme GUESNET Séverine
M. CASTEL Patrick
M. BOREGGIO Sylvain
M. HEBERT Dominique
M. EUDIER Moïse
M. DULONDEL Michel
Mme LEMEILLEUR Monica
M. PERRIN Marc
M. ALBENQUE Roger
M. HUBERT Xavier
M. SIMON Stéphane
M. PICHOS Jean-Pierre
M. ROYOUX Claude
M. GILLES Hervé
M. KELLO Philippe
M. MABIRE Arnaud

M. SENKEWITCH Georges
M. JENNAT Daniel
M. JAMES Jean-Claude
M. MASSON Serge
Mme COURSIN Marie-Martine
Mme SAMSON Michelle
M. CONFAIS Max
M. BROCHOT Bernard
M. BAZIRE Guy

M. CINTRAT Jean-Luc
M. DE LANGHE Christian
M. GROIZELEAU Bruno
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
M. RANGER Michel
Mme COSTENTIN Stéphanie
M. CHOKOMERT Patrice
Mme BENARD Catherine
M. CAILLEUX Jean-Michel

Mme DHENIN Christine suppléante de M. MOREL Jean-Pierre
M. MASCRIER Gilbert suppléant de M. FEUVRAIS Martial
M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean

Ont donné POUVOIR :

Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic
M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy à partir de 19h00
Mme DIOUKHANE Coumba a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
Mme BANDELIER Lysiane a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc à partir de 19h05
Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Ollivier
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à M. VEYRI Timour
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à M. MANE Abdoulaye
Mme MORDRET Anaïs a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise

ABSENTS non représentés :

M. MARQUAIS Raynal
M. FRERET Robin
M. GHZALALE Fouade
M. CHAMPREDON Michel
M. LEFRANCOIS Thierry
M. ROUSSEL Cédric

M. Guy LEFRAND

Je demande à M. MAILLARD de procéder à l'appel.

M. Jean-Marie MAILLARD procède à l'appel.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Daniel JENNAT, qui remplace M. FAIVRE, Maire de Prey. M. FAIVRE a souhaité démissionner de sa fonction de Conseiller communautaire. M. JENNAT, je vous invite à vous lever ; bienvenue dans cette belle assemblée. Vous l'avez vu, mes chers collègues : le plan de bureau a été modifié, et il est appelé à l'être régulièrement. Nous en changeons environ tous les 6 mois, pour que ceux derrière passent devant, et réciproquement. Je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 janvier 2017, que vous avez dû recevoir par courriel. Avez-vous des remarques ?

Je mets le procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Guy LEFRAND

Je vous demande d'acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires du 12 et du 25 janvier derniers, envoyés également avec le présent dossier du Conseil. Les décisions prises par le Bureau sous couvert de l'urgence concernent essentiellement les tarifs que la trésorerie nous demandait de reprendre d'urgence, ce qui a été fait le 12 janvier pour le prix de l'eau et de l'assainissement, afin de permettre une reprise rapide des mensualisations. Ces dernières reprendront donc au plus tard le 17 février, puis au début de mois dès le mois de mars. Les abonnés recevront également une facture de régularisation, avec leur nouvel échéancier. Les autres facturations ont été reprises le 25 janvier.

Mes chers collègues, vous avez élu les Vice-présidents : je vais vous donner leurs délégations précises.

Le premier Vice-président est M. Sylvain BOREGGIO ; il est responsable de la fusion, des grands projets, et des grands équipements.

Le second Vice-président est M. Bruno GROIZELEAU ; il est responsable des finances, des marchés publics et des fonds de concours

Le troisième Vice-président est M. Xavier HUBERT ; il est responsable de l'aménagement du territoire, du climat et de l'énergie.

Le quatrième Vice-président est M. Daniel DOUARD ; il est responsable des mobilités et du patrimoine.

Le cinquième Vice-président est M. Driss ETAZAOUI ; il est responsable de la politique de la ville et du CISP.

La sixième Vice-présidente est Mme Stéphanie AUGER; elle est responsable de l'attractivité économique, du commerce, de l'agriculture, et des relations avec les entreprises.

Le septième Vice-président est M. Michel COCHON ; il est responsable du cycle de l'eau et de la biodiversité.

Le huitième Vice-président est M. Michel MOLINA ; il est responsable de la voirie et de la conduite d'opérations.

Le neuvième Vice-président est M. Guy DOSSANG ; il est responsable de l'eau et de l'assainissement.

La dixième Vice-présidente est Mme Rosine COULONG ; elle est responsable de la propreté et du traitement des déchets.

Le onzième Vice-président est M. Ludovic BOURRELIER ; il est responsable de l'équilibre territorial et social de l'habitat.

Le douzième Vice-président est M. Mohamed DERRAR ; il est responsable de l'emploi et de la cohésion sociale.

Le treizième Vice-président est M. Claude ROYOUX ; il est responsable de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le quatorzième Vice-président est M. Arnaud MABIRE ; il est responsable du développement des usages numériques, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il reprend cette délégation, qui était précédemment celle de M. François BIBES.

Le quinzième Vice-président est M. Rémi PRIEZ ; il est responsable du tourisme et des grands évènements.

Les Conseillers communautaires délégués sont :

- M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, pour la sécurité des zones communautaires, l'accueil des gens du voyage, et la fourrière animale ;
- M. Max CONFAIS, pour la collecte des déchets.

Avez-vous des questions ? M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Concernant le Bureau communautaire du 12 janvier, si j'ai bien compris, le prix de l'eau pour les communes s'élève à 2,80 € hors taxes, que nous devons comparer avec nos 5 € de l'agglomération ?

M. Guy LEFRAND

Pas du tout. M. DOSSANG, pour une réponse.

M. Guy DOSSANG

Les 2,80€ représentent l'assainissement. Il est pour nous à 2,31 €. C'est un prix variable, selon les divers syndicats de l'eau de l'ex-CCPN.

M. Guy LEFRAND

M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Concernant les attributions de compensations, nous nous apercevons que le Bureau communautaire du 25 a versé 18 592 000 € ; avons-nous donc déjà intégré des transferts d'équipements ?

M. Guy LEFRAND

Oui ; M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour Evreux, des compensations provisoires ont été transférées, car nous n'avons pas le compte administratif 2016 ; nous l'avons donc fait sur la base du compte administratif 2015. Nous avons décidé d'intégrer les équipements nautiques, le musée d'art et d'histoire et l'hippodrome. Je peux vous donner les coûts présentés :

- 1 858 000 € pour les équipements nautiques ;
- 924 000 € pour le musée d'art ;
- 135 000 € pour l'hippodrome.

Soit 2 917 000 € déduits des 21 000 000 € de compensation que l'ex-GEA a versé à la ville d'Evreux. L'EPN va donc verser 18 000 000 € à la ville d'Evreux, et va supporter les coûts de ces transferts.

M. Guy LEFRAND

Tout cela est provisoire, car nous sommes dans l'attente des comptes administratifs 2016 validés. Je vous propose de passer à notre première délibération.

1 - Attributions du Conseil Communautaire - Délégation en matière de gestion active de la dette

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'un rapport qui a pour objet de donner délégation au Président, et le cas échéant aux Vice-présidents. Un rapport plus complet vous sera présenté lorsque nous aurons regroupé nos données, soit lors des orientations budgétaires, au prochain Conseil communautaire. Ceci a permis de couvrir une partie des besoins de financement 2017 : nous avons profité des taux de marché bas, et nous avons eu un contrat sur 20 ans à 1,522%. Cela a permis de sécuriser l'encours. La délibération doit permettre au Président de pouvoir sécuriser la dette ; nous reviendrons vous présenter l'encours de la dette lors de chaque Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre de la gestion de la dette de l'établissement, de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation, pour l'année 2017, à Monsieur le Président ou au Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président à qui le Président déléguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette

2 - Commission d'appel d'offres – Composition

M. Guy LEFRAND

Nous entamons notre nouveau marathon des élections. Nous commençons par deux élections à bulletins secrets ; il s'agit de la Commission d'appel d'offres, et de la Commission de délégation de service public. Ce sont des scrutins de listes : vous avez donc dix noms au maximum, et les premiers élus seront titulaires, les suivants suppléants. Il n'y a pas de suppléants affectés. Le scrutin est dit proportionnel « au plus fort reste ». J'ai reçu deux listes : ce sont les votes avec les bulletins verts. Je remercie les services pour leur travail, afin de nous éviter des erreurs. Nous commencerons par la Commission d'appel d'offres.

La première liste comprend : M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL, M. HAMEL, M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA, M. CONFAIS, M. HUBERT et M. JENNAT.

La deuxième liste comprend M. MASSON, Mme HANNOTEUX, M. SILIGHINI, et Mme KONTE.

Nous allons procéder à l'élection. Ceux qui ont des pouvoirs doivent détenir deux bulletins : vous pouvez voter deux fois.

Le Conseil communautaire procède au vote.

M. Guy LEFRAND

Merci ; si certains collègues veulent venir comme scrutateurs, vous êtes les bienvenus. Nous sommes 106 votants.

M. Guy LEFRAND procède au dépouillement.

Résultats : 1 bulletin blanc
4 bulletins nuls
20 votes pour la liste de M. MASSON
81 votes pour la liste de M. DOSSANG

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la liste de M. DOSSANG est élue : sont élus titulaires M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL, M. HAMEL, et M. MASSON. Sont élus suppléants M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA, M. CONFAIS, et Mme HANNOTEUX.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTE**, dans le cadre de la composition de la **Commission d'Appel d'Offres**, le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 1** :

M. DOSSANG, Mme AUGER, M. DULONDEL et M. HAMEL, en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie

Et M. COLLEU, M. PRIEZ, M. MOLINA et M. CONFAIS en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie,

ACTE le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 2** :

M. MASSON en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie et Mme HANNOTEUX en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres d'Evreux Portes de Normandie,

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres qui sont:

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs,
 - Le remplacement définitif d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
 - Le remplacement momentané d'un membre titulaire par l'un des membres suppléants de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
 - En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission d'appel d'offres a voix prépondérante.
-

3 - Commission de délégation de service public – Composition

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la composition de la Commission de délégation de service public. Il s'agit obligatoirement d'un vote à bulletin secret, sur un scrutin de liste, avec dix noms ; les premiers élus seront titulaires, les suivants suppléants. Il n'y a pas de suppléant affecté. Le scrutin est identique au précédent. Deux listes ont été reçues. La première liste sera nommée « GROIZELEAU », la seconde « MARTIN ».

Le Conseil communautaire procède au vote.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes 106 votants. *M. Guy LEFRAND procède au dépouillement.*

Résultats : 1 bulletin blanc

2 bulletins nuls

80 votes pour la liste de M. GROIZELEAU

23 votes pour la liste de Mme MARTIN

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, sont élus titulaires M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD, M. DERRAR et Mme MARTIN ; sont élus suppléants M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, M. HAMEL et M. BEHAR.

Je vous propose de passer à la délibération suivante.

Le Conseil communautaire :

ACTE, dans le cadre de la composition de la **Commission de Délégation de Service Public** d'EPN, le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 1** :

M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD et M. DERRAR en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public

et M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, et M. HAMEL en tant que membres suppléants de la commission de délégation de service public

ACTE le résultat du scrutin de liste au plus fort reste qui désigne pour la **liste 2** :

Mme MARTIN en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public et M. BEHAR en tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de la Commission de Délégation de Service public qui sont:

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs,
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire par l'un des membres suppléants de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission de Délégation de Service Public a voix prépondérante.

4 - Création et Composition des commissions communautaires

M. Guy LEFRAND

Nous avons eu de nombreux échanges ; nous vous proposons la création de 5 commissions :

- La commission attractivité ;
- La commission eau ;
- La commission équilibre territorial ;
- La commission voirie et déchets ;
- La commission finances.

Je vous rappelle les principales règles de fonctionnement présentes dans notre règlement intérieur. Il n'y a pas de limitation du nombre de commissions par Conseiller ; si certains d'entre vous veulent être présents dans les 5 commissions, ils le peuvent. Cela entraîne l'organisation de réunions à des jours disparates : cela fait partie des règles. Vous choisirez un Président dans chaque commission, qui fixera les règles. Nous devons faire en sorte que les commissions ne se déroulent pas en même temps.

L'ouverture des commissions, vous l'avez souhaité, se fait pour 3 Conseillers municipaux en plus des Conseillers communautaires et suppléants. Pour une commune représentée par un seul Conseiller, cela fait donc 5 postes possibles par commune.

Evreux est un cas particulier : chaque Conseiller communautaire peut choisir la ou les commissions qu'il souhaite. Avec 42 élus, Evreux est forcément surreprésenté, et reste minoritaire par rapport à l'ensemble des autres communes. Nous sommes d'accord sur la nécessité, lorsqu'un Conseiller communautaire ou municipal fait partie d'une commission, à ce qu'il s'astreigne à la plus grande présence possible. Nous avons supprimé, à votre demande, le quorum institué pour les commissions ; cependant, un état des présences sera régulièrement présenté.

Les règles de fonctionnement font également état du remplacement ponctuel dans une commission, en cas d'absence, par l'un des autres élus de la commune, membre des commissions communautaires. Il est possible de donner à un Conseiller volontaire la possibilité de rapporter en Conseil en lieu et place du Vice-président ; si le Vice-président et un Conseiller communautaire le souhaitent, il est possible qu'un Conseiller communautaire rapporte. Nous l'avons déjà fait avec M. Xavier HUBERT, dans le cadre des PLU. Afin d'optimiser les temps de réunion, il est nécessaire que les rapports soient lus par les élus en amont de la réunion, pour entrer immédiatement dans les débats. Les commissions sont peu nombreuses : elles seront denses. Il vous est proposé de ne pas relire systématiquement les dossiers en commission, comme pour le Conseil communautaire. Les dossiers seront abordés sous la responsabilité des Présidents de commission, selon leur importance. Ceux qui nécessitent un avis en amont du passage en Conseil communautaire auront la priorité. Chaque Président pourra réunir sa commission autant de fois que nécessaire.

Dans un souci de transparence, et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, tout élu titulaire de fonctions exécutives au sein d'une association ou d'un organisme ne peut participer à l'octroi de subventions à l'association concernée, tant au niveau des débats en commission ou groupes de travail qu'au niveau du vote, auquel il ne peut participer.

Par ailleurs, nous avons une règle non écrite, mais que certains d'entre vous ont demandée, et qui a été validée en bureau communautaire : au lieu d'avoir un élu maximum par commission et par commune, il vous est proposé d'avoir deux élus maximum par commune et par commission.

A l'heure où nous mettons sous presse, 17 communes parmi les vôtres ne m'ont pas communiqué la répartition et les coordonnées de leurs élus dans les commissions. J'aimerais que vous le fassiez le plus rapidement possible, surtout avant l'envoi des dossiers en commission à partir de la mi-mars. Pour les communes qui n'auraient pas encore choisi leurs représentants dans les commissions, je vous prie de bien vouloir le faire rapidement. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution des 5 commissions communautaires ci-après :

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Cycle de l'Eau (gemapi...) – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance/enfance/jeunesse – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

et ADOPTE les règles de fonctionnement ci-après qui seront reprises dans le règlement intérieur des assemblées :

- Pas de limitation de nombre de commissions par conseiller communautaire
 - o ce qui entraîne la tenue des réunions à des jours distincts
- ouverture des commissions à 3 conseillers municipaux en plus des conseillers communautaires et suppléants
- assiduité : suivi de la commission dans le temps par le même élu, avec présentation régulière d'un état des présences
- le remplacement ponctuel dans une commission, en cas d'absence, par un des autres élus de la commune, membre des commissions communautaires
- possibilité donnée à un conseiller communautaire volontaire, de rapporter un dossier en Conseil, en lieu et place du Vice-président
- afin d'optimiser le temps de réunion :
 - o il est nécessaire que les rapports soient lus par les élus en amont de la réunion, afin d'entrer immédiatement dans les débats
 - o les dossiers sont abordés selon leur importance : prioritairement ceux qui nécessitent un avis en amont du passage en Conseil ; il est toutefois entendu que les Présidents de commission peuvent réunir leur commission autant de fois que nécessaire (le planning est établi à minima pour permettre l'examen des projets de délibération, mais possibilité de réunion en dehors de ce planning)
- enfin, dans un souci de transparence et pour prévenir tout conflit d'intérêt, tout élu titulaire de fonctions exécutives au sein d'une association ou d'un organisme, ne peut participer au processus d'octroi de subvention à l'association concernée, tant au niveau des débats en commissions ou groupe de travail, qu'au niveau du vote auquel il ne peut participer.

5 - Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Composition du Comité de Direction

M. Guy LEFRAND

Vous trouverez sur table, à la demande de M. Rémi PRIEZ, une demande d'ajout de représentant en la personne de Mme Sandrine LECHEVREL, propriétaire de l'Hôtel de Normandie. M. le Président de l'Office de tourisme, vous souhaitez la faire passer en catégorie socio-professionnelle. Nous avons donc la possibilité d'avoir 11 titulaires et 5 suppléants élus. Nous avons repris une bonne partie de ceux qui l'étaient déjà, dans la mesure où nos représentants n'ont jamais démerité, à l'exception de deux personnes qui m'ont demandé à être retirées de cette délégation : Mme Catherine BENARD, et Mme Stéphanie LEBARBIER. Nous proposons à la place la candidature de M. Sylvain BOREGGIO et de M. Claude ROYOUX.

Je vous propose, pour représenter l'EPN à l'Office du Tourisme et du Commerce, en titulaires : M. PRIEZ, M. PERRIN, M. BOREGGIO, M. SIMON, M. MABIRE, Mme AUGER, M. ROUSSEL, Mme LESEIGNEUR, Mme BANDELIER, M. GANTIER, et M. ROYOUX ; en suppléants : M. DERRAR, Mme BEAUVILLARD ; M. FRERET, M. BROCHOT, M. DE LANGHE.

Avez-vous des remarques ? Demandez-vous un vote à bulletin secret ? Je mets aux voix la délibération. Il y a deux abstentions. M. VEYRI et son pouvoir.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins deux abstentions)** à la nomination de 11 membres titulaires élus de l'EPN et 5 membres suppléants élus de l'EPN au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme et de Commerce d'Evreux Portes de Normandie ; le résultat des votes est le suivant :

Titulaires :	Suppléants :
M. Rémi PRIEZ	M. Mohamed DERRAR
M. Marc PERRIN	Mme Karène
M. Sylvain BOREGGIO	BEAUVILLARD
M. Stéphane SIMON	M. Robin FRERET
M. Arnaud MABIRE	M. Bernard BROCHOT
Mme Stéphanie AUGER	M. Christian DE LANGHE
M. Emmanuel ROUSSEL	
Mme Diane LESEIGNEUR	
Mme Lysiane BANDELIER	
M. François GANTIER	
M. Claude ROYOUX	

Et **DESIGNE** les 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 5 membres suppléants socioprofessionnels tels que ci-après :

Membres titulaires

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
Le Bescond	Michel	Association La Chacoulienne, école de musique	Président
Misaine	Isabelle	Gîte de France	Vice-présidente
Mousseau Fernandez	Christian	EPCC Le Tangram	Directeur
Calame Levert	Florence	Musée d'Evreux	Directrice
Lefèvre	Philippe	UMIH Eure	Président régional UMIH Normandie Vice-Président UMIH27
Marques	Bérénice	Golf Evreux	Directrice
Manuel	David	Vitrines Evreux	Président

Membres suppléants

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction
Gaubert	Nathalie	GISACUM	Responsable animations
Bertout Barbey	Viviane	Gîte de France Eure	Présidente
Schmitt	Michaël	UMIH Eure	Président UMIH27
Mouquet	Frédéric	Manège de Tilly	Directeur
Lechevrel	Sandrine	Hôtel de Normandie	Propriétaire

6 - SAEM TRANSURBAIN – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de désigner les représentants d'EPN à TRANSURBAIN. Nous avons 12 représentants à la SAEM délégataire d'EPN, qui gère et exploite le service public de transports collectifs ainsi que la gare routière. Le contrat de DSP a été conclu le 1^{er} décembre 2014, et court jusqu'à 30 novembre 2020. L'EPN détient 85% des capitaux de cette SAEM, et compte 12 représentants sur 14 ; les deux autres représentants sont la CCI Portes de Normandie, avec Mme Thérèse AUZOU, et le CIC Nord-Ouest, avec M. Xavier PECQUEUR.

Je vous propose de reprendre nos collègues déjà membres du CA de TRANSURBAIN, en dehors de trois personnes qui m'ont demandé leur retrait : Mme BENARD, M. GAVARD-GONGALLUD et Mme LEBARBIER. Je vous propose pour les remplacer M. DOUARD, en tant que Vice-président en charge des mobilités, M. JENNAT, et M. DERRAR.

Ceci nous donnerait donc : M. DOSSANG, M. CINTRAT, M. DOUARD, M. GILLES, Mme LESEIGNEUR, M. PAVON, M. ETTAZAOUI, Mme LEON, M. JENNAT, Mme MORLOCK, M. GHZALALE, et M. DERRAR.

Avez-vous des remarques sur cette liste ? Voulez-vous un vote à bulletin secret ?

Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** ses 12 représentants au sein de la **SAEM TRANS URBAIN** : le résultat des votes est le suivant :

M. Guy DOSSANG
M. Jean-Luc CINTRAT
M. Daniel DOUARD
M. Hervé GILLES
Mme Diane LESEIGNEUR
M. Jean-Pierre PAVON
M. Driss ETTAZAOUI
Mme Patricia LÉON
M. Daniel JENNAT
Mme Sabine MORLOCK
M. Fouade GHZALALE
M. Mohamed DERRAR

7 - Syndicat mixte Atoumod - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Pour ceux qui l'auraient oublié, Atoumod est un syndicat mixte créé à l'échelle régionale, pour regrouper les différentes autorités organisatrices de transport (AOT), ce afin de développer l'intermodalité entre les réseaux, pour offrir aux usagers des services de haut niveau. Atoumod a notamment permis la mise en place d'un support de titres de transport unique à l'échelle du territoire de l'ex-Haute Normandie. Nous avons comme titulaire Mme DURANTON, et comme suppléante Mme MARAGLIANO. Mme DURANTON n'a pas souhaité se représenter. Je vous propose la candidature titulaire de M. DOUARD, et comme suppléante Mme MARAGLIANO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Mixte **ATOUMOD**. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M. Daniel DOUARD

Suppléant :

Mme Francine MARAGLIANO

8 - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) – Assemblée Générale - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de l'autorité responsable des transports : le GART œuvre au développement des transports publics et des modes alternatifs au service des autorités organisatrices de transport. C'est un centre de ressources et d'échange d'expériences, qui compte aujourd'hui 280 adhérents. Etaient titulaires Mme DURANTON et M. CHAMPREDON : tous deux ne souhaitent pas se représenter. Je vous propose la candidature de M. DOUARD comme titulaire, et de M. BOREGGIO comme suppléant.

Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** le représentant titulaire et le représentant suppléant d'EPN au sein de l'Assemblée Générale du GART. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M. Daniel DOUARD

Suppléant :

M. Sylvain BOREGGIO

9 - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD) – Comité Responsable du Plan – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit du PDALHPD : c'est un document-cadre réalisé par le Département en matière de politique du logement, qui définit les objectifs et moyens afin d'aider les personnes fragilisées socialement et mal-logées. A notre échelle, notre futur programme local de l'habitat (PLH) devra prendre en compte les orientations du PDALHPD pour la définition des objectifs et actions développées sur le territoire. Mme MARAGLIANO était titulaire, et Mme BENARD suppléante. Mme BENARD n'a pas souhaité se représenter ; je vous propose la candidature de M. ROUSSEL comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité Responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

Mme Francine MARAGLIANO

Suppléant :

M. Emmanuel ROUSSEL

10 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Aménagement de Gestion Immobilière et de Réalisation d'Evreux (SAIEM) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

A l'Assemblée générale, nous avons en titulaire M. ETTAZAOUI, et en suppléant M. CHAMPREDON ; ce dernier ne souhaite pas se représenter. Je vous propose de nommer en suppléant M. ROUSSEL. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire de l'EPCI au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Aménagement de Gestion Immobilière et de Réalisation d'Evreux – **SAIEM AGIRE**. Le résultat des votes est le suivant :

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Driss ETTAZAOUI Suppléant : M. Emmanuel ROUSSEL	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Driss ETTAZAOUI
---	--

11 - Société Immobilière du Logement de l'Eure (SILOGE) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de garder les titulaires et suppléants qui y siégeaient : M. MANE comme titulaire, et M. GHZALALE comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale de la SA d'HLM Société Immobilière du Logement de l'Eure – **SILOGE**

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Abdoulaye MANÉ Suppléant : M. Fouade GHZALALE	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Abdoulaye MANÉ
---	---

12 - LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE (LFE) – Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Etaient titulaire M. FRERET, et suppléant M. CAPUANO. Je vous propose de nommer en qualité de suppléant M. ROUSSEL. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions

La délibération est adoptée.

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant titulaire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et du suppléant à l'Assemblée Générale du **Logement Familial de l'Eure**. Le résultat des votes est le suivant :

<u>Assemblée Générale</u> Titulaire : M. Robin FRÉRET Suppléant : M. Emmanuel ROUSSEL	<u>Conseil d'Administration</u> Titulaire : M. Robin FRÉRET
--	---

13 - Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27) – Commission Consultative Paritaire de l'Energie – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Etaient titulaire M. DOSSANG pour le GEA, et M. BOREGGIO pour la CCPN. Je vous propose dorénavant d'avoir pour titulaire M. DOSSANG et pour suppléant M. BOREGGIO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** un représentant titulaire et un suppléant d'EPN au sein de la **Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIEGE 27**. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M Guy DOSSANG

Suppléant :

M. Sylvain BOREGGIO

14 - Syndicat Mixte Eure Numérique - Désignation des représentants titulaires et suppléants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Eure Numérique est un syndicat mixte qui réunit tous les EPCI de l'Eure, sauf les communautés d'agglomérations, qui travaillaient avec orange ou SFR. L'EPN remplace l'ex-CCPN à Eure Numérique. Il y avait jusqu'à présent un titulaire et un suppléant ; nous avons désormais deux titulaires et deux suppléants. Le calcul de représentation se fait sur la base de la population de l'ex-CCPN. Nous avons comme titulaire M. MOREL et comme suppléant M. BOREGGIO. Je vous propose pour EPN, comme titulaires M. MOREL et M. MABIRE et comme suppléants M. BOREGGIO et M. DERRAR.

Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat **Eure Numérique**. Le résultat des votes est le suivant :

2 titulaires : M. Jean-Pierre MOREL M. Arnaud MABIRE	2 suppléants : M. Sylvain BOREGGIO M. Mohamed DERRAR
---	---

15 - Eure Aménagement Développement – EAD - Représentation de l'EPN – Désignation des représentants

M. Guy LEFRAND

Nous avons un titulaire et un suppléant à l'assemblée générale. C'est une société anonyme d'économie mixte, qui met à la disposition des collectivités locales son ingénierie en matière d'aménagement et de développement. L'ex-GÉA y était représenté au CA et à l'AG ; la CCPN à l'AG seulement. Je vous propose de garder comme administrateurs Mme AUGER et M. MABIRE ; et à l'assemblée générale, je vous propose M. ROUSSEL comme titulaire et M. MABIRE comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** 2 membres administrateurs pour représenter Evreux Portes de Normandie lors des Conseils d'Administration d'EAD, **AUTORISE** ces administrateurs à occuper toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées et à percevoir 100 euros de jetons de présence à chaque présence aux Conseils d'Administration, Commissions d'Appels d'offres et Comités d'Evaluation des risques, **DESIGNE** 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie lors des Assemblées Générales et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces désignations. Le résultat des votes est le suivant :

Administrateurs : Mme Stéphanie AUGER M. Arnaud MABIRE	Assemblée Générale : Titulaire : M. Emmanuel ROUSSEL Suppléant : M. Arnaud MABIRE
---	--

16 - Institut Universitaire Technologique d'Evreux - Conseil d'institut - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Vous le savez : 3 500 étudiants post-bac sont recensés sur le territoire ; 1 200 étudient à l'université, dont 845 à l'IUT. Les effectifs de l'IUT sont en constante progression, et celui-ci héberge notre centre de sécurité sanitaire de l'Eure. Etaient titulaire M. SIMON, et suppléant M. BIBES.

Je vous propose de nommer titulaire M. MABIRE, et comme suppléant M. SIMON. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'institut de l'IUT d'Evreux. Le résultat des votes est le suivant :

Titulaire :

M. Arnaud MABIRE

Suppléant :

M. Stéphane SIMON

17 - Agro Hall – Conseil d'administration – Collège des institutionnels - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

L'association Agro Hall installée sur le site de l'IUT, mène des activités de recherche et de développement de technologie auprès des entreprises normandes et franciliennes dans les secteurs agro-alimentaire et cosmétique. L'agglomération soutient financièrement l'activité de cette association depuis de nombreuses années. Nous vous proposons de conserver M. SIMON au Conseil d'administration. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du collège institutionnel de l'association **Agro-Hall**. Le résultat des votes est le suivant :

M. Stéphane SIMON a été désigné représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Agro-Hall.

18 - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) - Conseil d'administration - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Vous connaissez le CROUS, qui a pour objectif d'améliorer le quotidien des étudiants, et de favoriser l'égalité des chances et la réussite dans les études supérieures. Je vous propose de conserver notre représentation en la personne de M. FRERET, par ailleurs Conseiller municipal délégué à la vie étudiante dans la ville d'Evreux. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation du représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du conseil d'administration du **CROUS** de Haute-Normandie. Le résultat des votes est le suivant :

M. Robin FRERET a été désigné représentant d'EPN au Conseil d'administration du CROUS.

19 - Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) – Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

L'ADRESS a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires en Normandie ; elle réunit plus de 60 adhérents au service de l'entrepreneuriat social. Je vous propose de conserver la représentation en la personne de Mme AUGER. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE (moins trois abstentions)** à la désignation de son représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'association **ADRESS**. A l'issue des opérations de vote, **Mme Stéphanie AUGER** a été désignée représentante d'EPN.

20 - Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

C'est une commission qui concourt à la mise en œuvre des orientations de politique publique pour l'emploi et l'insertion professionnelle. Elle est notamment compétente en matière d'apprentissage, et coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités. Je vous propose de garder M. DERRAR en titulaire et M. GHZALALE en suppléant. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au sein de la **Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

Titulaire :

M. Mohamed DERRAR

Suppléant :

M. Fouade GHZALALE

21 - Association Régie des Quartiers - Conseil d'Administration - Représentation d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une entreprise d'insertion bien connue sur le territoire, qui a vocation à améliorer la mobilisation et l'implication des habitants. Elle contribue à recréer et à redynamiser les quartiers à partir de l'activité sociale et économique. Nous avons au Conseil d'administration M. BOURRELLIER et M. ETTAZAOUI. M. BOURRELLIER ne souhaitant pas se représenter, je vous propose les candidatures de Mme LEON et de M. ETTAZAOUI. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation des deux représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de la **Régie des Quartiers**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés : **M. Driss ETTAZAOUI et Mme Patricia LEON**

22 - Association Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud - Conseil d'administration - Représentation d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous avons deux titulaires et deux suppléants, un pour chaque ancien territoire, au Conseil d'administration. La Mission Locale favorise l'insertion professionnelle et locale des jeunes de 16 à 25 ans, sur un territoire qui va jusqu'au sud de l'Eure. Nous avons au GEA comme titulaire M. DERRAR et comme suppléante Mme BENARD ; cette dernière m'a fait part de son souhait de ne pas se représenter. Nous avons à la CCPN comme titulaire M. DUBOIS, qui n'est pas Conseiller communautaire. Je vous propose comme titulaire de l'ex-GEA M. DERRAR et comme titulaire de la CCPN M. ROYOUX ; comme suppléante du GEA Mme MORDRET et de la CCPN M. BOREGGIO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants d'Evreux Portes de Normandie, tenant compte des territoires de proximité, au sein du Conseil d'administration de la **Mission Locale**. A l'issue des opérations de vote, ont été désignés :

Titulaire territoire exGEA:

M. Mohamed DERRAR

Suppléant territoire ex GEA:

Mme Anaïs MORDRET

Titulaire territoire ex CCPN:

M. Claude ROYOUX

Suppléant territoire ex CCPN :

M. Sylvain BOREGGIO

23 - Association CURSUS – Conseil d’administration - Désignation du représentant d’EPN

M. Guy LEFRAND

Il s’agit d’un chantier d’insertion créé par le GEA sur son territoire, pour favoriser le retour et l’accès à l’emploi. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d’un représentant au sein du Conseil d’administration de l’association **CURSUS**. A l’issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d’EPN au sein du Conseil d’administration de CURSUS.

24 - Association d’insertion ADS Emploi (structure d’insertion CCPN) – Désignation du représentant d’EPN

M. Guy LEFRAND

Il s’agit d’une structure d’insertion de l’ex-CCPN. Elle est prestataire de services à la personne et a une grande notoriété sur notre territoire. Je vous propose de conserver la représentation de M. ROYOUX. Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d’un représentant au sein du Conseil d’administration de l’association **ADS Emploi**. A l’issue des opérations de vote, **M. Claude ROYOUX** a été désigné représentant d’EPN au sein du Conseil d’administration d’ADS.

25 - CICERONE - Conseil d’administration - Désignation du représentant d’EPN

M. Guy LEFRAND

Cette association vise elle aussi à favoriser le retour à l’emploi et la sensibilisation aux métiers autour du vélo. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d’un représentant au sein du Conseil d’administration de l’association **CICERONE**. A l’issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d’EPN au sein du Conseil d’administration de CICERONE.

26 - Association CIBC Emploi Conseil - Conseil d’Administration - Représentation d’Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Ce centre accompagne les politiques publiques en matière d’emploi, de formation professionnelle, et de reconnaissance des actifs. Je vous propose de garder la représentation par M. DERRAR. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE (moins trois abstentions)** à la désignation d’un représentant titulaire au sein du Collège des membres partenaires institutionnels et du Conseil d’administration de **CIBC Emploi Conseil**. A l’issue des opérations de vote, **M. Mohamed DERRAR** a été désigné représentant d’EPN au sein du Conseil d’administration de CIBC Emploi Conseil.

27 - Etablissement public de coopération culturelle « Le Tangram » – Conseil d'administration – Désignation des représentants d'EPN 2

M. Guy LEFRAND

C'est un établissement public de coopération culturelle créé en 2015 par la ville d'Evreux et le département de l'Eure, ainsi que l'ex-GEA, qui gère les activités artistiques, culturelles et économiques regroupant, entre autres, les activités de la scène nationale.

Son CA compte 17 membres ; l'objectif de ce partenariat est de contribuer au développement des activités économiques et à la promotion du tourisme. Je vous propose de garder la représentation par M. PRIEZ comme titulaire et M. MAILLARD comme suppléant. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération. Il y a 3 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins trois abstentions)** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration du TANGRAM. A l'issue des opérations de vote, **ont été désignés :**

Titulaire :

M. Rémi PRIEZ

Suppléant :

M. Jean-Marie MAILLARD

28 - Agence Régionale de Santé – Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine – Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre – Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Etait représentante de l'ex-GEA au CHI Eure-Seine Mme VOLCKAERT ; elle m'a demandé de retirer sa candidature. J'ai reçu celle de Mme MARAGLIANO. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Nous avons deux élues pour l'hôpital de Navarre : Mme VOLCKAERT et Mme LEON : Mme VOLCKAERT ne souhaitant pas se représenter, nous avons un poste disponible. Y a-t-il une candidature ; M. GILLES est candidat aux côtés de Mme LEON. Avez-vous des remarques ? Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** le représentant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du **Centre hospitalier Eure- Seine**, ainsi que les deux représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Conseil de surveillance du **Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux**. Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Centre Hospitalier Intercommunal Eure Seine (1 élu)	<i>Conseil de surveillance :</i> Mme Francine MARAGLIANO
Nouvel Hôpital de Navarre (2 élus)	<i>Conseil de surveillance :</i> M. Hervé GILLES Mme Patricia LEON

29 - Captage de Normanville et nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Itton - Pollution - Etudes hydrogéologiques – Suivi- Composition du comité de pilotage

M. Guy LEFRAND

Ce comité de pilotage a été créé pour suivre les études hydrogéologiques pour trouver l'origine de la pollution du captage de Normanville, qui n'est plus utilisé depuis 2010. Ce comité comptait 4 élus du GEA ; il est proposé de garder ceux-ci et d'y adjoindre M. COCHON, Vice-président en charge du cycle de l'eau. Nous aurions donc M. DOSSANG, M. COCHON, M. CINTRAT, M. FEUVRAIS et M. VIVIER. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** les 5 représentants d'EPN au comité de pilotage constitué pour le suivi des études hydrogéologiques menées sur le captage de Normanville. Sont désignés à l'issue des opérations de vote :

M. Guy DOSSANG

M. Michel COCHON

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Philippe VIVIER

M. Martial FEUVRAIS

30 - Eau potable - Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable - Composition du comité de pilotage

M. Guy LEFRAND

Il y a quatre représentants de l'EPN au sein de ce comité, qui pilote les travaux d'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le propriétaire du forage de Normanville devant établir un schéma directeur a été inclus. Par ailleurs, la Préfecture nous a demandé de mener à bien une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable ; les élus du comité de pilotage suivent également cette étude. Nous vous proposons de garder les élus du comité de pilotage des études hydrogéologiques. Nous aurions donc M. DOSSANG, M. CINTRAT, M. FEUVRAIS et M. VIVIER. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** les 4 élus qui représenteront EPN au sein des deux comités de pilotage constitués pour suivre l'étude du schéma directeur d'adduction d'eau potable et l'étude de sécurisation incluse dans le schéma directeur d'adduction d'eau potable. Sont désignés à l'issue des opérations de vote :

M. Guy DOSSANG

M. Jean-Luc CINTRAT

M. Philippe VIVIER

M. Martial FEUVRAIS

31 - Commission consultative des usagers des services publics locaux – Composition – Règlement intérieur

M. Guy LEFRAND

Nous vous proposons de garder la même constitution, en l'occurrence 5 associations (UFC Que Choisir, l'APF, l'UCIAL, le Comité des usagers des transports, l'Association familiale d'Evreux) et 5 élus. Dans la mesure où il s'agit de présenter à ces associations les rapports annuels des services eau et assainissement, gestion des déchets, et transport urbain, il vous est proposé de désigner le Vice-président et les Conseillers délégués en charge de ces secteurs : M. DOSSANG, Mme COULONG, M. CONFAIS, M. DOUARD, et M. MOLINA au titre de la voirie. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins trois abstentions)** à 10 le nombre des membres de la **Commission consultative des services publics locaux** d'EPN : 5 membres du Conseil Communautaire et 5 représentants d'associations locales, **DÉSIGNE** les représentants du Conseil Communautaire tel que ci-après :

- M. Guy DOSSANG, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- M. Daniel DOUARD, Vice-Président en charge des mobilités
- Mme Rosine COULONG, Vice-présidente en charge du traitement des déchets
- M. Max CONFAIS, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets
- M. Michel MOLINA, Vice-Président en charge de la voirie

INVITE les représentants des cinq associations locales suivantes à être membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir
- Association des Paralysés de France
- UCIAL
- Comité des Usagers des Transports
- L'Association Familiale d'Evreux

et **ADOpte** le Règlement Intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

32 - Collèges et Lycées – Conseils d'administration – Représentation d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le principe que je vous propose est de reconduire les désignations déjà réalisées en 2014, avec, en plus, l'ajout du collège de Saint-André, et le collège Claude Monet d'Ezy-sur-Eure, où M. BOREGGIO avait été désigné représentant de la CCPN. Je vous propose la désignation de M. CHAPLAIS en remplacement de M. BIBES ; de M. MABIRE en remplacement de M. DAIX. Vous avez donc reçu un appel à candidatures ; certains ont répondu. Il reste encore plusieurs postes à pourvoir. J'ai à vous proposer :

- Collège H. DUNANT : Titulaire : M. HAMEL ; suppléant : M. MORILLON ;
- Collège G. POLITZER : Titulaire : M. DOSSANG ; suppléant : M. SIMON ;
- Collège P. NERUDA : Titulaire : M. CHAPLAIS ; suppléant : M. CINTRAT ;
- Collège de NAVARRE : Titulaire : Mme DELAVIGNE ; suppléant : M. GROIZELEAU ;
- Collège J. ROSTAND : Titulaire : M. CANEL ; suppléant : M. CHOKOMERT ;
- Collège J. JAURES : Titulaire : M. MOLINA ; la place de suppléant pour le collège Jean Jaurès est ouverte. Mme VOLCKAERT me fait part de sa candidature ;
- Collège P. Bert : Titulaire : Mme DURANTON ; suppléant : M. GILLES ;
- Collège M. PAGNOL de Gragny : Titulaire : M. GILLES ; suppléant : M. GANTIER ;
- Collège Les 7 Epis et Claude Monet d'Ezy : Titulaire : M. BOREGGIO (2 collèges) ;
- Lycée Sedar Senghor : Titulaire : M. MABIRE ; suppléant : M. GHZALALE ;
- Lycée A. BRIAND : Titulaire : M. MOLINA ; il reste une place de suppléant pour le lycée général et technologique Aristide Briand ; M. MABIRE me fait part de sa candidature, ainsi que M. HAMEL ; M. HAMEL est donc suppléant.
- Lycée M. LEROY : Titulaire : Mme BANDELIER ; il reste une place de suppléant pour le lycée Modeste Leroy ; M. GILLES me fait part de sa candidature ;
- Lycée A. HEBERT : Titulaire : M. CHOKOMERT ; il reste une place de suppléant pour le lycée Augustin Hébert M. MORILLON me fait part de sa candidature ;

Nous avons toutes les représentants nécessaires. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** tel que ci-dessus les représentants d'EPN au sein des Collèges et Lycées

33 - Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Modification des statuts et convention de partenariat et d'objectifs

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'une modification du document portant sur l'Office de Tourisme et de Commerce, notamment sur ses statuts et sa convention d'objectifs. Avec la fusion GEA-CCPN, nous devons modifier ces deux documents ; ils sont joints au projet de délibération. L'organisation administrative est décrite dans les statuts, ainsi que le régime financier. La modification porte surtout sur l'article 20, relatif à la zone de compétences, qui s'est agrandie. Pour être en adéquation avec le Code du tourisme, nous n'éliminons que deux Vice-présidents, et remplacerons le terme « GEA » par « EPN ». Concernant la convention d'objectifs, elle lie l'EPN à l'Office de Tourisme et définit les objectifs et missions de chacun, ainsi que les obligations et les aspects financiers.

Elle est signée pour les années 2017-2020, et décrit le développement touristique sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts actualisés de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et d'objectifs entre Evreux Portes et Normandie et l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce pour la période 2017 – 2020, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir.

[M. Guy LEFRAND

J'ai oublié de vous donner les résultats de notre troisième délibération, concernant la commission de délégation de service public. Suite à la réparation de notre problème informatique, sont élus titulaires M. GROIZELEAU, M. COLLEU, Mme BEAUVILLARD, M. DERRAR, Mme MARTIN. Sont suppléants M. MOLINA, M. BOREGGIO, M. CONFAIS, M. HAMEL et M. BEHAR.]

34 - Réalisation de deux arrêts de bus sur la R.D.155 à Normanville - Convention technique et financière avec le Département de l'Eure

M. Guy LEFRAND

M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Il s'agit de la réalisation de deux arrêts de bus sur la départementale 155 à Normanville ; il nous faut signer une convention technique et financière avec le département de l'Eure. C'est au moment de la construction du centre commercial Leclerc sur la commune de Normanville ; cela nécessite des travaux. Nous vous demandons de signer cette convention. Le coût des travaux est évalué à 31 805 € ; l'EPN s'engage à verser au département 80% au démarrage, et 20% à l'issue des travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention technique et financière, ainsi que tout avenant à intervenir, avec le Département de l'Eure par laquelle Evreux Portes de Normandie confie au Département de l'Eure la maîtrise d'ouvrage des deux arrêts de bus à réaliser sur la R.D.155 à Normanville, et s'engage à lui verser le montant total des travaux réalisés, estimés à 31 805,41€ HT.

35 - Réseau urbain – Lignes T9 T26 et T1 – Avenant n° 10 à la convention de Délégation de service public des transports urbains EPN / TRANSURBAIN

M. Guy LEFRAND

M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Il s'agit des lignes du réseau urbain : les lignes T9, T26 et T1. C'est un avenant à la DSP des transports. Compte tenu des diverses modifications du réseau, le bilan de la fréquentation de la ligne T9 qui fait le tour d'Evreux, nous constatons une forte hausse de la fréquentation depuis le mois de juin 2016, en particulier les mercredis et samedis. Pour autant, la ligne T9 préconise des temps d'expérimentation jusqu'à la fin de l'été, et à la rentrée scolaire 2017-2018, ce qui semble pertinent pour disposer de données fiables sur une année complète d'exploitation. Nous parlons de la prolongation de la gratuité sur la ligne T9 les mercredis et samedis, qui engendrent une perte de recette de 4 200 €.

En ce qui concerne la mise en place de la T26, il s'agit de travaux réalisés dans la côte Henri Monduit.

Une adaptation de la desserte de bus a été adoptée par le Conseil communautaire du 20 avril. Pour autant, l'exploitation de la ligne devait être stoppée en janvier 2017. Dans le même temps, la desserte de la commune d'Aviron a été suspendue, et le taxibus maintenu en service le temps des travaux. Il est proposé de prolonger la mise en service de la T26 dans les conditions actuelles jusqu'à la fin de l'été, pour la rentrée 2017. En ce qui concerne la modification de l'itinéraire de la ligne T1B sur la rue Joséphine ; celle-ci a été fermée à la circulation pour des travaux de réseaux. Des tests de circulation de bus articulés ont été réalisés : ces tests n'ont été que théoriques, et n'ont pas pris en compte les difficultés liées au stationnement des véhicules, qui débordent fréquemment sur la chaussée. Transurbain propose de modifier l'itinéraire de la ligne T1B, pour lui donner de manière définitive le trajet suivi pendant les travaux de la rue Joséphine. Nous vous proposons de valider l'expérimentation, la poursuite du service de la T26, et de valider la modification d'itinéraire T1B jusqu'à la fin de la DSP.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Une simple question pour l'itinéraire T1B : les tests effectués de façon théorique et qui s'avèrent calamiteux, ont-ils été assurés par un prestataire ? Et ce prestataire a-t-il été payé ?

M. Guy LEFRAND

Ils ont été réalisés de manière pratique et avec Transurbain. Nous avons un souci pour les bus articulés qui reviennent vers la rue de Verdun. Nous aurions pu engager des travaux à ce niveau. Transurbain a étudié la fréquentation de ces arrêts. Il s'avère que certains arrêts prennent en moyenne 2 voyageurs par jour, notamment ceux de la Place de la Vierge, des Archives, et celui de Verdun. L'idée est de passer directement de la place Mandle, plutôt que d'utiliser ces arrêts qui ne servent pas. L'étude a été menée consécutivement à ces difficultés de fonctionnement : cette boucle s'avère inutile aujourd'hui. Mme DELAVIGNE.

Mme Nadine DELAVIGNE

Je suis surprise d'entendre que personne ne monte aux Archives ; j'y vais régulièrement, et je peux vous dire que cet arrêt est très utilisé par les personnes.

M. Guy LEFRAND

Pour d'autres lignes de bus, oui.

Mme Nadine DELAVIGNE

Les gens vont à la Préfecture.

M. Guy LEFRAND

Plusieurs lignes s'arrêtent à Archives ; cette ligne-ci est peu utilisée. On arrive de la rue Joséphine, et on repart par l'autre côté. D'autres lignes fonctionnent très bien, comme la 2 et la 6. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE la poursuite de l'expérimentation de la gratuité sur la ligne T9 jusqu'à la fin de l'été 2017 et la rentrée scolaire 2017-2018, DECIDE la poursuite de la mise en service de la ligne T 26 jusqu'à la fin de l'été 2017 et la rentrée scolaire 2017-2018, DECIDE la modification de l'itinéraire de la T1B (passage par la rue Chartraine à la place de la rue Joséphine) jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public en cours et AUTORISE M. le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications

36 - Point Information Jeunesse (PIJ) sis à Saint André de l'Eure – Renouvellement du label PIJ

M. Guy LEFRAND

M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir ; il s'agit du renouvellement du label PIJ sur le territoire de l'ex-CCPN, qui a été voté le 30 mars 2011 lors du projet de territoire. Il s'agit de renouveler ce label, qui a pris fin le 31 janvier 2017, suite à une dérogation du 30 avril 2016. Il s'agit d'autoriser le Président à signer ce renouvellement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de renouvellement du label PIJ (Point Information Jeunesse) sur le territoire de « l'ex CCPN », à compter de février 2017, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

37 - Conseil citoyen d'Evreux – Attribution d'une subvention de l'Etat

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Bonsoir ; le Conseil citoyen, dans le cadre de la politique de la ville, est un dispositif initié par la loi pour la cohésion urbaine de février 2014. Ce Conseil est une instance de démocratie participative ; il est l'émanation d'un certain nombre d'habitants, tous domiciliés dans des quartiers prioritaires de la ville d'Evreux (quartier de la Madeleine, ou Nétreville). Il est constitué d'une soixantaine de membres ; il s'agit de proposer une subvention de 11 500 € à ce Conseil, qui est octroyée par l'Etat, et qui passe par notre établissement. Il vous est demandé d'autoriser le Président à reverser cette subvention au Conseil citoyen.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 11 500 € à l'association Conseil Citoyen d'Evreux, correspondant à la dotation de l'Etat pour 2017 relative aux besoins en faveur de la participation des habitants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions, contrats et avenants éventuels à intervenir

38 - Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 26.1 et 13.1

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas si vous avez entendu M. DOSSANG répondre à Julien COURBET sur RTL ; c'est l'une des rares fois où j'ai entendu donner tort à l'intervenant et raison au défendant. Vous avez été brillant, M. DOSSANG. Vous avez bien défendu l'agglomération. Il ne s'agirait pas que ceux qui doivent de l'argent ne le paient pas.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de modifier deux articles du Règlement de distribution d'eau potable. Le premier définit les fuites pouvant faire l'objet d'une prise en charge partielle, et les limites de responsabilité de l'EPN. Les fuites après compteur ne peuvent être prises en charge au-delà d'un an après l'installation du compteur. Il est proposé de rajouter : « Passé ce délai, la limite de responsabilité de la collectivité est fixée sur le joint en amont du compteur d'eau froide, ce qui exclut la douille purgeuse après un an », comme dans les autres collectivités.

Le second article concerne l'entretien : la réhabilitation des branchements vétustes met en évidence l'impérieux besoin de préciser les modalités de ce changement, dès lors que le compteur en place est inaccessible.

Il est proposé de rajouter à l'article 13 la phrase suivante : « En cas d'inaccessibilité de l'ancien compteur rendant l'exploitation et le démontage difficiles, EPN pourra procéder au déplacement de celui-ci dans le domaine public, afin de faciliter l'entretien du système de comptage à sa charge. »

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** l'article 26.1 du règlement de distribution d'eau potable qui sera ainsi rédigé :
Les causes de fuite pouvant survenir sur les installations individuelles sont multiples, exemple : défaillance du joint de robinet, de la douille purgeuse, de chasse d'eau, de la prise d'eau extérieure d'arrosage ou de son réseau associé, déclenchement intempestif de purge du chauffe-eau ou de toute fuite de réseau dans le pavillon, voir au sous-sol ou en vide sanitaire..., elles ne sont pas prises en charge par EPN. Ne peuvent être prises en charge par EPN que des fuites survenant entre le compteur et l'arrivée sur le bâtiment d'habitation. Les fuites après compteur dans le regard compteur ne peuvent être prises en charge au-delà d'un an après l'installation du compteur.

Passé ce délai d'un an, la limite de responsabilité de la collectivité est fixée sur le joint du raccord amont du compteur d'eau froide,

et MODIFIE l'article 13.1 du règlement de distribution d'eau potable qui sera ainsi rédigé :
Les travaux d'entretien et de renouvellement des branchements situés sous le domaine public sont exécutés par EPN ou, sous sa direction technique, par une entreprise ou un organisme agréé par lui. En cas d'inaccessibilité de l'ancien compteur rendant l'exploitation et le démontage difficile, EPN pourra procéder au déplacement de celui-ci en domaine public afin de faciliter l'entretien du système de comptage. EPN ayant possession de la partie du branchement située sous domaine public, il prend à sa charge les réparations pouvant résulter de l'existence du branchement situé en domaine public. Pour sa partie située sous domaine privé, le branchement appartient au propriétaire de l'immeuble. Sa garde et sa surveillance sont à la charge de l'abonné avec toutes les conséquences que cette notion comporte en matière de responsabilité. Ce dernier supporte les dommages pouvant résulter de l'existence de cette partie du branchement. Les réfections en domaine privé sont à la charge de l'abonné ainsi que les frais d'entretien, de renouvellement de la canalisation de branchement. En aucun cas EPN n'encourra de responsabilité en raison d'une défectuosité qui ne serait pas de son fait. La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement situé sous le domaine public est uniquement réservée à EPN et est strictement interdite aux abonnés. En cas de fuite dans l'installation intérieure, l'abonné devra, en ce qui concerne son branchement, se borner à fermer l'un des robinets placés avant ou après le compteur. La dépose partielle ou totale du branchement public ne pourra être effectuée que par EPN. Les matériaux et matériels correspondant resteront propriété d'EPN. En tout état de cause, l'abonné doit signaler sans retard à EPN tout indice d'un fonctionnement défectueux du branchement.

39 - Commune de Prey - Exploitation du réseau d'eau potable - Convention de prestation de service EPN / Commune de Prey

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la commune de Prey, qui rencontre actuellement des soucis avec son prestataire, l'obligeant à mettre fin à son contrat le 31 décembre 2016. La compétence « eau potable » n'étant prise qu'au 1^{er} janvier 2018, nous prévoyons, pour accompagner cette commune, de signer une convention avec la régie de l'EPN. Ainsi, la commune de Prey ne rencontrera aucun problème de production d'eau.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'assister la commune de Prey pour l'exploitation de son réseau d'eau potable pour l'année 2017 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention formalisant cette assistance

40 - Déviation d'Evreux – Entretien du chemin Potier – Convention EPN / Etat

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Dans le cadre de la déviation sud-ouest d'Evreux, nous devons signer une convention entre l'EPN et l'Etat pour l'entretien du chemin Potier. Dans le cadre de la construction de cette déviation, l'Etat réaménage ce chemin reliant Arnières à la Madeleine.

Le GEA a exécuté des travaux relatifs à une nouvelle conduite d'eau, d'un diamètre de 500 millimètres. Cette voie franchira d'abord la voie SNCF, puis reliera les bretelles d'accès vers Arnières. Cette voirie rétrocedée ne consistera plus qu'en une voie d'accès au parking réalisé pour les usagers de la forêt d'Evreux ; les échanges entre Arnières et la Madeleine seront assurés par la déviation. La présente convention confie à l'agglomération l'entretien courant du nouveau chemin Potier, jusqu'à sa rétrocession, ainsi que la gestion d'une pollution accidentelle du bassin d'eau pluviale à Arnières. L'agglomération entretenant déjà l'ancien chemin Potier, cette convention n'a pas d'incidence financière.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'avais attiré votre attention il y a deux ans sur la question du chemin Potier. Il semble que les choses soient actées définitivement : ce chemin n'aura plus de débouché sur la départementale, et la bretelle de la déviation servira à relier Arnières à la Madeleine. Cela pose un problème pour les déplacements doux ; vous aviez acquiescé, je crois. Quid des cyclistes ? Le vélo se développe et aucun cycliste ne sera toléré sur une quatre voies. Les jeunes et les moins jeunes qui voudront relier les centres d'apprentissages, les centres scolaires, ou les entreprises de la Madeleine, seront donc condamnés à passer par Navarre.

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Le projet a été acté par un arrêté préfectoral ; cette question restait en suspens. Le projet acté continue pour l'instant.

M. Guy LEFRAND

Vous aviez effectivement posé cette question, et je suis d'accord avec vous. Je regrette que l'Etat n'ait pas jugé bon de commencer par faire une piste cyclable sur cette voie ; elle est large, et nous aurions pu la faire. Comme je vous le disais, je pense qu'il nous faut un cheminement doux, et j'ai demandé aux services d'étudier, dès lors que la voie sera rétrocedée, des moyens de réaliser cette circulation douce, même si c'est à nous de le prendre en charge. Les modes de déplacement doux doivent être mis en œuvre de ce côté de l'agglomération. Je regrette qu'une bande cyclable n'ait pas déjà été faite. Nous allons travailler sur ce sujet ; j'ai demandé à mon Vice-président en charge de la voirie de travailler sur ce sujet. Je mets aux voix la délibération. Il y a une abstention.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE (moins une abstention)** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec l'Etat formalisant l'entretien du Chemin Potier par Evreux Portes de Normandie,

41 - Monsieur le Trésorier Principal d'Evreux Municipale - Indemnité de conseil

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une indemnité de gestion, qui se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement afférentes aux trois derniers exercices, hormis les opérations d'ordre. Je vous fais grâce du barème ; je vous propose de verser à notre comptable ces indemnités.

J'en profite pour remercier la trésorerie, qui nous a bien aidés au moment de la fusion : il n'est pas évident de calculer les flux à ce moment. Ils nous avaient aussi aidés en 2016, avec la mensualisation.

M. Guy LEFRAND

Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Peut-on savoir à combien s'élèvent ces indemnités ?

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'environ 11 000 € par an.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix la délibération. 1 vote contre : Mme Bénard.

Le Conseil communautaire :

☞ ACCORDE (moins une voix contre) à Monsieur Thierry PROUVOST-AUBIER, Trésorier Principal d'Evreux Municipale, 100% du droit aux indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit, suivant barème ci-dessous :

- 3 pour mille sur les 7 622.45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867.35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489.80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979.61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714.31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449.02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673.53 euros suivants,
- 0,1 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796.07euros.

42 - Attributions de compensation provisoires – Modification de la délibération du Bureau communautaire du 25 janvier 2017

M. Guy LEFRAND

M. GROIZELEAU

M. Bruno GROIZELEAU

Nous parlons du Bureau communautaire, et de sa décision sur les attributions de compensations provisoires. Je dois vous re-présenter le dossier, car le fichier qui nous avait été adressé avait une coquille : il y avait un doublon au niveau de l'IFER perçu par 13 communes de l'ex-CCPN. Le tableau qui vous est présenté afin de pouvoir verser les compensations est à jour ; je précise, pour les communes de l'ex-CCPN, qu'il s'agit d'argent que vous touchiez directement. Aujourd'hui, l'EPN vous le reversera intégralement ; il n'y a aucune compensation. Pour bien lire le document, vous devez comprendre que vous êtes l'EPN : l'EPN va percevoir cette somme, par exemple 76 000 € pour Arnières. Le terme « à verser » est à comprendre comme l'EPN qui verse ces sommes aux communes.

M. Guy LEFRAND

C'est la transcription de ce que nous nous étions engagés à faire au moment des débats sur la fusion. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Au niveau des attributions de compensation, il s'agit de la fiscalité professionnelle. Nous aurons d'autres compensations plus tard. C'est pour cela qu'il manquait certaines sommes la dernière fois.

M. Guy LEFRAND

M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Merci. La commission locale d'évaluation va-t-elle se réunir ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Il s'agit ici de ne pas mettre en difficulté les communes ; nous versons ces sommes, en attendant que la commission se réunisse, et que nous sachions ce que nous aurons exactement à verser. Nous voulons aider les communes à gérer leur budget dès le début.

M. Bruno GROIZELEAU

Par exemple, sur la Couture-Boussey, où le Musée a été repris dans le giron de l'EPN, nous n'avions pas les coûts exacts ; les montants versés ne comprennent pas la compensation. Dès que nous aurons les coûts du Musée, les compensations vont diminuer, car il y aura un transfert.

L'ensemble de l'assemblée se réunira à chaque fois ; j'ai demandé à certains de se porter candidats afin de constituer un sous-groupe. Nous avons pratiquement terminé celui-ci. Je vous donnerai en fin de semaine le nom des élus qui travailleront à mes côtés dans ce cadre ; nous commencerons les réunions en mars.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération favorable aux communes. Ces sommes seront versées mensuellement par douzièmes.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** la délibération du Bureau communautaire du 25 janvier dernier et **FIXE** tel que ci-annexé le montant des Attributions de compensation provisoires à percevoir par EPN ou à verser aux communes.

43 – Centre de Gestion 27 – Adhésion à un socle commun de missions

M. Guy LEFRAND

Ce dossier appelle l'adhésion à un socle commun de missions au Centre de Gestion. L'ex-GEA et l'ex-CCPN étaient au Centre de Gestion ; cela nous coûtait très cher. Nous étions noyés dans la masse de l'ensemble des collectivités territoriales : nos agents étaient perdants dans cette affaire, car ils avaient moins de chances de monter statutairement que si nous avions notre propre CAP. Je vous propose d'adhérer au Centre de Gestion 27 pour un socle commun de missions ; nous n'adhérons plus à la CAP. Nous la réaliserons en commun entre l'EPN, le CCAS, la Caisse des écoles et la ville d'Evreux. Ceci a deux avantages : cela va permettre à nos personnels de monter plus rapidement ; de plus, cela nous fera réaliser une économie d'environ 100 000 € par an. Je vous propose donc d'adhérer seulement à un socle commun de missions : cela permet au Centre de Gestion de prendre en charge le comité médical, et le comité de réforme. Ces deux instances sont statutaires et obligatoires ; elles ne peuvent être prises en charge par nous, du fait de leur complexité et de leur composition. Au moins un médecin agréé doit y siéger ; or, le seul médecin agréé disponible appartient au Centre de Gestion. Le coût est estimé à environ 23 000 € pour 2017. Pour faire simple, nous adhérons à ce qui coûte au Centre de Gestion, et nous n'adhérons pas à ce qui lui faisait gagner de l'argent.

Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je vois des missions assurées par le Centre pour la ville d'Evreux : s'agit-il d'une coquille ?

M. Guy LEFRAND

C'est une erreur : ce sont des missions réalisées pour EPN.

Je mets aux voix la délibération.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'adhésion au socle commun de missions proposé par le Centre de Gestion 27 comprenant les missions suivantes : le secrétariat des commissions de réforme, le secrétariat des comités médicaux, l'avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable, l'assistance juridique statutaire, l'assistance au recrutement et l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité d'origine, l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le Centre de Gestion

44 - Règlement du temps de travail et des autorisations d'absence – Règles de mise en œuvre et d'indemnisation

45 - Astreintes et permanences - Règles de mise en œuvre et d'indemnisation

M. Guy LEFRAND

Ces deux délibérations concernent le règlement du temps de travail, des autorisations d'absences et les astreintes et permanences, avec les règles de mise en œuvre et les indemnisations. Ces délibérations transposent des délibérations existant à Evreux, avec quelques améliorations, notamment sur la remise aux règles de certains aspects des autorisations d'absence et d'astreinte.

Ces règles ont reçu un avis favorable du CT du 9 décembre 2016. Je mets aux voix les délibérations. Il y a 8 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE (moins huit absentions)** les modalités d'organisation du temps de travail et des autorisations d'absence du personnel communautaire et **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} janvier 2017.

☞ **FIXE (moins huit absentions)** les modalités d'organisation et de rémunération des astreintes et des permanences effectuées par le personnel communautaire, **CONFIRME** que les crédits correspondants seront calculés dans la limite fixée par les textes de référence inscrits chaque année au budget et **INDIQUE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2017

M. Serge MASSON

Je voudrais savoir s'il s'agit du CT du Grand Evreux.

M. Guy LEFRAND

C'est un CT commun à la ville et au GEA.

M. Serge MASSON

Il a donc été mis en place avant la fin de l'année.

M. Guy LEFRAND

Oui.

46 - Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et Mise en place du régime indemnitaire (hors RIFSEEP) du personnel d'Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Le RIFSEEP a été voté par le Parlement. Cette délibération permet de passer de l'ancien régime indemnitaire au nouveau. Elle transfère ce régime sans rien changer à la rémunération des agents. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet lors du CT commun, qui a émis un avis favorable le 9 décembre.

Nous aurons l'occasion d'en débattre à l'avenir. Il s'agit simplement ici de la transposition de ce qui a été prévu par la loi, pour passer de l'ancien au nouveau régime indemnitaire. Je mets aux voix la délibération. Il y a 8 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins huit absentions)** le versement du régime indemnitaire aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires permanents, **INSTAURE** l'IFSE (indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), **PRECISE** que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes, en fonction du niveau de responsabilités des agents et des sujétions particulières auxquelles ils sont assujettis, **CONFIE** à l'autorité exécutive le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté, **CONFIRME** que le principe de versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires reste inchangé, **PRECISE** que les modalités d'attribution des primes et indemnités liées à des fonctions ou à des sujétions professionnelles (indemnités forfaitaires travail dimanche et jours fériés, travail de nuit...) restent inchangées, **DIT** que le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, absence de service fait...), **CONFIRME** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et **INDIQUE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1^{er} janvier 2017

47 - Création d'une Commission Administrative Paritaire commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles

M. Guy LEFRAND

Nous avons une CAP au niveau de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles ; elle est plus favorable que ne l'était la CAP du Centre de Gestion. Cela nous coûtera moins cher : le service mutualisé des RH entre la ville et l'EPN a l'habitude d'organiser ce genre de choses. Nous économisons 100 000 € par an, et assurons une équité de traitement entre les agents de l'EPN et ceux de la ville d'Evreux. Auparavant, les traitements étaient défavorables envers les agents de l'EPN. C'est une mesure d'équité.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'une Commission Administrative Paritaire commune aux agents d'Evreux Portes de Normandie, de la Ville d'Evreux, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles pour chaque catégorie A, B et C.

48 - Création d'un Comité Technique commun à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles

M. Guy LEFRAND

Cette délibération vise à garder cette cohérence. Nous avons de nombreux services mutualisés ; dans nombre d'entre eux, nous avons des agents du GEA, de l'EPN et de la ville d'Evreux, qui sans ce Comité Technique seront gérés sur des règles et des bases différentes. Il s'agit donc d'assurer l'égalité des traitements entre les agents de nos différentes collectivités, notamment pour ceux qui exercent le même métier.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un Comité Technique commun aux agents d'Evreux Portes de Normandie, de la Ville d'Evreux, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles pour chaque catégorie A, B et C.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre efficacité. Plutôt que d'avoir un Conseil communautaire le 28 mars, et un autre le 11 avril, je vous propose de n'en avoir qu'un seul le 11 avril. Le Conseil du 28 février est maintenu.

Par ailleurs, je vous propose de continuer vos échanges autour d'un verre et d'un repas. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Montants provisoires 2017		COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Montants provisaires 2017 A verser
	A percevoir	A verser		
ARNIERES- SUR-ITON	76.032,47		LES AUTHIEUX	16.497
AVIRON	49.302,10		BOIS LE ROI	58.316
BONCOURT	5.841,00		BRETAGNOLLES	15.466
CAUGE	38.876,18		CHAMPIGNY LA FUTELAYE	15.262
CIERREY	18.495,97		CHAVIGNY BAILLEUL	33.777
DARDEZ	12.436,96		COUDRES	29.344
EMMALEVILLE	3.758,98		LA BARONNIE	40.104
GAUCIEL	28.059,00		LA COUTURE BOUSSEY	217.297
HUEST	8.358,35		CROTH	67.698
IRREVILLE	11.885,65		EPIEDS	22.466
LA TRINITE	6.595,38		LA FORET DU PARC	26.926
LES BAUX STE CROIX	43.260,07		FOUCRAINVILLE	8.113
LES VENTES	36.539,03		FRESNEY	24.588
MESNIL FUGUET	13.195,33		GARENNES SUR EURE	188.982
PLESSIS- GROHAN	32.785,30		GROSSOEUVRE	95.748
REUILLY	18.795,24		L'HABIT	34.843
SASSEY	13.626,96		JUMELLES	13.235
ST GERMAIN DES ANGLES	10.993,71		LIGNEROLLES	19.523
ST LUC	13.092,79		MARCILLY SUR EURE	113.862
ST MARTIN LA CAMPAGNE	10.009,61		MOUSSEUX NEUVILLE	54.264
ST VIGOR	17.011,93		PREY	73.130
TOURNEVILLE	18.730,67		SAINT ANDRE DE L'EURE	586.966
VAL DAVID	27.414,05		SAINT GERMAIN DE FRESNEY	11.329

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Montants provisoires 2017		COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Montants provisoires 2017 A verser
	A percevoir	A verser		
			SAINT LAURENT DES BOIS	21.033
			SEREZ	10.587
Total percevoir à	515.096,73		Total à verser	1.799.356
ANGERVILLE		105.954,01		
BOULAY- MORIN		2.799,41		
EVREUX		18.592.205,00		
FAUVILLE		70.322,17		
GAUVILLE-LA- CAMPAGNE		32.839,45		
GRAVIGNY		617.315,32		
GUICHAINVILLE		200.964,63		
LA CHAPELLE- DU-BOIS DES FAULX		7.464,22		
LE VIEIL EVREUX		146.455,87		
MISEREY		44.312,95		
NORMANVILLE		122.099,06		
PARVILLE		7.976,13		
SACQUENVILLE		18.485,06		
ST SEBASTIEN DE MORSENT		408.119,25		
Totaux	515.096,73	20.377.312,53		1.799.356



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE
DU 28 FEVRIER 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 28 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 février 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.
M. Claude ROYOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy
Mme DELAVIGNE Nadine
M. PRIEZ Rémi
M. MAILLARD Jean-Marie
M. SAULNIER Robin
M. COCHON Michel
M. BARRAL Fernand
M. CISSEY Raymond
Mme COULONG Rosine
M. MARQUAIS Raynal
M. PATTYN Patrick
Mme REVEL Ketty
M. LEFRAND Guy
Mme BEAUVILLARD Karène
M. BOURRELLIER Ludovic
Mme DURANTON Nicole
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas
Mme AUGER Stéphanie
M. LEPINTEUR Ollivier
Mme DIOUKHANE Coumba
M. BOUILLIE Jean-Luc
Mme LESEIGNEUR Diane
Mme PECQUEUX Delphine
M. DERRAR Mohamed
Mme LUVINI Françoise
M. MANE Abdoulaye
Mme BANDELIER Lysiane
Mme MARAGLIANO Francine
Mme LEON Patricia
M. ETTAZAOUI Driss
Mme MORDRET Anaïs
Mme HANNOTEAU Maryvonne
M. NOGAREDE Alain
M. CAMOIN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
M. MORILLON Marc
Mme GIPSON Séverine
M. DESSAINT Didier
M. DOUARD Daniel
M. HAMEL Raynald
Mme CANEL Françoise

M. GANTIER François
Mme BAUGE Agnès
M. WATEL Patrik
M. COLLEU Etienne
M. CHAPLAIS Robert
Mme LE GOFF Hélène
M. MOLINA Michel
Mme BOCAGE Sophie
Mme BONNARD Renée
M. FAUCHET Gérard
Mme GUESNET Séverine
M. CASTEL Patrick
M. BOREGGIO Sylvain
M. HEBERT Dominique
M. FEUVRAIS Martial
M. EUDIER Moïse
M. WALASZEK Jean-Pierre
Mme LEMEILLEUR Monica
M. PERRIN Marc
M. ALBENQUE Roger
M. HUBERT Xavier
M. PICHOS Jean-Pierre
M. ROYOUX Claude
M. GILLES Hervé
M. MABIRE Arnaud
M. SENKEWITCH Georges
M. JENNAT Daniel
M. JAMES Jean-Claude
M. MASSON Serge
Mme COURSIN Marie-Martine
Mme SAMSON Michelle
M. CONFAIS Max
M. BROCHOT Bernard
M. BAZIRE Guy
M. CINTRAT Jean-Luc
M. GROIZELEAU Bruno
M. RANGER Michel
Mme COSTENTIN Stéphanie
M. CHOKOMERT Patrice
Mme BENARD Catherine
M. CAILLEUX Jean-Michel

Mme DHENIN Christine suppléante de M. MOREL Jean-Pierre
Mme LAURENT Geneviève suppléante de Mme LEMONNE Christine
Mme VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de M. DULONDEL Michel
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean
M. LEVEAU Lionel suppléant de M. KELLO Philippe

Ont donné POUVOIR :

Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole
M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme DIOUKHANE Coumba
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. Ollivier LEPINTEUR
M. BENTALHA Mohammed a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane
M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à M. NOGAREDE Alain
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à Mme HANNOTEUX Maryvonne
M. SILIGHINI Gérard a donné pouvoir à M. RANGER Michel
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno
M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier

ABSENTS non représentés :

M. BEHAR Claude
M. HOUSSAIS Anthony
M. CHAMPREDON Michel
M. VEYRI Timour
M. SIMON Stéphane
M. LEFRANCOIS Thierry
M. DE LANGHE Christian

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour ce petit Conseil communautaire qui comporte plusieurs sujets importants et que nous ne pouvions donc pas reporter. J'espère que vous êtes en pleine forme.

Je vais demander à M. Royoux, qui m'a sollicité, de faire l'appel.

M. Royoux, vous avez la parole.

[M. Claude Royoux procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Merci, M. Royoux, nous vous reverrons en deuxième semaine.

Mes chers collègues, je vois que l'ambiance est donnée par M. Royoux ce soir. Je vais malgré tout vous demander de prendre acte de la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 14 février, que vous avez dû recevoir avec les dossiers de ce présent conseil.

Je vous informe également que Mme Maryvonne Hannoteaux démissionne de son poste de suppléante de la Commission d'appel d'offres, auquel elle avait été élue le 7 février dernier, et qu'elle est remplacée par M. Gérard Silighini en sa qualité de « suivant » sur la liste présentée par M. Masson.

1 - Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Composition – Désignation des cinq membres élus d'EPN

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre première délibération appelle la désignation de cinq membres élus d'Évreux Portes de Normandie à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA). Il s'agit d'une actualisation de la représentation des élus au sein de cette Commission intercommunale pour l'accessibilité.

La constitution de cette commission est obligatoire au regard des compétences transport et aménagement de l'espace d'Évreux Portes de Normandie.

Notre Commission intercommunale est mutualisée avec la Commission communale de la Ville d'Évreux depuis 2012. Ces deux commissions se réunissent au cours d'une seule et même réunion.

Outre les élus du territoire, qui peuvent tous assister à ces réunions, y siègent également les associations de personnes handicapées (une trentaine), des associations d'usagers, des partenaires institutionnels et d'autres personnes ayant souhaité intégrer la commission.

Les élus précédemment désignés étaient Mme Duranton, M. Molina, Mme Maragliano, M. Groizeleau, M. Watel, et sur proposition de Mme Lemeilleur, M. Jean-Claude Morissette, Conseiller municipal du Val David.

Aujourd'hui je vous propose, suite à la demande de Mme Nicole Duranton de ne plus faire partie de cette commission, que cette dernière soit remplacée par M. Daniel Douard, qui est désormais en charge de l'accessibilité au sein de notre Conseil, et de garder M. Michel Molina, Mme Francine Maragliano et M. Patrik Watel. M. Bruno Groizeleau ayant souhaité cesser cette fonction au sein de cette commission, il est proposé de le remplacer par M. Guy Dossang.

Je vous propose donc, sauf s'il y a d'autres candidatures, que nous élisions M. Daniel Douard, M. Michel Molina, Mme Francine Maragliano, M. Guy Dossang, M. Patrik Watel et M. Jean-Claude Morissette, Conseiller municipal du Val David.

Je vous rappelle néanmoins que tout élu ou habitant peut demander à faire partie de cette commission.

En ce qui concerne Évreux Portes de Normandie, avons-nous d'autres candidatures ?

Est-ce que, par hasard, quelqu'un demande un vote à bulletins secrets ? Non.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité sera composée de trois collègues : élus, représentants du secteur associatif et techniciens d'Évreux Portes de Normandie, **DESIGNE** en qualité de membres du collège élus :

- M. Daniel DOUARD
- M. Michel MOLINA
- Mme Francine MARAGLIANO
- M. Guy DOSSANG
- M. Patrik WATEL

et **PROPOSE** la participation de M. Jean-Claude MORISSETTE, habitant du Val David, à cette commission

2 - Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Notre délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants de l'Agglomération au Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA). Cette Voie Verte de l'Eure à l'Avre se situe dans la vallée d'Eure et traverse les communes suivantes : Saint-George-Motel, Marcilly-sur-Eure, Croth, Ézy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, Garennes-sur-Eure et Bueil. Elle mesure 24 km, dont environ 13 km sont sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie, en particulier sur les communes de Marcilly, Croth et Garennes. EPN y est représenté par six sièges, soit deux sièges par commune intégrée dans le périmètre du SIVVEA. Ces sièges étaient auparavant, à l'ex CCPN, réservés aux élus des communes traversées, à savoir :

- pour Marcilly : Mmes Desplat et Bonnet-Njamkepo ;
- pour Croth : Mmes Coulong et Victor ;
- pour Garennes-sur-Eure : Mme Lepetit et Baby.

Que des dames ! Il n'y a que des dames qui s'intéressent au vélo ! Cinq de ces élues ne sont pas Conseillères communautaires. Toutefois, si vous le souhaitez, mes chers collègues, si Évreux Portes de Normandie le souhaite, ces représentations sont toujours possibles car, légalement, un EPCI à fiscalité propre a le droit de désigner un membre d'un Conseil municipal comme son représentant dans un syndicat mixte. Vous le saviez évidemment tous, mais je me permets de vous le rappeler. Aussi, les élues précitées pourraient être reconduites, si vous le souhaitez, et c'est ce que je vous propose et ce que propose également le Bureau communautaire. Pour information, la subvention annuelle accordée par la CCPN au SIVVEA, et donc par EPN aujourd'hui, est de 26 500 € par an pour son fonctionnement. Êtes-vous d'accord pour que ces dames particulièrement intéressées par la bicyclette puissent continuer à suivre – puissent continuer à pédaler, elles le pourront – les travaux du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie pour ces charmantes jeunes femmes. Qu'y a-t-il Mme Coulong ? Ne sont-elles pas charmantes ?

Mme Rosine COULONG

Si, si.

M. Guy LEFRAND

Cela manque un peu de parité cette fois-ci, mais comme c'est dans l'autre sens, il faut être content. Dans ce cas-là, personne ne dit jamais rien.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA), les élus suivants :

- Mmes Julie DESPLAT et Laurence BONNET-NJAMKEPO (pour Marcilly s/Eure)
- Mmes Rosine COULONG et Catherine VICTOR (pour Croth)
- Mmes Martine LEPETIT et Monique BABY (pour Garennes s/Eure)

3 - Syndicat du Bassin versant de la Sôgne – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Notre délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au Syndicat du Bassin versant de la Sôgne. Le GEA et la CCPN étaient tous deux représentés au sein du Syndicat du Bassin versant de la Sôgne. En effet, les communes d'Arnières-sur-Iton, des Ventes, des Baux Sainte Croix et du Plessis Grohan pour le GEA et la commune de Chavigny Bailleul pour la CCPN se sont trouvées confrontées en 2000 et 2001 à d'importants problèmes d'inondation et de pollution de la nappe phréatique. Étaient également concernées différentes communes de la Communauté de communes de Damville et la commune de Moisville de la Communauté de communes rurales du sud de l'Eure (CCRSE).

Les élus se sont tout d'abord réunis en groupe de travail puis ont créé ce syndicat en 2007 afin que divers études et travaux puissent être envisagés et engagés.

EPN doit aujourd'hui désigner sept titulaires et un suppléant.

Le Bureau communautaire vous propose de reconduire les délégués précédemment élus par le GEA et la CCPN, à savoir : Guy Dossang, Jean-Pierre Walaszek, Stéphane Simon, Nadine Delavigne, Christian de Langhe, Michel Cochon, Gilles Clomenil – qui n'est pas Conseiller communautaire mais Conseiller municipal de Chavigny Bailleul, qui était d'ailleurs le précédent président de ce syndicat, et que nous pouvons garder.

Nous vous proposons, en suppléant, Bernard Brochot, qui remplacerait Xavier Hubert qui n'a pas souhaité poursuivre dans cet important syndicat.

Pour information, le montant de la participation financière d'EPN pour 2017 est de 10100€ (7 600 € pour l'ex GEA et 2 500 € pour l'ex CCPN).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour eux.

Le Conseil communautaire :

☛ **DESIGNE** 7 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat du bassin versant de la Sôgne. Le résultat des votes est le suivant ; ont été désignés :

Titulaires :

M. Dossang Guy

M. Walaszek Jean-Pierre

M. Simon Stéphane

Mme Nadine Delavigne

M. De Langhe Christian

M. Michel Cochon

M. Gilles Cloménil

Suppléant : *M. Bernard Brochot*

4 - Syndicat mixte EPN / Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) - Délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle la délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale dans le cadre du syndicat mixte entre EPN et la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC). Vous le savez, EPN et la CCPC doivent, par délibération, et conformément au code de l'urbanisme, formaliser la délimitation du périmètre du SCoT, lequel sera ensuite géré par le syndicat mixte que nous souhaitons créer et pour lequel nous avons, ensemble, valablement délibéré le 9 janvier dernier.

C'est cette délibération qu'il est important de prendre ce soir pour ne pas perdre de temps.

À réception de nos délibérations respectives, le Préfet devra recueillir l'avis du Département pour pouvoir ensuite fixer par arrêté le périmètre du SCoT selon les critères définis par le code de l'urbanisme, qui prévoit notamment que ce périmètre doit prendre en compte :

- de façon cohérente les besoins de protection des espaces naturels et agricoles et les besoins et usages des habitants en matière d'équipements, de logements, d'espaces verts, de services et d'emplois ;
- les périmètres des groupements de communes, des pays et des parcs naturels existants ;
- les déplacements urbains, notamment entre domicile et lieu de travail.

Le projet de périmètre réunissant les territoires d'EPN et de la CCPC répond totalement à ces objectifs. Vous le savez, nous en avons fréquemment discuté, ces territoires sont intrinsèquement liés et interdépendants sur l'ensemble des thématiques qui nous préoccupent.

Des négociations devront être conduites avec la Préfecture et le Département afin d'optimiser les délais, faire en sorte que le Préfet puisse officiellement créer ce syndicat mixte courant mars, pour que nous puissions signer le contrat de territoire, qui fait également partie du périmètre de ce syndicat mixte, d'ici le mois d'avril, mai au plus tard, le temps que toutes les délibérations soient prises au Département et à la Région.

Nous souhaiterions d'ailleurs pouvoir vous faire adopter le projet de Contrat d'Agglomération lors de notre séance du mois d'avril, qui sera donc importante, et j'aurai l'occasion de revenir vers vous sur les différentes fiches actions de ce contrat.

Nous aurons également une conférence des maires préalable courant mars, pour délibérer ensemble, avec nos collègues maires, et en tous cas échanger sur les fiches actions de ce Contrat d'Agglomération.

La délibération d'élaboration du SCoT devra quant à elle intervenir au plus tard fin juin.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Est-ce que ce sont des fiançailles avant un mariage éventuel ?

M. Guy LEFRAND

Je pensais qu'il n'avait pas fini. Vous avez fait une question très brève.

Ce n'est pas le sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Nous avons créé EPN. C'est un choix qui a été fait entre les élus représentants du peuple de l'ex CCPN et de l'ex GEA. Aujourd'hui, avec la Communauté de communes de Conches, qui, je vous le rappelle, est la plus petite communauté de communes du département de l'Eure, nous travaillons – à la vitesse souhaitée par les élus de cette communauté – sur des rapprochements importants en matière de contractualisation, de SCoT, donc d'aménagement du territoire, et nous allons également lancer une réflexion sur les transports, Conches faisant partie du bassin de vie d'Évreux. Et puis, c'est tout. Ensuite, au-delà, nous verrons si les occasions se présentent, et si les uns et les autres souhaitent avancer dans les rapprochements, alors nous le ferons.

Aujourd'hui, il n'y a ni mariage ni naissance prévus, M. Nogarède, mais nous trouverons d'autres occasions de boire un coup quand même.

[Une élue dit : « Ni fiançailles ? »]

Ce ne sont pas des fiançailles. Il s'agit plutôt d'un travail partenarial.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l'Eure la délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle des territoires d'Évreux Portes de Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de la création du syndicat mixte fermé entre ces deux EPCI.

5 - Bourse à l'initiative et à l'innovation – Comité de sélection – Recomposition

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président.

Chers collègues, il s'agit de la Bourse à l'initiative et à l'innovation.

La pépinière scientifique de Miserey met à disposition d'entreprises ou projets innovants une surface de 1250 m² de bureaux et laboratoires, dont 1000 m² sont à louer. En 2012, le GEA délibérait l'instauration d'une bourse dédiée à l'innovation dans les secteurs de la chimie, de la biotechnologie et de la santé : la Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i).

Compte tenu des nouvelles élections des membres élus d'EPN, de la disparition d'Eure Expansion et de la dissolution de Technopôle Chimie Biologie Santé, il était nécessaire de revoir la composition du comité de sélection de la bourse.

Il est proposé de composer le comité de sélection comme suit :

- de la Vice-présidente en charge de l'attractivité économique, de l'agriculture, du commerce et des relations avec les entreprises,
 - du Maire de Miserey,
 - du Vice-président de l'agglomération en charge du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
 - d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie,
 - d'un expert issu du monde des entreprises,
 - d'un expert issu du monde de la recherche universitaire,
 - d'un expert issu du monde financier,
 - d'un représentant de la filière chimie, biologie, santé.

M. Guy LEFRAND

Cela en fait des experts.

Mme Stéphanie AUGER

Il vous est demandé de valider cette nouvelle composition du comité.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ COMPOSE le Comité de Sélection de la B2i (Bourse à l'Initiative et à l'Innovation) ainsi qu'il suit :

- *la Vice-présidente en charge de l'attractivité économique, de l'agriculture, du commerce et des relations avec les entreprises, qui présidera ce Comité,*
- *le Maire de Miserey,*
- *le Vice-président de l'agglomération en charge du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie,*
- *un expert issu du monde des entreprises,*
- *un expert issu du monde de la recherche universitaire,*
- *un expert issu du monde financier,*
- *un représentant de la filière chimie, biologie, santé.*

Cette Bourse est destinée à favoriser l'installation de créateurs d'entreprises dans la pépinière scientifique de Miserey.

6 - Évreux - Lots de copropriété au sein de l'immeuble cadastré n° XD50, 11 rue de la Harpe - Acquisition

M. Guy LEFRAND

M. Priez. Attendez, si vous voulez l'autre micro. Vous préférez vous rapprocher de Mme Beauvillard plutôt que de M. Mabire, je peux le comprendre.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas salués.

Il s'agit d'une délibération très importante pour l'activité tourisme.

M. Guy LEFRAND

Mettez-vous près du micro, nous ne vous entendons pas.

Je fais ce que je peux pour vous aider.

M. Rémi PRIEZ

Nous avons ce soir une délibération très importante pour l'activité tourisme d'EPN.

Quelques éléments de contexte.

Aujourd'hui, l'Office de Tourisme est situé sur la place de Gaulle à côté de la mairie, dans des locaux peu fonctionnels puisque l'équipe est répartie dans trois locaux différents et que pour passer d'un local à l'autre il faut repasser par l'extérieur. Le loyer est très cher, nous payons 50 K€ par an de loyer pour ces locaux, et ce depuis plus d'une vingtaine d'années. Depuis que je suis vice-président en charge de cette délégation, depuis trois ans, nous avons regardé s'il était possible d'avoir une opportunité pour un jour éventuellement déménager et avoir des locaux plus adaptés. Je rappelle aussi que, dans l'un des locaux, nous sommes un peu légers, puisqu'il y a trop de personnes par rapport au nombre de mètres carrés disponibles. Nous n'avons donc pas des locaux très fonctionnels.

Dans le même temps, Évreux Portes de Normandie développe un ambitieux projet de développement touristique qui implique la refonte de l'outil Office de tourisme. Il s'agit, en effet, de proposer un lieu innovant proposant une vraie expérience immersive du territoire tout en proposant une gamme de produits cohérente en phase avec notre positionnement marketing qui est en cours d'élaboration. S'agissant de ces nouvelles tendances, nous sommes allés visiter quelques concepts stores, tels que l'Apple Store sur Paris. Nous avons l'intention de développer un endroit qui serait un espace de vente mais aussi un espace de détente, un espace de contemplation, un café-boutique, pour créer une véritable atmosphère d'immersion sur notre territoire. Nous mettrions également en avant une partie animation de territoire. Nous travaillons actuellement avec les grosses équipes sportives d'EPN (football, basket-ball, volleyball, handball) pour créer des événements qui auront lieu dans ce futur office, des événements pré- ou post-sportifs. Nous aurons également une véritable boutique d'animation. Tel est notre objectif.

Aujourd'hui, l'Office dispose d'un bail commercial, ce qui veut dire que nous sommes engagés à chaque fois au minimum pour trois ans, avec un loyer de 50 K€. Quand nous repartons pour trois ans, nous savons que nous avons 150 K€ à remettre dans les loyers. Or, nous avons une véritable opportunité puisque nous sommes en fin de bail, en fin de période de trois ans, et que le local CASA s'est libéré. Il fallait en effet trouver en centre-ville un local qui puisse accueillir une équipe de dix personnes. Nous cherchions une surface de 300 à 400 m², située en plein centre-ville, à toute proximité des monuments et des circuits touristiques, et pouvant également accueillir les touristes et tous les cars des tour-operators dans de très bonnes conditions. Quand on fait le tour d'Évreux, les opportunités sont très rares. Nous avons eu l'occasion d'aller voir un ou deux locaux depuis trois ans, mais aucun ne correspondait, même si nous sommes tout de même allés les voir par acquis de conscience. En revanche, ce local-là est le seul sur lequel nous avons une opportunité majeure pour pouvoir vraiment réaliser nos objectifs.

Nous travaillons sur ce dossier depuis le mois d'octobre, ce qui fait quand même quelques semaines. Au départ, les propriétaires ne souhaitent pas vendre ce local, ils voulaient que nous repartions sur un loyer, mais dans l'absolu, faire du loyer pour du loyer ne nous intéressait pas forcément car nous serions repartis sur la même logique.

Les locaux étaient forcément un peu plus intéressants puisque nous étions vraiment dans l'objectif d'une installation. À force de contact et d'explication sur la nature de notre projet, nous avons fini par trouver un accord avec les propriétaires, un accord de compromis, car les propriétaires avaient aussi des contraintes financières personnelles (en rapport avec la plus-value). Nous avons fait faire une estimation par les Domaines. Le local a été estimé à 360 K€. Pour moi, cette estimation était un petit peu faible.

Nous en avons discuté avec plusieurs partenaires, et nous sommes arrivés à un prix plus proche du prix d'achat que nous allons vous proposer. Le propriétaire, quant à lui, en voulait 450 K€. Les négociations ont abouti à un accord sur un prix de vente de 400 K€, pour une surface d'environ 355 m² - s'agissant des surfaces, je vous expliquerai tout à l'heure sur cet « environ » - et avec une promesse d'achat dans deux ans. Nous nous engageons donc pour deux ans de loyer et un achat à terme, dans deux ans, de 400 K€. Au départ, nous souhaitions seulement acheter, mais si nous n'avions pas trouvé cet accord, qui est vraiment un compromis, nous serions repartis sur 150 K€ de loyer sans aucun projet à terme. En l'occurrence, nous sommes sur un prix d'achat tout à fait correct, 400 K€, et nous avons ces deux ans de loyer en plus. Malgré cela, si nous regardons sur l'ensemble du dossier, financièrement je pense qu'il s'agit tout de même d'une bonne affaire car nous allons être propriétaire de notre local, nous n'allons pas repartir en location pour des années et des années. Nous allons vraiment être chez nous, et nous sommes vraiment sur une activité extrêmement pérenne. En outre, il s'agit de locaux situés rue de la Harpe, des locaux qui garderont toute leur valeur. Nous n'allons pas nous installer dans un local un peu perdu, nous sommes vraiment en plein cœur de ville. Cela va répondre à notre besoin touristique et à nos animations de centre-ville et participer de notre attractivité. Nous allons pouvoir développer davantage la commercialisation, dont nous voyons qu'elle a un impact financier pour l'Agglomération, mais notre objectif est surtout de développer le chiffre d'affaires de la boutique, ce que nous pourrions mieux faire rue de la Harpe. Nous allons renforcer la commercialisation en faisant venir beaucoup plus de tour-operators. Et puis nous avons cette fameuse taxe de séjour qui est rentrée cette année. Pour information, je rappelle qu'elle n'existait pas auparavant et qu'elle a tout de même rapporté 90 K€ cette année. Je dirais que l'Office du Tourisme va rentrer dans un processus de développement de son activité, ce qui lui permettra d'avoir un autofinancement de plus en plus important pour dépendre de moins en moins de la subvention d'EPN. Voilà pour les grandes lignes.

J'en reviens aux surfaces.

M. Guy LEFRAND

Ah bon ? Vous êtes plus synthétique d'habitude, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Oui, mais il s'agit là tout de même d'un dossier important, je voudrais que tout le monde prenne en main ce dossier.

En ce qui concerne les surfaces, le tableau au verso de la délibération fait mention des lots 102 et 103, qui correspondent à tout ce que nous voyons quand nous sommes rue de la Harpe. Nous pouvons voir aujourd'hui que la vitrine est vide. Il s'agit vraiment de tout le lot horizontal du local. Nous avons ensuite tous les lots qui correspondent à deux places de parking en sous-sol et à certaines caves. La surface est à affiner. Pourquoi ? Nous travaillons actuellement sur des plans qui sont un peu d'époque. Les anciens d'Évreux se rappellent peut-être qu'il y avait un restaurant qui s'appelait le Grand Cerf et qui, à l'époque, regroupait les locaux CASA et la brasserie juste à côté. Tout cela formait un seul ensemble. Commercialement il y avait deux locataires différents, donc en ce qui concerne les séparations, surtout au niveau des caves, entre le local de l'un et le local de l'autre, c'était encore un peu flou.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes de moins en moins synthétique.

M. Rémi PRIEZ

À l'occasion d'un rendez-vous sur place, nous avons extrêmement bien délimité, et dans l'acte de vente, si jamais vous votez la délibération ce soir, les mesures seront faites, et ce sera extrêmement carré en matière de surfaces. Je pense que j'ai quasiment tout dit sur le dossier.

M. Guy LEFRAND

Vous avez « casament » tout dit sur le local, nous sommes d'accord.

[Une élue demande hors micro à combien s'élève le loyer.]

M. Rémi PRIEZ

Le loyer est un peu moins élevé que le loyer actuel place de Gaulle, qui est aujourd'hui d'environ 48 K€. En effet, le loyer de CASA est de 44 K€. Il s'agit d'un compromis. Si nous n'engageons pas cette action, nous repartons pour trois ans dans le vide.

M. Guy LEFRAND

Attendez, vous allez avoir l'occasion de parler à nouveau, M. Priez, n'ayez pas peur. J'ai plusieurs demandes de prise de parole, et d'abord de M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vous remercie.

Je suis un peu surpris concernant la durée du bail de trois ans. En effet, il me semble bien qu'il y a à peu près un an et demi nous avons pris une décision. Pour mémoire, l'Office de Tourisme était séparé entre deux bâtiments, l'un donnant du côté de la mairie et l'autre un peu plus éloigné et qui était vide. Nous avons eu une décision il y a un an et demi exactement nous demandant l'autorisation de reprendre ce bâtiment qui avait été abandonné et qui d'ailleurs, me semble-t-il, était auparavant à l'Office de Tourisme. C'est ce qui me laisse un peu dans l'expectative sur la manière dont ont été calculés ces trois ans parce que, pour moi, si effectivement nous avons voté cette décision il y a un an et demi, la prise de bail a dû être faite il y a un an et demi, ce qui fait qu'il reste encore, sur une partie des deux bâtiments, un an et demi de bail, à moins que dans le contrat qui a été fait à l'époque les deux emplacements aient été fusionnés. Je voudrais avoir une réponse, une explication sur ce sujet.

Une deuxième chose m'inquiète : j'aimerais que, dans la ville d'Évreux, nous ne compensions pas les pertes de commerçants, dues à un certain nombre de problèmes et aux extensions des zones commerciales, par des équipements appartenant à des établissements publics. Cela me paraîtrait une mauvaise solution. Je n'aimerais pas voir un centre-ville où il n'y aurait que des établissements publics et des banques.

J'attends votre réponse sur ma première question.

M. Guy LEFRAND

Mais nous allons vous répondre, M. Camoin, n'ayez pas peur. Je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Je ne crois pas que nous créons un établissement supplémentaire puisque, au contraire, nous le transférons. Nous le transférons d'abord pour devenir propriétaire au lieu de louer et donc de payer de l'argent à fonds perdus, et ensuite pour le mettre dans un endroit qui est beaucoup mieux placé puisqu'il est juste à côté de la cathédrale, là où s'arrêtent en général les bus et les cars de Japonais qui déferlent sur la ville et qui ne vont pas jusqu'à l'Office du Tourisme. L'objectif est que cet Office du Tourisme soit au plus près évidemment des nombreux touristes qui viennent à Évreux. C'est également l'occasion de redynamiser ce secteur qui en a bien besoin, notamment sur le plan commercial, puisque ce secteur souffre aujourd'hui.

Cet emplacement permettra donc de devenir propriétaire plutôt que de payer à fonds perdus. Deuxièmement, l'Office sera mieux placé. Troisièmement, il offre une vue unique sur la cathédrale, ce qui nous permettra de renforcer notre activité. Quatrièmement, CASA ne s'arrête pas parce que Carrefour s'agrandit ; CASA s'arrête sur décision nationale, parce que c'est une chaîne de magasins qui ne correspond plus à l'attente du public. Évitions donc de mélanger et de dire n'importe quoi. Le contexte, notamment économique, est suffisamment compliqué pour que nous n'en rajoutions pas avec de fausses déclarations.

Je pense que nous sommes ici pour travailler de manière technique, efficiente, avec la meilleure volonté possible de développer l'activité et l'attractivité de notre territoire, en ayant soin de l'intérêt financier des contribuables. Je pense que ce type de polémique sur un tel sujet n'a pas vraiment lieu d'être. Je continue à donner la parole à ceux qui l'ont demandé et ensuite, M. Priez, peut-être ferez-vous une réponse globale. De temps en temps il y a des choses qui énervent.

Mme Lemeilleur ou M. Perrin, je ne sais pas. Est-ce Mme Lemeilleur ?

Mme Monica LEMEILLEUR

C'est moi.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie, Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Bonsoir à tous. J'aurais juste une petite question. On parle d'un prix d'acquisition de 400 K€. Je pense qu'il y aura des travaux pour adapter ces locaux à l'activité de l'Office du Tourisme. Avons-nous une idée du montant des travaux nécessaires ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Ma question porte sur l'aspect légal plutôt que sur l'aspect financier : peut-on dépasser de plus 10% de l'estimation des Domaines ? Quand cela dépasse de 4 000 €, n'est-ce pas un souci ?

M. Guy LEFRAND

Cela ne pose pas de problème juridique. M. Camoin veut reposer une question avant d'avoir la réponse à sa question.

M. Emmanuel CAMOIN

J'aurai la réponse à ma question, mais je voudrais simplement répondre à ce que vous venez de dire, et je voulais d'ailleurs féliciter les commerçants de Rouen qui ne se sont pas laissés tondre par ces grandes surfaces commerciales que vous appelez de tous vos souhaits. La Cour d'appel de Douai leur a d'ailleurs donné raison puisqu'elle vient de supprimer l'autorisation d'implantation du Village des Marques entre Vernon et Pacy, qui était pourtant assez loin de Rouen et beaucoup plus près d'Évreux, ce qui veut dire que, pour la Cour d'appel de Douai, il y a quand même une réalité, c'est que l'extension de ces grandes surfaces crée des déserts commerciaux dans les centres-villes. J'invite les commerçants d'Évreux à se battre de toutes leurs forces pour éviter justement cette désertification du centre-ville, éviter d'avoir un centre-ville mort et de n'avoir de commerces qu'en périphérie, ce que vous êtes en train de faire. N'oubliez pas non plus que toutes ces grandes surfaces créent un problème général, y compris pour les industries, puisqu'elles font croître les centrales d'achat, lesquelles poussent l'ensemble des industriels à baisser leurs produits pour qu'ils puissent se vendre dans les grands surfaces. Pour l'instant, je pense que conserver en centre-ville des commerces et leur donner la possibilité de s'agrandir et d'avoir le plus de clients possibles, en facilitant par exemple le stationnement en centre-ville, ce que vous ne faites pas, ce serait peut-être une bonne chose pour Évreux. Mais la politique que vous menez aujourd'hui ne va pas du tout dans ce sens-là, et vous verrez à un moment ou un autre que des établissements comme Guéné ou CASA fermeront parce qu'ils n'auront plus la possibilité de vivre en centre-ville.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, tout cela est très intéressant, mais vous devriez être heureux puisque, justement, nous ramenons l'Office du Tourisme et du Commerce là où les commerçants en ont le plus besoin, rue de la Harpe. Nous n'allons pas refaire le débat sur les pro- et les anti-Carrefour ; nous n'allons pas refaire le débat sur la pertinence d'une nouvelle zone commerciale sur Cambolle ; nous n'allons pas encore nous demander s'il fallait tuer les derniers centres commerciaux d'Évreux pour aider vos amis de Rouen et de Tourville à se développer davantage. Je crois que ce débat n'a pas lieu d'être ici.

Nous sommes en train de délibérer pour savoir si nous voulons acheter les locaux de l'Office du Tourisme et du Commerce et si nous voulons les implanter là où sont les touristes et là où cela fera revivre l'activité commerciale du centre-ville.

Je vous rappelle simplement, parce qu'il y a des choses que vous oubliez de dire dans vos diatribes, c'est que pour la première fois depuis dix ans le nombre de pas de portes disponibles dans le centre-ville d'Évreux a baissé de 14% au dernier semestre. Vous devriez vous en réjouir. C'est pour le centre-ville d'Évreux, et non pas pour la périphérie, que nous avons investi depuis trois ans que nous sommes aux affaires plusieurs millions d'euros, afin de redynamiser et réparer le centre-ville.

Cela a d'ailleurs été rappelé hier soir lors d'une cérémonie pour le départ du couple Bellois, bien connu à Évreux, qui a trouvé des repreneurs, et des repreneurs qui ont beaucoup d'ambitions pour notre territoire. Donc, oui, nous nous battons, et je pense qu'essayer de faire croire encore aux vieilles chimères qu'aider le centre commercial Carrefour et créer 350 emplois serait nul et mauvais pour la ville et pour le centre-ville, est un combat d'arrière-garde. Peut-être qu'effectivement vous préférez aider les commerçants du centre-ville de Rouen ; pour ma part, je préfère aider la ville d'Évreux. M. Priez, pour une réponse concernant le bail.

M. Rémi PRIEZ

Concernant le bail, comme je vous le disais tout à l'heure, nous sommes actuellement sur trois locaux différents, et seul le local qui permet l'accueil physique a un bail commercial de trois ans. Les deux autres, c'est-à-dire le logement du dessus et le pas de porte à côté, n'ont pas de baux commerciaux. Il s'agit de baux de location tout à fait normaux que nous pouvons dénoncer à l'année. Alors, effectivement, il y a deux ans et demi nous avons, pour des raisons d'économie, rendu un local. Nous avons en effet décidé de faire des économies au niveau de l'Office, mais comme un an plus tard nous avons lancé la partie commerce – nous avons aujourd'hui un Office du Tourisme et de Commerce – à laquelle deux collaborateurs se consacrent et que nous travaillons effectivement pour les commerces non seulement du centre-ville mais aussi de l'ensemble d'EPN, nous avons été obligés de reprendre des locaux car nous étions trop à l'étroit. Ceci dit, je le répète, il n'y a qu'un seul bail commercial, celui de la plus grande partie de l'Office qui est l'accueil. Concernant les aménagements, il y en aura effectivement. Si vous passez devant CASA, vous verrez que la surface est complètement vide, ce qui est aussi une chance car cela nous permettra de l'aménager. Pour le moment je n'ai pas d'estimations. Nous allons travailler avec un architecte d'intérieur étant donné que nous avons dix-quinze collaborateurs à caser, des salles de réunion, et ce projet à développer.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Bonsoir. Cet investissement de 400 K€ appellera-t-il par la suite une baisse des dotations de fonctionnement ?

M. Guy LEFRAND

Je l'espère bien, une fois que cela aura été remboursé. C'est une très bonne question, et qui est évidemment totalement justifiée. Cela passera dans la section investissement, et cela permettra bien évidemment de baisser de même niveau la section de fonctionnement. M. Priez sait que je suis très attentif au coût du budget de fonctionnement de cet Office du Tourisme. M. James, nous sommes tout à fait sur la même ligne, et Rémi Priez le sait. Puisque nous sommes tous d'accord, je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

Je vous remercie.

Merci d'aider ainsi les commerçants du centre-ville à se développer.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE (moins une abstention)** Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente à intervenir avec Monsieur Philippe Emsalem et Madame Karine Emsalem, portant sur des lots de copropriété 102 (après modification), 103, 125, 126, 127, 128, 131, 135 (à confirmer), 136, 144, 145, au sein de l'immeuble cadastré n° XD50, 11 rue de la Harpe, à EVREUX (locaux ex CASA), et fixant le prix d'acquisition du bien à 400 000 €. Les frais d'acte sont à la charge de l'EPN. Ces locaux sont destinés à accueillir l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux*
Portes de Normandie

7 - La Couture Boussey – Site de « La Porte Nature » – Tarifs groupes et individuels 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Ce dossier concerne un site touristique de l'ex Communauté de Communes de la Porte Normande, dit « La Porte Nature ».

Ce site, dédié aux familles, est situé à La Couture-Boussey. Il est composé d'un minigolf, d'un parcours pieds nus (où l'on peut marcher sur différents revêtements, notamment naturels), d'un rallye découverte de la forêt, d'une bibliothèque et de jeux en bois. Il est ouvert du lundi au samedi surtout pendant les vacances d'été (du mois juillet au mois de septembre). En 2016, le site a accueilli plus de 2500 visiteurs, qui proviennent pour les trois quarts de l'Eure. Les recettes perçues en 2016 ont été de 6 745 €.

L'objet de la délibération est la revalorisation des tarifs puisque nous souhaitons augmenter les places de 1 €. En fait, au regard des coûts de fonctionnement de ce site, nous cherchons à équilibrer un peu plus le budget qui doit supporter des coûts d'entretien (élagage...) et le salaire d'un saisonnier. Nous travaillons là-dessus et nous augmentons légèrement l'entrée de ce parc pour pouvoir favoriser l'équilibre financier de cette activité. Vous avez le détail des prix dans la délibération. En fait nous passons de 3 à 4 € pour les adultes et de 2 à 3 € pour les enfants. Le prix de groupe vous est également indiqué.

M. Guy LEFRAND

Merci. Et je suis heureux de voir que « Lire en forêt » reste gratuit.

M. Hamel, ou Mme Canel. C'est M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Bonjour à tous.

Je suis surpris d'apprendre que nous avons la chance d'avoir à La Couture-Boussey un petit parc d'activités pour nos jeunes et les familles. Est-il prévu de communiquer un peu sur cette thématique ? Parce que je sais que les petites communes comme la nôtre cherchent souvent des petites choses pour les écoles, pour faire des sorties et des activités. Je vois que le site a accueilli 2 500 visiteurs, ce qui est bien, mais s'il pouvait y en avoir plus, je suppose que cela serait mieux. Essayez donc d'améliorer l'attractivité au travers d'une communication parce que je vous garantis qu'il pourrait y avoir plus de monde dans ces petits parcs. Je suis sûr que cela répondrait à une demande.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Boreggio va se faire un plaisir de vous répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Je me permets de vous apporter la réponse en tant qu'ancien président.

En fait, nous avons quand même beaucoup œuvré sur la communication de ce site, peut-être pas forcément auprès de toutes les communes du territoire mais auprès des communes de l'ancien territoire de la CCPN. Nous le faisons allégrement. Nous avons aussi beaucoup arrosé au sein des départements voisins, auprès des campings, notamment ceux qui sont en bordure de l'Eure, ce qui nous a permis d'obtenir, ainsi que le disait M. Priez tout à l'heure, plus de 2 500 visiteurs l'an dernier. Le territoire s'agrandissant, il est vrai qu'il y aura clairement cette année une campagne d'information beaucoup plus vaste et importante. Nous pouvons accueillir beaucoup plus de visiteurs encore.

M. Guy LEFRAND

Si certains d'entre vous souhaitent le visiter, n'hésitez pas. Pour ma part, je vais le voir dans quelques jours. Nous avons prévu de faire une visite sur site pour voir justement quelle dimension nous pourrions donner à ce site parce qu'il le mérite a priori. Cet espace est déjà aménagé, et nous allons regarder ce que nous pouvons y faire ensemble. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet rapidement.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit, les tarifs et modalités d'entrée sur le site de La Porte Nature sis à la Couture Boussesey pour l'année 2017 :

- Minigolf : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Parcours pieds nus : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Forfait minigolf + parcours pieds nus : 7 € adulte, 5 € enfants (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Rallye familial : 1 € par personne.
 - Lire en forêt : gratuit.
 - Jeux en bois : gratuit.
- Un groupe est considéré comme tel à partir de 15 personnes, et à partir de 10 personnes lorsque ce groupe est constitué de personnes handicapées, accompagnateurs non compris, une gratuité étant appliquée à ces derniers. Une gratuité est offerte toutes les 10 personnes pour les groupes.
 - La gratuité pour les moins de 5 ans ne s'applique pas aux groupes.

8 - Soutien aux régates de l'IUT – Subvention 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

M. Guy LEFRAND

Parlez bien fort parce qu'ils ne vous écoutent pas.

M. Arnaud MABIRE

Dans le cadre de sa compétence relative au développement de l'Enseignement supérieur, l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie met en œuvre un dispositif d'appel à projets en faveur du soutien aux projets portés par les associations étudiantes et au développement de la vie étudiante locale. Il s'agit là d'un projet tuteuré pour six étudiants, projet qui compte donc vraiment dans leur diplôme. Ces six étudiants vont participer à une régate qui a lieu à Saint Malo. Ce projet correspond tout à fait à la démarche pédagogique de l'IUT, c'est-à-dire qu'ils vont faire de la gestion de projet, négocier, faire de la prospection, développer des outils marketing. Le budget prévisionnel du projet est de 3300 €. Dans le cadre de ce projet, ces étudiants ont fait appel à du *crowdfunding* (de l'aide sur des sites Internet), ont distribué des flyers pour des entreprises locales. Ils ont donc vraiment œuvré pour soutenir le tissu local. L'association sollicite le soutien d'EPN, à hauteur de 500 €. Étant donné que nous avons aujourd'hui 3 500 étudiants sur l'agglomération d'Évreux mais que nous n'apparaissions pas comme une ville étudiante, nous voudrions capitaliser sur tous les événements que peuvent faire nos étudiants sur le territoire, et donc en contrepartie, nous leur demandons de réaliser un petit clip vidéo et de prendre des photos afin que nous puissions mettre en avant et valoriser toutes les activités qui se font sur le territoire. Dès que nous aurons un peu de matière, nous pensons ouvrir une page sur notre site web, voire sur l'application Smart Évreux, pour vraiment montrer ce qui se passe pour la vie étudiante sur Évreux. L'association demande donc un soutien de 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pourquoi Mme Hannoteaux ronchonne-t-elle ?

M. Alain NOGARÈDE

Non, nous disions que nous étions d'accord.

M. Guy LEFRAND

Alors si vous êtes d'accord, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour les « régateurs ».

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **500 €** à l'association Génération Tech de Co, au bénéfice du projet tuteuré des Régates de l'IUT 2017, sous réserve des crédits votés au BP 2017.

9 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure – Reprise de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Nous allons passer maintenant à des reprises de procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles vont vous être présentées par Xavier Hubert et, ensuite, chaque maire pourra ré-intervenir pour pouvoir présenter la suite. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

M. le Président. Bonjour à tous.

Un petit rappel pour les deux délibérations qui vont suivre.

Il s'agit, comme vient de le dire le Président, d'une reprise de procédures de PLU qui avaient été engagées par les communes. Vous savez que l'ancien territoire GEA avait voté le transfert de la compétence urbanisme à l'Agglomération en juin 2015. Cette compétence était définitive, et le Préfet en avait prononcé le transfert au mois de décembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette compétence est obligatoire sur l'ensemble de notre territoire, et c'est la raison pour laquelle il s'agit de s'occuper des procédures qui avaient été engagées par les communes précédemment. Le code l'urbanisme a d'ailleurs expressément prévu que l'EPCI pouvait reprendre ces procédures à son compte. C'est ce que nous allons examiner dans cette première délibération pour la commune de Marcilly-sur-Eure, qui avait un PLU mais qui a décidé d'une révision de ce dernier au mois d'avril 2016. La procédure est déjà bien engagée, le diagnostic ayant été fait, les objectifs posés, et le débat PADD ayant été tenu par le Conseil municipal à la fin de l'année 2016.

Le bureau d'études qui gère la révision de ce PLU est SOLIHA, il a conclu avec la commune un marché de 15 600 € TTC. Le transfert entraîne automatiquement le transfert de la charge de cette révision à EPN. Dans le cas de Marcilly-sur-Eure, il restera à charge une somme de 10 080 € à reprendre par EPN, à laquelle il faudra ajouter certains frais de publication.

Aujourd'hui il vous est demandé votre accord pour reprendre cette procédure de révision de PLU par l'EPN. Pour autant nous n'en avons pas fini avec ce dossier puisque vous savez qu'il y a tout un calendrier et qu'à deux reprises au moins le Conseil communautaire aura à délibérer à nouveau, pour l'arrêt du projet et ensuite pour l'approbation définitive du nouveau PLU de la commune de Marcilly-sur-Eure.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un petit mot, M. Royoux, qui vient de faire économiser plus de 10 000 € à sa ville.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président.

Pour faire court, nous avons en fait deux grandes zones appelées AU1 et AU2. De façon à libérer ces deux zones, nous sommes dans l'obligation – ainsi que le dit le règlement – d'en passer par la révision du PLU, afin d'affiner les orientations particulières du PADD, et ce du fait que nous avons ces zones-là à construire à caractère central d'habitats récents, sur lesquelles est envisagée l'intégration d'habitats à caractère social. Nous sommes donc obligés d'en passer par la révision du PLU de façon à libérer ces zones et à les rendre constructibles, tout simplement.

M. Guy LEFRAND

Parfait. Merci beaucoup.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

➤ **DECIDE** d'achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles une fois arrêté, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande, et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

10 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey – Reprise de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, pour le deuxième dossier.

M. Xavier HUBERT

Dans cette deuxième délibération, il s'agit de la commune de La Couture-Boussey.

La Couture-Boussey avait un PLU mais le tribunal administratif lui a fait des misères et a annulé le précédent PLU, de sorte que la commune a prescrit l'élaboration de son nouveau PLU en avril 2016. La commune a été assez rapide, je vois en effet que le diagnostic a été fait, les objectifs définis, et que le débat sur le PPAD a eu lieu en Conseil municipal au mois de juillet 2016. Nous en sommes donc au même stade que la commune de Marcilly-sur-Eure, sauf qu'il s'agit là de l'élaboration du PLU.

En ce qui concerne l'aspect financier, les sommes sont comparables : 14 325 € ont été inscrits dans le cadre du marché passé avec le bureau d'études G2C. La commune en avait réglé une bonne partie ; il restera à notre charge 3 010,60 € auxquels s'ajouteront également les 2 000 € de publication et de rémunération du commissaire enquêteur.

De la même façon ce dossier sera de nouveau examiné à deux reprises par notre Conseil pour l'arrêt du PLU et l'adoption définitive du PLU de La Couture-Boussey.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Boreggio – qui a fait moins bien que M. Royoux puisqu'il n'a réussi à faire économiser à sa commune que 3 000 €.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous remarquerez que je fais attention aux deniers d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Bravo !

M. Sylvain BOREGGIO

Deux mots. Je voudrais juste vous donner un conseil, mes chers collègues qui pourrez demain faire un PLU : ne vous faites pas avoir comme je me suis fait avoir. Je me suis fait attaquer au tribunal par un propriétaire ferrien qui estimait que je n'avais pas rendu constructibles ses terres. Ce dernier a été débouté de sa demande qui n'était absolument pas justifiée. En revanche, le tribunal administratif, qui n'a rien d'autre à faire que d'éplucher nos documents, a annulé mon PLU parce que la première délibération qui instituait ce PLU n'était pas suffisamment détaillée. Nous partions du principe que le PLU était là pour détailler justement ce qu'il mettait en place et que ce n'était pas à la délibération de le faire. Eh bien, non ! On me l'a reproché et on a annulé mon PLU pour cela. Soyez donc prudents si vous instaurez un PLU, faites bien attention aux délibérations que vous écrivez.

M. Guy LEFRAND

Il n'y aura plus de PLU, il n'y aura plus qu'un PLUI, je vous le rappelle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles une fois arrêté, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande, et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

11 - Commune du Vieil Évreux - Lotissement IMNOMA – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Un mot pour le dossier suivant qui concerne la commune du Vieil Évreux.

Il s'agit d'une délibération très classique, qui consiste à autoriser le Président à signer une convention de rétrocession préalable. Lorsqu'il y a construction d'un lotissement, vous savez que les propriétaires peuvent confier à une association syndicale libre la gestion des parties communes ou peuvent prévoir dès le départ la rétrocession à la commune des parties communes et confier à EPN la gestion de la voirie et des réseaux, ce qui est le cas ici sur la commune du Vieil Évreux. Une convention entre EPN, la commune et le lotisseur est donc signée avant même le démarrage des opérations et, en fin de construction du lotissement, la rétrocession se fait de manière automatique à la commune en propriété et en gestion à EPN pour ses compétences.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Évreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

12 - Conseiller en énergie partagé (CEP) – Mise à disposition des communes – Modalités de mise en œuvre – Participation financière des communes – Convention EPN/Commune

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Hubert, très en verve ce soir.

M. Xavier HUBERT

C'est la dernière, rassurez-vous.

M. Guy LEFRAND

La dernière pour vous !

M. Xavier HUBERT

Oui, oui. Je ne sais plus si nous avons déjà évoqué la question lors du précédent Conseil communautaire, mais il s'agit de statuer sur les modalités d'intervention du Conseiller en Énergie Partagé (CEP).

Pour les communes ex GEA, vous savez que nous avons un Conseiller en Énergie Partagé et qu'il avait cessé ses fonctions pendant seize mois suite à une mise entre parenthèses de cette mission.

Cette mission permet aux 61 communes (Évreux ne pouvant en bénéficier puisque seules les communes de moins de 10 000 habitants peuvent en bénéficier) d'avoir une évaluation, des recommandations et un plan d'action pour la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal.

Ce service est offert aux 61 communes d'EPN, et j'invite les maires et les représentants des communes à bien se positionner car je crois que c'est un véritable service que l'Agglomération peut rendre à chacune des communes. D'ailleurs, en ce qui concerne le GEA, 11 communes avaient été intéressées ; pour la CCPN, suivant d'autres modalités, 4 communes avaient été intéressées par ce dispositif.

Nous le mettons en place, avec deux missions :

- une première mission dite « complète » qui concerne l'intervention du Conseiller en Énergie Partagé sur trois années.

La description de la mission rend compte de la diversité de ses interventions :

- réaliser un inventaire du patrimoine communal,
- réaliser un bilan énergétique partagé,
- assurer un suivi des consommations – car ce n'est pas le tout de rénover les bâtiments, il faut aussi voir si on paye au juste prix les consommations, les abonnements, etc.,
- élaborer un programme d'actions sur les trois années, qui permet souvent de faire de bonnes économies,
- accompagner la maîtrise d'œuvre (préparation des dossiers, cahiers des charges..),
- pérenniser les économies d'énergie réalisées,
- promouvoir les énergies renouvelables.

Cette mission sur trois années coûte à la commune 1 € par an et par habitant. En fonction du nombre d'habitants, vous voyez que cela ne représente pas un coût très important. Je dois dire que toutes les communes qui ont adhéré à ce dispositif ont réalisé des économies au-delà de la dépense qui vous est demandée aujourd'hui.

- une deuxième mission de base, établie à titre gracieux, permettant :

- de réaliser rapidement un bilan énergétique du patrimoine des communes,
- d'établir une préconisation d'actions à réaliser.

Suite à cela, la commune peut s'engager dans la mission complète.

Il vous est demandé aujourd'hui de valider ces deux dispositifs, la participation financière des communes, le fait que la mission de base est à titre gracieux et d'autoriser le Président à signer avec chacune des communes qui seraient intéressées par ces dispositifs et la mission du CEP.

Petite précision : il est indiqué que les communes qui s'étaient engagées précédemment, et dont la mission CEP a été interrompue, un avenant sera signé avec l'Agglomération pour qu'elles ne soient pas pénalisées et que la mission puisse se poursuivre et être menée à son terme.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. N'hésitez pas car, effectivement, les communes qui l'utilisent l'apprécient beaucoup en général.

Mme Bénard.

Mme Catherine BÉNARD

Oui, merci.

Les communes qui avaient envoyé la convention et qui n'en ont jamais eu le retour, parce que l'envoi s'est fait au moment où tout s'est arrêté, doivent-elles tout recommencer ? Parce que je pense que celle-ci va être difficile à retrouver.

M. Xavier HUBERT

Pour Sassey, la convention avait été signée et la mission n'avait pas démarré. Est-ce bien cela ? Parce que si la mission avait démarré, elle sera poursuivie.

M. Guy LEFRAND

J'ai cru comprendre que la convention n'avait pas été signée.

Mme Catherine BÉNARD

Elle n'a pas été signée par le GEA.

M. Xavier HUBERT

D'accord. Dans ces cas-là, si vous êtes toujours intéressée, je vais demander au CEP de prendre contact rapidement avec vous, avec la commune, pour que vous redéfinissiez ensemble la mission que souhaite la commune. Si des communes sont intéressées ou souhaitent des précisions, il ne faut pas hésiter à m'interroger. Évidemment, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CEP. J'avais en tête certaines communes qui étaient intéressés, et j'ai demandé au CEP de les contacter pour redémarrer la mission.

M. Guy LEFRAND

M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Pour étayer ce que vient de dire Xavier Hubert, nous sommes dans le même cas, et j'ai eu rendez-vous avec le conseiller, qui est venu me voir. En ce qui nous concerne, nous ne pouvions plus attendre parce que cela faisait trop longtemps que nous n'avions pas de conseiller, et nous nous étions donc retournés vers l'ALEC. Nous avons travaillé avec elle et un diagnostic, un bilan a été fait. J'ai vu avec le conseiller, et ce monsieur va surtout pouvoir nous aider à monter les dossiers, à les adresser à qui de droit. Il y a peut-être un marché à faire, avec pas mal d'argent. L'aspect technique (marché, appel d'offres, subventions) rentre tout à fait dans sa mission, à ce qu'il m'a dit. Nous sommes donc très contents d'être aidés par ce monsieur. S'agissant de la convention, je n'en ai pas entendu parler dans les commissions alors que nous y étions, mais ce n'est pas grave, nous réglerons cela après.

M. Guy LEFRAND

Tout cela repart d'un bon pied maintenant. Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

✶ MET A DISPOSITION de ses communes membres (hors Evreux) qui le souhaitent un Conseiller en Energie Partagé, FIXE le montant de participation financière des communes à 1 euro/habitant/an, pendant 3 ans pour la mission complète, ACCORDE à titre gracieux la mise en œuvre de la mission de base, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions à passer avec les communes intéressées et les avenants éventuels à intervenir et SOLLICITE de l'ADEME les subventions pouvant être obtenues au titre de ce dispositif

13 – Évreux - Travaux Place Bertrand DU POUGET - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage EPN / Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Molina.

M. Michel MOLINA

Mesdames et messieurs, bonsoir.

M. Guy LEFRAND

Il faut que vous vous mettiez plus près du micro, plus près de Mme Auger.

M. Michel MOLINA

Bonsoir à toutes et à tous.

La Ville d'Évreux souhaite faire une grosse rénovation sur la place du Pouget à Navarre. Pour cela, des travaux doivent être engagés sur la route départementale, sur les trottoirs, sur les parkings et, bien évidemment, sur la place, qui en constitue la plus grosse partie. Afin d'éviter qu'il y ait plusieurs maîtres d'ouvrage, il vous est proposé – ce qui est classique – d'autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. L'EPN n'a pas une grosse intervention et peut donc déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Évreux. Voilà, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit effectivement d'une belle opération, qui va permettre d'aider les commerçants du quartier de Navarre de mieux se porter. Tout le monde devrait donc en être heureux. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien, vous voyez, c'est parfait. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de déléguer à la ville d'Evreux les travaux de voirie relevant de sa compétence dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place Bertrand Du Pouget à Evreux, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la ville d'Evreux.

14 - Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure - Mise en œuvre d'animations communes pour l'année 2017 - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Bonsoir à ceux que je n'ai pas vus.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre cinq collectivités :

- le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) ;
- le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie (SEAP) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) ;
- et l'ex-GEA, aujourd'hui Evreux Portes de Normandie (EPN).

Ces collectivités ont une animation agricole propre.

Or, depuis 2015, ces cinq collectivités se sont rapprochées afin de proposer des animations communes, et devant le franc succès de ces animations et avec l'aval des agriculteurs, il est proposé de reconduire ce mode de fonctionnement au travers d'une convention entre les cinq collectivités.

Le coût estimé des animations est de 7 650 €.

La répartition financière est la suivante :

- 80% pris en charge par l'Agence de l'Eau, soit 6 120 €;
- Les 20% restants sont calculés avec une clé de répartition ayant comme critère la surface agricole utile (SAU) et le nombre d'exploitants.

Ainsi, cela donne :

- pour EPN : 32 %, soit 489,60 € ;
- pour le SEPASE : 28%, soit 428,40 € ;
- pour la CCPC : 22%, soit 330,60 € ;
- pour le SIAEVE : 10,5%, soit 160,65 € ;
- pour le SEAP : 7,5%, soit 114,75 €.

Il vous est donc demandé de décider de participer au collectif, d'adopter les termes de la convention et d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en œuvre d'animations communes sur les Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure, **ADOpte** les termes de la convention de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages et les clés de répartition du financement selon les modalités décrites (le financement d'EPN étant estimé à 490 €) et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2017 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires.

15 - Droit à la formation des élus – Modalités de mise en œuvre

M. Guy LEFRAND

Notre dernière délibération, mes chers collègues, appelle le droit à la formation des élus, une délibération que nous devons prendre dans les trois mois qui suivent l'installation de notre Conseil.

Il vous est proposé d'accepter :

- d'arrêter un montant de dépenses de formation des élus pour 2017 de 10 000 €, montant équivalent aux années précédentes;
- de retenir les orientations principales qui sont pour cette formation :
 - les fondamentaux de l'action publique,
 - les formations en lien avec les délégations de chacun,
 - les formations favorisant l'efficacité personnelle.
- de retenir les critères de répartition des crédits suivants (qui sont ceux qui existaient auparavant à l'ex GEA) :
 - 65% pour la formation des membres du Bureau,
 - 20% pour les représentants au sein des différents organismes,
 - 15% pour les autres élus.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'aurais une petite question.

Avons-nous une idée du montant qui a été utilisé sur le GEA l'année dernière ?

M. Guy LEFRAND

Je ne l'ai pas, mais je vous propose de vous le donner la prochaine fois. Aucun souci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Groizeleau me dit que personne ne s'est vu refuser une action de formation qu'il aurait demandée.

Le Conseil communautaire :

DECIDE, s'agissant du droit à la formation des élus, que :

1) Le montant des dépenses de formation des élus est arrêté à **10 000 €** au titre de l'année 2017, cette somme sera inscrite au budget d'EPN, au chapitre 65. Cette enveloppe budgétaire sera revue annuellement.

2) Les orientations proposées sont les suivantes :

- les fondamentaux de l'action publique locale : contexte législatif, schémas de mutualisation, fonctions, rôle et mission de l'élu, le statut des fonctionnaires territoriaux, rôles et missions des différentes instances paritaires,

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;

- les formations favorisant l'efficacité personnelle : prise de parole, bureautique...

3) Les critères de répartition des crédits proposés sont les suivants :

65% du budget alloué aux élus ayant des responsabilités au sein d'EPN (Membre du Bureau, Président de commission ...)

20% du budget alloué aux représentants d'EPN au sein des différents organismes,

15% du budget alloué aux autres élus.

Questions diverses

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je constate que le bronzage de certains d'entre vous vous a été bénéfique puisque vous avez été très actif, et que donc, pour une fois, vous allez pouvoir faire votre dîner dans la pièce d'à côté quasiment comme un apéritif dinatoire, notre réunion étant maintenant terminée.

Je vous remercie pour votre efficacité.

Pardon, M. Hamel voulait parler.

Peut-être voulez-vous parler de votre bronzage, M. Hamel ?

M. Raynald HAMEL

Non, mais me permettez-vous de poser une question qui n'était pas prévue à l'ordre du jour ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Raynald HAMEL

Comme nous le savons tous, nous sommes confrontés à ce problème des cartes nationales d'identité, dont vous nous aviez parlé lors de la conférence des maires. Ainsi que M. le Préfet nous le dit, je pense que nous allons envoyer à Évreux beaucoup de nos administrés qui souhaitent une carte d'identité. Comment cela va-t-il se passer ? A-t-on prévu quelque chose ? Les communes vont-elles participer ? Parce que je suppose qu'il va falloir des secrétaires en plus à Évreux, à Pacy ou à Conches. Je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

À Saint André.

M. Raynald HAMEL

Tout à fait. Donc, comment cela va-t-il se passer ? Vous n'êtes pas forcé de répondre maintenant, je vous prends au dépourvu peut-être, mais pour nous cela devient tout de même une problématique, et une problématique que nous regrettons beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Nous avons commencé à aborder ce sujet avec le Préfet, qui nous explique qu'évidemment cela fait partie de la meilleure efficacité du service public. Je ne vous cache pas que j'en ai parlé au maire d'Évreux auquel cela pose beaucoup de problèmes.

Oui, nous allons y travailler ensemble. Je crois que, normalement, les communes concernées ont droit à une compensation qui doit être autour de 4 000 € par an, ce qui va largement nous permettre d'avoir beaucoup de postes supplémentaires, évidemment. Environ 1/10^{ème} de poste. Oui, cela va être un sujet. J'ai commencé à en parler avec le DGS de l'Agglomération et le DGS de la Ville. Nous en avons parlé encore ce matin.

Il y a plusieurs sujets. Premièrement, il va falloir que nous regardions quels moyens supplémentaires la Ville d'Évreux peut mettre à disposition, notamment en ouvrant plus tard le soir, en faisant une ou deux nocturnes. Je vous le dis sous toutes réserves car je n'ai pas encore commencé à y travailler ni à en parler avec les responsables des services et les organisations syndicales. C'est vraiment un sujet sur lequel nous allons réfléchir. Nous allons probablement devoir faire des ouvertures le samedi. Cela va donc être un travail important, compliqué. Je ne vous promets pas que la Ville d'Évreux puisse supporter seule ce coût, c'est clair. Nous regarderons comment nous pourrions le mutualiser au niveau de l'Agglomération car cela m'embête de demander aux communes de supporter ce coût.

Nous n'allons pas commencer à le calculer au nombre d'habitants par commune qui vont venir etc., donc il va falloir que nous menions ensemble ce travail, rapidement.

Nous avons prévu premièrement d'en reparler avec la Préfecture et deuxièmement nous allons lancer le travail très rapidement pour nous mettre en ordre de marche.

Si les gens trouvent porte close en arrivant, ils trouveront porte close. Nous leur rappellerons que ce n'est pas nous qui l'avons décidé et que cela relève à la fois du législatif et du réglementaire, et nous les renverrons vers les personnes concernées.

Cela tombe bien, un législateur veut nous en parler.

Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Je voulais vous donner une information. Normalement, ce sera généralisé à compter du 1^{er} mars, dès demain donc, mais en fait l'Association des Maires de France a demandé au gouvernement le 20 février que cela ne soit généralisé qu'à compter de septembre 2017. Nous n'avons toujours pas de réponse.

M. Guy LEFRAND

Jusqu'à preuve du contraire, l'AMF n'est pas encore législateur ni réglementaire.

Mme Nicole DURANTON

Pour ma part, j'avais posé une question au ministre de l'Intérieur mais je n'ai pas reçu de réponse.

M. Guy LEFRAND

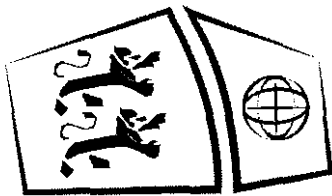
Dans le cadre de mes activités régionales, j'ai rencontré d'autres sénateurs d'autres départements qui sont très pessimistes sur la possibilité que ce soit reporté au mois de septembre. Il serait dommage de reporter l'efficacité du service public jusqu'au mois de septembre.

Pour être très clair, oui, il s'agit d'un sujet qui nous concerne, sur lequel nous avons commencé à travailler, mais nous ne pouvons pas modifier les horaires de travail, les jours d'ouverture etc. sans en discuter avec les chefs de service, sans que cela passe en CT. Et je vous rappelle que les élections syndicales ont lieu le 9 mars puisqu'elles sont regroupées Ville d'Évreux/Agglomération. De toute façon, aucune nouvelle organisation ne pourra se mettre en place avant le mois d'avril au plus tôt, puisque nous ne pouvons pas le faire avant la mise en place du CT.

Ça va ronchonner, mais nous renverrons vers les personnes responsables de cette merveilleuse amélioration de l'efficacité du service public.

Je vous remercie pour cette question passionnante.

La séance est levée à 19h15.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2016
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel
Madame COULONG Rosine
Monsieur BOURRELLIER Ludovic

Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud, Vice-présidents
Monsieur CONFAIS Max, conseiller
communautaire membre du Bureau

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,
conseiller communautaire membre du Bureau

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2017 :

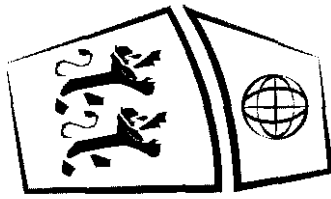
☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par EPN à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à Madame Sylviane MORALES propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 2 000,00 €, pour des travaux d'isolation des murs et des combles, de remplacement des menuiseries et l'installation d'une ventilation.
- à Madame Louissette HERVE propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 274,00 €, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie,
- à Madame Paulette ZUROWSKA propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 €, pour des travaux de remplacement du chauffe bains gaz par un ballon d'eau chaude électrique, pose d'une VMC Hygro et isolation des combles perdus et une subvention (dossier adaptation au handicap) de 455,00 €, pour des travaux d'adaptation de la salle d'eau, soit un total de 1 255,00 €.

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour l'achat de prestations de services et de fournitures dans les domaines de l'informatique et de la téléphonie, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées, **ACCEPTE** l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **FIXE** tel que ci-après la liste des événements donnant lieu à la gratuité des entrées au Musée des Instruments à vent de la Couture Boussey

Date(s)	Nom de l'événement	Modalités de l'offre	Public visé
18 et 19 mars	Pass musées Téléràma	4 entrées gratuites par pass	Porteurs du pass
1 ^{er} et 2 avril	Journées nationales Tourisme et handicap	Gratuité	Tous
31 mars - 1 ^{er} et 2 avril	Journées européennes des métiers d'art	Gratuité	Tous
Samedi 20 mai	Nuit des musées	Gratuité Après-midi et soirée	Tous
Samedi 17 et dimanche 18 juin	Journées de patrimoine de pays et de moulins	Gratuité	Tous
Mercredi 21 juin	Fête de la musique	Gratuité	Tous
16-17 septembre	Journées Européennes du patrimoine	Gratuité	Tous
5 novembre	Concert de clôture de la saison	Gratuité	Tous
Dates à définir	Partenariat avec la Résidence Les rives d'or La Couture-Boussey -Visite guidée de 30 min - Apéritif dinatoire offert par la résidence	Gratuité	Famille des résidents



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU MARDI 28 MARS 2017
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy

Madame COULONG Rosine
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas
Monsieur CONFAIS Max, conseillers
communautaires membres du Bureau
ABSENT EXCUSÉ :
Monsieur MABIRE Arnaud, Vice-président

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2017 :

Délibérations prises dans le cadre des cas limitativement énumérés délégués au Bureau

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par EPN à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à **Monsieur Jacques MAUPAS** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement de la chaudière avec eau chaude sanitaire, pose d'une VMC, isolation partielle de mur par l'extérieur, remplacement d'une fenêtre, et une subvention (habitat indigne) de **2 855,00 €**, pour le remplacement d'un escalier, **soit un total de 3 655 €**.
- à **Monsieur Emmanuel LENFANT** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles, de remplacement de la porte d'entrée et d'un Vêlux, d'installation d'une ventilation.

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour l'achat de prestations de transport périscolaire, extrascolaire, jeunesse et petite enfance, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations de transport pour les activités périscolaires, extrascolaires et de petite enfance, - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées, **ACCEPTE** l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir avec ENEDIS pour les travaux de rénovation des réseaux à réaliser rue de l'Industrie à Gravigny



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur CONFAIS Max, conseiller
communautaire membre du Bureau

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GROIZELEAU Bruno, Vice-président
Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,
conseiller communautaire membre du Bureau

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 9 janvier 2017 :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par EPN à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à **Madame Maryvonne SOIVE** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €** et une subvention (habitat dégradé) de **3 000,00 €**, pour des travaux de couverture, ravalement, menuiseries, chauffage et ventilation, **soit un total de 3 800,00 €**.
- à **Madame Paulette LUCAS** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **120,00 €**, pour des travaux d'adaptation de la douche à la perte d'autonomie.
- à **Madame Fatima EL BOUKHARI** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles aménagés et perdus, de remplacement des menuiseries, des Vélux et d'installation d'une ventilation hygro B.
- à **Monsieur Léon LE BAIL** propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **284,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Madame Simone DIOURIS** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **800,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Monsieur Roger NOEL** propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **606,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Madame Aminata BIAGUI** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement des menuiseries et de la chaudière.
- à **Monsieur Roland ENOUX** propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **800,00 €**, pour des travaux de pose d'un monte escalier extérieur.
- à **Madame Laurette AMOUZOUGAN MENSAH** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement de la chaudière, d'isolation des combles et des murs
- à **Madame Geneviève BREANT** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles perdus, de remplacement de la porte d'entrée et des menuiseries.

- à **Monsieur Quentin ROY et Madame Kettia ETIENNE** propriétaires occupants, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles perdus, de remplacement des menuiseries, d'installation de volets roulants et d'une VMC hygro A.
- à **Madame Eliane FROVILLE** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles perdus, d'installation de volets roulants de remplacement, d'installation d'un poêle à granulés et d'une ventilation.
- à **Madame Huguette LEBRET** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **800,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Monsieur et Madame LE BRIS Gilles et Vanessa** propriétaires occupants, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **500,00 €**, pour des travaux d'isolation des combles perdus, de remplacement des menuiseries, d'installation de volets roulants et d'une chaudière à condensation avec production ECS (changement d'énergie fioul au gaz de ville).
- à **Madame Monique LAURET** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux d'installation d'une chaudière à condensation avec régulation programmable et d'une VMC hygro B.
- à **Monsieur Abdelkader BENMBAREK** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **2 000,00 €**, pour des travaux d'isolation des murs et des combles, de remplacement des menuiseries et d'installation d'une VMC hygroréglable.
- à **Madame Yvonne FOLLAIN** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement des menuiseries, de création d'un chauffage central au gaz de ville avec une production d'eau chaude sanitaire, d'installation d'une VMC hygro B, de mise en sécurité du tableau électrique.
- à **Madame Monique MAZIRE** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **400,00 €**, pour des travaux d'adaptation des sanitaires à la perte d'autonomie.
- à **Monsieur Lofti EL KHALKI** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **2 000,00 €**, pour des travaux de menuiseries et d'ITE.
- à **Madame Paule MANGIN** propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de **400,00 €**, pour des travaux de modification du sens d'ouverture de la porte des WC, d'adaptation des sanitaires, de motorisation des volets roulants, de remplacement de la moquette du séjour par du parquet.
- à **Monsieur Joël ALEXIS** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **500,00 €**, pour des travaux de remplacement des menuiseries, d'isolation du plancher bas, d'un poêle à bois avec programmation.
- à **Monsieur Romuald DEMEE** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement de chaudière.
- à **Monsieur Claude METAYER** propriétaire bailleur, un prime « habitat indigne » [Loyer social] de **6 415,00 €**, pour des travaux de rénovation totale du logement dont isolation des murs, isolation des combles, de menuiseries, de ventilation et de chauffage.
- à **Madame Micheline RAULT** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement de chaudière et des menuiseries.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 5 avril 2017, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral des séances de Conseil communautaire du 7 février et du 28 février 2017

☞ **ADOPTE** (moins 9 abstentions) le Budget primitif 2017, arrêté à la somme, en dépenses, de 200 350 627 € se répartissant comme suit :

En euros	SECTION INVESTISSEME NT	SECTION FONCTIONNEME NT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	30 779 372,00	78 664 766,00	109 444 138,00
EAU (HTVA)	11 089 110,00	13 707 340,00	24 796 450,00
ASSAINISSEMENT	9 179 820,00	12 156 150,00	21 335 970,00
SPANC	657 170,00	227 580,00	884 750,00
MOBILITES DURABLES	3 768 246,00	11 547 561,00	15 315 807,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (HTVA)	277 128,00	499 179,00	776 307,00
SPAC (Service public d'assainissement collectif ex-CCPN)	556 004,00	1 256 767,00	1 812 771,00
SPANC ex-CCPN	19 593,00	116 030,00	135 623,00
ECONOMIE	1 138 709,00	172 245,00	1 310 954,00
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	57 465 152,00	118 347 618,00	175 812 770,00
ZONES D'ACTIVITES HTVA	8 402 854,00	13 778 468,00	22 181 322,00
ZAC du LONG BUISSON 1	1 484 900,00	2 143 000,00	3 627 900,00
ZAC du LONG BUISSON 2	1 527 528,00	3 133 341,00	4 660 869,00
ZAC de la ROUGEMARE	266 000,00	1 398 750,00	1 664 750,00
ZAC la FOSSE AU BUIS (SAINT SEBASTIEN DE MORSENT)	460 300,00	460 300,00	920 600,00
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES (GRAVIGNY)	1 053 998,00	1 356 968,00	2 410 966,00
ZAC de CAMBOLLE	850 581,00	2 526 562,00	3 377 143,00
ZA DE MISEREY	954 000,00	954 000,00	1 908 000,00
ZA LES LONGS CHAMPS (FAUVILLE)	100 500,00	100 500,00	201 000,00
ZA LE FLOQUET (SACQUENVILLE)	120,00	120,00	240,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	1 704 927,00	1 704 927,00	3 409 854,00
ZONES D'HABITAT HTVA	597 545,00	1 758 990,00	2 356 535,00
ZAC DU VALLON FLEURI (ST SEBASTIEN DE MORSENT)	361 845,00	1 523 290,00	1 885 135,00
ZAC DU VALLOT (ARNIERES SUR ITON)	235 700,00	235 700,00	471 400,00
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	9 000 399,00	15 537 458,00	24 537 857,00
TOTAUX	66 465 551,00	133 885 076,00	200 350 627,00

☞ **PROCEDE** à l'ajustement des AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement) et AE/CP (autorisation d'engagement/crédits de paiement) dans le cadre du Budget primitif 2017

☞ **DECIDE**, au titre du budget principal, la reprise sur l'exercice budgétaire 2017 des arriérés portant sur les subventions d'équipement perçues de l'Etat dans la période 2007-2016 et **DECIDE** la reprise des subventions d'investissement transférables inscrite au budget principal dans le cadre de la délégation des aides à la pierre selon le même rythme que les subventions versées.

☞ **DECIDE**, au titre du budget eau, la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2003 et 2012, **DECIDE** la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2003 et 2012, **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2003 et 2012 et **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2003 et 2012

☞ **DECIDE**, au titre du budget assainissement, la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2002 et 2012, **DECIDE** la reprise des arriérés (sur 2 ans + 2017) pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012, **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables du conseil départemental perçues entre 2002 et 2012 et **DECIDE** du complément relatif à l'année 2014 pour les subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2012

☞ **FIXE** (moins deux abstentions) le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %** et sur le Foncier non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %** et sur la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,85 %** pour l'année 2017, **DECIDE** un lissage de 4 ans de la Cotisation Foncière des Entreprises, **PRECISE** qu'aucun abattement hors abattement de droit commun n'est appliqué à la taxe d'habitation, **DECIDE** de geler pendant 5 ans, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA, **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017, à 12,15 % pour les communes constituant l'ex-GEA et 20,76% pour les communes constituant l'ex-CCPN ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %

☞ **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération du 9 janvier 2017 en raison du récent changement d'indice brut terminal de la Fonction publique qui sert de référence et **FIXE** :

- le montant de l'indemnité de fonction du Président à 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-présidents à 66 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction du 3^{ème} au 15^{ème} Vice-présidents à 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- le montant de l'indemnité de fonction des conseillers communautaires membres du Bureau communautaire à 16,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique

DECIDE que la présente délibération prend effet le 10 janvier 2017 pour le Président, celui-ci exerçant ses fonctions dès l'installation du Conseil communautaire, **DECIDE** que la présente délibération prend effet à la date de certification exécutoire de leurs arrêtés de délégation respectifs pour les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation de fonctions et **DECIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de 2 300 € au titre de l'année 2017 et à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2017

☞ **ACCEPTE** (moins quatre refus de vote et huit abstentions) l'adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy et Mouettes à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

☞ **ACCEPTE** (moins quatre refus de vote et huit abstentions) l'adhésion des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée, Moisville à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

☞ **ARRETE** la liste des vingt personnes qui seront proposées à Monsieur l'Administrateur général des Finances Publiques comme membres de la commission intercommunale des impôts directs, lequel Administrateur choisira dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants parmi les noms proposés

☞ **DESIGNE** M. Claude BEHAR représentant titulaire d'EPN au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Rostand, en remplacement de Mme Françoise CANEL.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à passer avec la ville d'Evreux pour l'organisation des événementiels d'Evreux Portes de Normandie sur le territoire de l'ex CCPN, à savoir Le Festival Ça sonne à la Porte, la Fête médiévale et la Fête du Terroir et **AUTORISE** Monsieur le 1^{ER} Vice-président à signer la convention à passer avec la ville d'Evreux

☞ **ADOPTE** le Règlement Intérieur d'octroi des Aides Directes pour le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) du centre-ville d'Evreux et **DELEGUE** au Bureau Communautaire l'attribution des subventions accordées aux commerçants dans le cadre de ce FISAC

☞ **OCTROIE** une subvention de 633,60 € à la société « Alternativ reality » pour 12 mois d'occupation de la Pépinière Smart'UP Normandy Connexion-BPS'

☞ **OCTROIE** à la SARL Herboristica, représentée par M. Arnaud MANSARD, une Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i) d'un montant de 21 000€ HT au maximum pour son installation dans la biopépinière scientifique de Miserey et **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **OCTROIE** une subvention de 44 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de Normandie pour l'année 2017 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **VALIDE** le partenariat à mettre en œuvre avec l'ADRESS (Agence de développement régional de l'Economie sociale et solidaire) pour la période 2017-2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels

☞ **DECIDE** de participer aux « Cafés de la Création » initiés par le Crédit Agricole pour accompagner les créateurs de projets et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de ce partenariat

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 590 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2017

☞ **SOLLICITE** le classement en catégorie II de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie, pour la période 2017-2022

☞ **VERSE** une subvention de 60 000 € pour l'année 2017 à l'Établissement public de coopération culturelle « Evreux-Louviers-Eure » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention portant sur les modalités de versement de la contribution, et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** (moins 6 abstentions) une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € à l'Association Normandy Rock pour l'édition 2017 du festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **FIXE** tel que ci-après la tarification 2017 du festival CSALP (ça sonne à la porte), **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des établissements privés et publics pour la participation au financement de cet événement et **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'organisation du festival CSALP

Proposition de vente aux festivaliers :

- Verre de bière : 3 euros,
- Gobelet : 1 euro,
- Verre de sirop : 1 euro,
- Boisson sans alcool : 2 euros,
- T-shirt nouvelle édition : 10 euros,
- T-shirt ancienne édition : 5 euros,

Proposition de vente aux partenaires :

- Encart publicitaire sur les gobelets du festival : 500 euros,

Proposition de vente aux ambulants :

Le tarif de la location de l'emplacement est fixé en fonction de la taille du stand.

- 1 à 3 mètres linéaires : 150 euros,
- 3 à 5 mètres linéaires : 200 euros,
- 5 à 7 mètres linéaires : 250 euros,
- 7 à 10 mètres linéaires : 300 euros,

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au Club Aéronautique de Saint-André pour l'édition 2017 du Festival « Des Hommes et des Ailes » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, au titre de l'année 2017, à hauteur de 230 000 € et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention,

☞ **DECIDE**, au titre de l'année 2017, le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 € pour les projets du LMSM, de l'équipe COBRA, de l'équipe BIOMATS et pour l'équipe NIMEC, le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €, le versement à Agro-Hall, d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.

☞ **OCTROIE** une subvention de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2017, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association World Speed Record d'un montant de **500 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association World Speed Record, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville d'un montant de **3 500 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au Bureau des étudiants de l'IFSI d'Evreux pour la Ville d'un montant de **1 200 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au Bureau des étudiants de l'IFSI d'Evreux, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au Bureau des étudiants des Ecoles Supérieures de la Chambre de commerce et d'industrie d'un montant de **1 200 €** et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé au Bureau des étudiants des Ecoles Supérieures de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que tout avenant et document lié à la dite subvention,

☞ **APPROUVE** (moins une voix contre) les termes de l'avenant à passer avec le Département de l'Eure pour augmenter la part de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente à la LNPN, financée par Evreux Portes de Normandie à hauteur de 34 203 € TTC et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à passer l'avenant correspondant et à signer tout acte s'y rapportant.

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André de l'Eure. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », et **INFORME** que toute personne ou organisme pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié lors de la période de mise à disposition du public.

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Habit. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

☞ **PRESCRIT** l'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacement Urbain engagée par le Grand Evreux Agglomération, par délibération du 16 décembre 2015, à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie, en intégrant le Programme Local de l'Habitat,

DECIDE ainsi que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vaudra Plan de Déplacement Urbain et Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD),

APPROUVE les objectifs poursuivis ci-après modifiés compte tenu de l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire EPN :

- **Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi :**
 - renforcer la dynamique économique du territoire et la diversification des activités de services, industrielles et commerciales ;
 - faciliter la réalisation des grands projets de territoire ;
 - assurer le développement et la promotion des activités touristiques en lien avec le patrimoine territorial et son histoire ;
 - pérenniser et valoriser les activités et productions agricoles, notamment sur le plateau de Saint-André-de-l'Eure;
 - **Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives:**
 - *renforcer la qualité du cadre de vie (mise en valeur des paysages et sites, du patrimoine bâti remarquable...)* ;
 - *assurer la diversification et la mixité de l'offre de logements ;*
 - promouvoir le rééquilibrage des modes et des typologies d'habitat notamment sur l'unité urbaine d'Evreux ;
 - *permettre la redynamisation démographique de la Ville d'Evreux ;*
 - **Consolider l'armature urbaine du territoire :**
 - permettre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés,
 - garantir une répartition équilibrée des fonctions urbaines (économique, commerciale, résidentielle...) à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie,
 - favoriser la revitalisation des centres villes et centres bourgs,
 - conforter les centres urbains historiques,
 - **Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement urbains :**
 - structurer le développement urbain en tenant compte des réseaux, de la trame viaire, des lignes de transport en commun, des cheminements doux...
 - assurer une répartition équilibrée de l'ensemble des modes de déplacement sur le territoire.
- développer les déplacements doux entre les pôles urbains et le long des vallées de l'Eure et de l'Iton
- **Protéger et valoriser l'environnement :**
 - garantir l'équilibre entre l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - prendre en compte les trames vertes et bleues locales ;
 - préserver et mettre en valeur les sites protégés liés aux vallées de l'Iton et de l'Eure ;
 - promouvoir une plus grande intégration paysagère et urbanistique des espaces économiques, particulièrement en entrée de ville.

APPROUVE les modalités de concertation ci-après modifiées compte tenu de l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire EPN:

- Des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération et sur le site internet EPN, ainsi que la réalisation d'une exposition publique,
- Une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique et tenue d'un registre de recueil des observations,
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé, aux échelles suivantes :
 - L'organisation d'une réunion publique destinée à l'ensemble des habitants, associations locales et autres personnes concernées de la commune d'Evreux ;
 - L'organisation d'une réunion publique destinée aux habitants, associations locales et autres personnes concernées compris dans un périmètre délimité selon une logique des secteurs
- La réalisation de l'exposition publique sur les communes qui le souhaiteraient,
- Une mise à disposition du public dans chaque commune des documents à chacune des étapes de la procédure,
- Une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les éventuelles subventions auxquelles EPN peut prétendre dans le cadre de cette démarche.

☞ **CONFIRME** les modalités de collaboration avec les communes définies par la délibération n°30 du conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération du 20 avril 2016, en l'adaptant à l'échelle d'Evreux Portes de Normandie suite à la prescription d'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme valant Plan de Déplacement Urbain sur son territoire en intégrant le Programme Local de l'Habitat, ci-dessous reproduites :

- ❖ **Des Groupes de travail**, au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées par thématique et par secteur géographique.
- ❖ **Un Comité de pilotage PLUiHD**, organe de validation composé également des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet.
- ❖ **le Bureau communautaire**, instance politique réunissant le Président et les 15 vice-Présidents, chargé de l'examen et de la validation des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire.
- ❖ **la Conférence intercommunale des Maires**, instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure.
- ❖ **le Conseil communautaire**, autorité délibérante d'EPN composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres.

☞ **AUTORISE** le SIEGE 27 (Syndicat intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) à récupérer auprès de la DREAL Normandie les données propres au territoire de l'EPN

☞ **INSTAURE** (moins une abstention) le versement transport sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2017, **DECIDE** d'appliquer le mécanisme de lissage des taux prévu à l'article L.2333-67 du code général des collectivités territoriales et, en conséquence, **FIXE** le taux de versement transport applicable sur le territoire des 25 communes membres, au 31 décembre 2016, de la Communautés de Communes de la Porte Normande :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| ○ Les Authieux | ○ Garennes-sur-Eure |
| ○ La Baronnie | ○ Grosseoeuvre |
| ○ Bois-le-Roi | ○ L'Habit |
| ○ Bretagnolles | ○ Jumelles |
| ○ Champigny-la-Futelaye | ○ Lignerolles |
| ○ Chavigny-Bailleul | ○ Marcilly-sur-Eure |
| ○ Coudres | ○ Mousseaux-Neuville |
| ○ La Couture Boussey | ○ Prey |
| ○ Croth | ○ Saint André de l'Eure |
| ○ La Forêt-du-Parc | ○ Saint Germain de Fresney |
| ○ Epieds | ○ Saint Laurent des Bois |
| ○ Foucrainville | ○ Serez |
| ○ Fresney | |

selon les modalités d'application suivantes :

- Taux de 0.15% à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Taux de 0.30% à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Taux de 0.45% à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Taux de 0.60% à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Taux de 0.75% à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Taux de 0.90% à compter du 1^{er} janvier 2022.

et FIXE le taux de versement transport applicable sur le territoire des 37 communes membres, au 31 décembre 2016, du Grand Evreux Agglomération à 0,90% :

1 – Angerville la Campagne	14– Guichainville	27 - Normanville
2 – Arnières S/Iton	15 – Huest	28 - Parville
3 – Aviron	16 – Irreville	29 - Reuilly
4 – Boncourt	17 – La Chapelle du Bois des Faulx	30 - Sacquenville
5 – Caugé	18 – La Trinité	31 – Saint Germain des Angles
6 – Cierrey	19 – Le Boulay Morin	32 – Saint Luc
7 – Dardez	20 – Le Mesnil Fuguet	33 - Saint Martin la Campagne
8 – Emalleville	21 – Le Plessis Grohan	34 – Saint Sébastien de Morsent
9 – Evreux	22 – Le Val David	35 – Saint Vigor
10- Fauville	23 – Le Vieil Evreux	36 - Sassey
11 – Gauciel	24 – Les Baux Sainte Croix	37 - Tourneville
12 – Gauville la Campagne	25 – Les Ventes	
13 – Gravigny	26 – Miserey	

☞ **APPROUVE** (moins trois voix contre et deux abstentions) la poursuite de l'expérimentation en cours sur Normanville pour un an à compter du 10 juillet 2017 ; **APPROUVE** le lancement d'une expérimentation sur la commune de Parville par extension de la ligne T1, sur la base de 6 allers-retours/jour, du 4 septembre 2017 au 8 juillet 2018 ; **APPROUVE** la pérennisation à compter du 4 septembre 2017 de l'expérimentation sur la ligne T9, dans les conditions d'exploitation validées en 2016 : gratuité les mercredis et samedis, et desserte du centre commercial Cora depuis le 1^{er} octobre 2016 ; **APPROUVE** la suppression des arrêts « Lotissement », « Gabriel Péri » et « Blanche Barchou » sur la ligne T5, sur la commune de Gravigny, à compter du 4 septembre 2017 ; **APPROUVE** la suppression de l'arrêt « Chenevrières » sur la ligne T3 et le maintien des arrêts « Béro » et « la Forge » seulement à certains horaires :

- dans la direction Saint Sébastien :
 - Béro (07:30, 07:45, 08:15, 09:00)
 - la Forge (07:33, 07:48, 08:18, 09:03)
- dans la direction Guichainville :
 - la Forge (16:51, 17:34, 17:51, 18:50)
 - Béro (16:55, 17:38, 17:55, 18:54)

APPROUVE la mise en service du transport à la demande Taxibus sur le secteur de Béro entre 10h et 16 h ; **APPROUVE** la suppression des arrêts « Calvaire », « Melleville » et « Clos de la Noe » sur la ligne T3 et leur report sur un arrêt à créer sur la route de Saint André (arrêt provisoire dans un premier temps) ; **APPROUVE** l'arrêt de l'expérimentation sur la ligne T3, sur le quartier de Saint Jean et de la Loqueterie ; **APPROUVE** la mise en place de la T 10 sur le quartier de Saint Michel et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à passer un avenant au contrat de délégation de service public et à signer tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces modifications.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves Drouais et tout avenant éventuel à intervenir afin d'assurer le transport des élèves des communes de Marcilly sur Eure et Croth vers les établissements scolaires du Grand Drouais

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux ci-annexés, pour un montant total proposé de 191 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **MODIFIE** les articles 4, 15.1, 17.1, 26.2, 43.3 et 45 du règlement de distribution d'eau potable conformément aux recommandations de la Direction départementale de la protection des populations de l'Eure

☞ **INSTITUE** un règlement d'assainissement collectif harmonisé suite à la fusion des territoires du GEA et de la CCPN

☞ **MODIFIER** un règlement d'assainissement non collectif harmonisé suite à la fusion des territoires du GEA et de la CCPN

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) relative à l'animation à mettre en œuvre dans les Zones Non Agricoles des Bassins d'Alimentation de Captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

☞ **DECIDE** le remboursement des abonnés mensualisés prélevés par erreur consécutivement à la mise en place de la mensualisation pour le règlement des factures d'eau et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **AUTORISE** FREE MOBILE à installer une station de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau de Parville et Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec FREE Mobile

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Musée des instruments à vent de la Couture-Boussey et le Musée des Impressionnistes Giverny pour l'exposition « Tintamarre ! Instruments de Musique dans l'Art – 1860-1910 » et **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles Evreux Portes de Normandie peut prétendre au titre de l'exposition « Evreux, année zéro. Reconstruire une ville meurtrie » et à signer les documents afférents.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles Evreux Portes de Normandie peut prétendre au titre de l'exposition « *Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène* » et à signer les documents afférents.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre l'Agglomération Evreux Portes de Normandie et la Bibliothèque Nationale de France, pour la mise en œuvre de l'exposition « *Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène* », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

☞ **DELEGUE** à Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :

- Toute demande de subvention faite à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à tout autre organisme financeur, quel que soit le domaine de compétence concerné,

sauf exigence expresse des co-financeurs,

HABILITE Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation, et **SUPPRIME** de la délibération n°5 du 9 janvier 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire, la délégation ainsi rédigée :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil

N°	Fondateur	Territoires	Intitulé et description de l'action	Budget EN	Coût EN	Total EN
FILIERE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI - EMPLOI/INSERTION						
1	AJM	Madeleine	<p>Accompagnement socio professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de recherche d'emploi: accueil, écoute et soutien des habitants du quartier en démarche de recherche d'emploi (CV, LM, préparation à l'entretien d'embauche, utilisation du site Pole Emploi) - Insertion intérim: actions de médiation et d'interface avec les agences d'Intérim (sessions de recrutement, sélection de profils, collecte et traitement des dossiers d'inscription, temps d'information collectif...) - Soutien coaching des publics jeunes QPV:(conventionnement Pole Emploi): session d'un mois: ateliers collectifs savoirs-être, TRE, connaissance des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, visites d'entreprises, défichage du parcours professionnel - Les Cafés de l'emploi : mise en place de temps d'information collectif en partenariat avec des entreprises et acteurs de l'emploi (PLIE, Wimoov, Pole Emploi, ML) <p>Public touché:833 accueils sur le volet CV et LM - 130 personnes accompagnés sur le volet TRE</p>	15 000 €	0 €	156 275 €
2	PAROLES ET SENS	Intersites QPV	<p>Média atelier :</p> <p>Action de socialisation par l'apprentissage de l'informatique et des NTIC, en vue d'une insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle (PLIE, RSA...)</p> <p>L'accompagnement dure 3 mois à hauteur de 6 H par semaine.</p> <p>Public touché: 66 bénéficiaires dont 28 issus des QPV (8 non bénéficiaires du RSA)</p>	3 000 €	3000 €	111 489 €
				18 000 €	3 000 €	

3	MED	Intersites QPV	<p>EPN + Numérique pour tous :</p> <p>Mise en œuvre d'ateliers informatique en partenariat avec les centres sociaux des 3 QPV ayant pour objectif de favoriser un apprentissage des usages numériques (traitement de texte, internet, recherche d'emploi, démarches administratives)</p> <p>Public touché: Atelier Clos au Duc/Netreville : 33 (2H/semaine) Atelier Navarre: 14 (2H/semaine)</p>	5 500 €	5 500 €	16 000 €
4	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Renforcer la cohésion sociale :</p> <p>Coordination et co-construction d'actions d'animation de territoire avec des groupes d'habitants et les associations du quartier : fête de l'Eté, fête de fin d'année, animation hors les murs sur la période estivale (les parasols de l'été, sorties familles de l'été (AJM), repas-partages</p> <p>Public touché: environ 900 participations comptabilisés sur les différentes actions/ une dizaine de structures partenaires impliqués (services municipaux, associations...).</p>	19 000 €	5 000 €	69 967 €
5	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Favoriser l'intégration des primo-arrivants :</p> <p>Ateliers de Vie Socio Linguistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accueil, évaluation et inscription permettant de mieux cerner les parcours, situations, attentes et besoins, et surtout les niveaux de maîtrise de la langue française ; -apprentissage de la langue française <p>Public touché: 139 bénéficiaires</p>	4 000 €	10 000 €	53 342 €
6	SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	<p>Ateliers alphabétisation / FLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 Ateliers Alpha: ateliers autour de la lecture et de l'écriture pour répondre aux besoins individuels des adultes, cours de français écrit et oral afin d'arriver à s'exprimer, comprendre et se faire comprendre sur des aspects de vie quotidienne/ (Public touché : 33 femmes) -1 Atelier FLE: 15 bénéficiaires: groupe crée en septembre 2016 : 8 h/semaine/public primo-arrivants essentiellement des hommes 	3 800 €	3 500 €	33 000 €

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et description de l'action	Part		Montants à l'apport
				ERN	ETAT	
7	CONCEPTIC EURE	Intersites QPV	Recycler, équiper, former : - Ateliers Recycler, former, équiper : module d'apprentissage de l'informatique Public touché 2016:68 bénéficiaires QPV	3 000 €	3 000 €	38 733 €
8	JEANNE D'ARC	Navarre	Alphabétisation : Trois créneaux hebdomadaires à hauteur 6H/semaine sont proposés pouvant accueillir dix personnes sur 4 groupes (Alpha et FLE). Deux salariés et 5 bénévoles encadrent les groupes. Outre l'apprentissage du français, différentes thématiques sont également utilisées comme support pédagogique: vie quotidienne, citoyenneté, accès aux droits en lien avec l'écrivain public, le vivre ensemble à travers des repas partagés, sorties. Public touché: 46 participants	2 500 €	5 500 €	30 750 €
9	AMICALE DE NAVARRE	Navarre	Axe famille : Fonction Accueil, d'information des habitants favorisant l'écoute et le recueil de l'expression des habitants autour de sujets de vie quotidienne 3 à 4 personnes reçus quotidiennement + permanence écrivain public JAE Ateliers parents Enfants: 38 adultes et 64 enfants Atelier être parents (CIDFF): 1 fois mois: 10 bénéficiaires Soutien aux départs en vacances: 5 familles Soutien initiatives habitants : structuration d'un groupe d'habitants qui est force de proposition sur les animations mises en place sur le quartier Ateliers informatiques en lien avec la MED: 8 bénéficiaires	3 000 €	3 000 €	71 192 €
10	AMICALE DE NAVARRE	Navarre	Animation de la vie locale : Coordination d'actions fédératrices co-construites avec les acteurs et les habitants du territoire: Nav art de Rue, Galerie d'Art du porche de la place Bertrand du Pouget en partenariat avec la SAIEM, soutien aux initiatives habitants /Public touché : 600 personnes	13 000 €	0 €	35 360 €
11	AMICALE DE NAVARRE	Navarre	Sorties familles : Mise en place de sorties familiales sur la période estivale liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation partagée et co-construite avec les acteurs du territoire (JAE, SIVU Libellule, Habitants) Public touché: 197 bénéficiaires du quartier de Navarre/ 6 sorties organisées	3 000 €	1 500 €	15 500 €
				56 500 €	37 000 €	

12	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants :</p> <p>Mise en place du projet local d'animation jeunesse s'articulant sur les axes suivants : collectif action socio-éducative, accompagnement à la scolarité ; actions de découverte d'environnements professionnels ateliers culturels et sportifs, séjours en Europe, Public touché: 147 jeunes de 11 à 16 ans</p>	12 500 €	3 000 €	74 215 €
13	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Soutenir la parentalité :</p> <p>Mise en place d'actions de soutien à la parentalité à partir de l'expression des attentes et besoins des parents, en traitant les problématiques sociales et éducatives auxquels les habitants sont confrontés:</p> <p>A travers les actions du secteur famille et du CLAS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions pédagogiques sur le bon usage des TIC - Activités parents-Enfants - Temps d'information collectifs sur le thème associant les structures éducatives du quartier - Organisation d'un forum annuel de découverte des structures enfance - Création de supports de communication sur l'offre éducative du territoire <p>Public touché: 130</p>	4 500 €	1 800 €	49 765 €
14	SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	<p>Soutien scolaire :</p> <p>Aide aux devoirs primaire: soutien méthodologique, aides ponctuelles individualisées, lien avec les familles Public touché: 15 enfants</p>	2 500 €	1 500 €	14 600 €
15	LA FARANDOLE	Madeleine	<p>LAPE Madeleine :</p> <p>Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans s'articulant autour des actions suivantes: Accueil, écoute des familles, expression d'une demande sociale, implication dans la vie de la structure ; groupes de paroles, débats autour de l'éducation ; activités parents-enfants. Public touché: 141 bénéficiaires (enfants parents)</p>	4 500 €	4 500 €	43 500 €

N°	Parcours	Territoire	Intitulé et description de l'action	FSE		Total du projet
				CPN	CPAF	
16	REP POLITZER	Madeleine	REP POLITZER : Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences socles (écrire, lire, compter)	1 000 €	2 935 €	17 952 €
17	REP NERUDA	Madeleine	Egalité des chances : Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences scolaires de base (écrire, lire, compter)	4 000 €	7 000 €	54 630 €
18	REP DUNANT	Nétreville	REP : Mise en place d'actions en direction des élèves la ZEP portant sur l'acquisition de compétences transversale axés sur la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle et la parentalité, le renforcement des compétences scolaires de base (écrire, lire, compter)	2 000 €	13 000 €	20 332 €
19	AIDE ET VERSA	Nétreville	Accompagnement scolaire primaire : Action d'accompagnement à la scolarité pour les enfants du primaire sur le quartier de Netreville: -Aide aux devoirs les lundis et jeudi -Ateliers culturelles (Musique/informatique/Poterie) -Temps partagés parents-enfants Public touché:2 groupes/ 32 enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles primaires du quartier de Netreville	1 000 €	1 000 €	9 000 €
20	LA FARANDOLE	Nétreville	LAEP Nétreville : Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans au sein de la crèche Madiba s'articulant autour des actions suivantes: Accueil, écoute des familles, expression d'une demande sociale, implication dans la vie de la structure ; groupes de paroles, débats autour de l'éducation ; activités parents-enfants. Accueil se déroulant les Lundi, Mercredi et Vendredi de 9H à 12H Public touché: 78 bénéficiaires (enfants+parents)	2 000 €	2 000 €	15 300 €

21	ADN	Nétreville	<p>Soutien scolaire collégiens :</p> <p>Action de soutien scolaire pour les collégiens du quartier de Nétreville: -Accueil du Lundi au Vendredi de 16H à 19H -Mise en place de temps d'animation associant les familles -Sorties culturelles 2 à 3 fois par an sur les vacances scolaires.</p> <p>Public touché: 22 enfants de 12 à 16 ans scolarisés au collège H.Dunant</p>	4 000 €	2 000 €	45 479 €
22	JEANNE D'ARC	Navarre	<p>Accompagnement scolaire primaire et collège :</p> <p>2 groupes d'accompagnement scolaire primaire: 21 enfants/4 jours/1h30 1 groupe d'accompagnement scolaire collège (collège Paul Bert): 6 enfants/4 jours/1H30</p>	2 700 €	3 000 €	30 440 €
23	AMICALE DE NAVARRE	Navarre	<p>Axe jeunesse :</p> <p>Mise en œuvre de l'axe jeunesse du PST Navarre : accueil Jeunes péri et extrascolaire, information Jeunesse, séjours, accompagnement de projets, action 16-25 ans, aide aux devoirs collégiens Public touché: 100 jeunes de 11 à 16 ans</p>	13 500 €	7 000 €	125 162 €
24	AFEV	Intersites QPV	<p>Volontaires en résidence QPV :</p> <p>Jeunes en service civique qui interviennent au sein d'établissements scolaires prioritaires (écoles, collèges, lycées professionnels). Présents dans les établissements tout au long de l'année scolaire, ces jeunes engagés, ni profs, ni pairs, mènent des projets concrets (citoyenneté, orientation....) et utiles définis avec les équipes éducatives.</p>	3 500 €	7 000 €	26 090 €
25	COLLEGE PAUL BERT	Intersites QPV	<p>Prévention du décrochage scolaire :</p> <p>Action de soutien en direction d'élèves rencontrant des difficultés au sein du système scolaire dans le but de réenclencher un projet de formation ou un projet professionnel, de recréer du lien et un dialogue avec des jeunes en situation de décrochage Public touché: 13 élèves dont 5 issus des QPV</p>	1 900 €	1 950 €	12 350 €

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		Montant total du projet
				EPN	ETAT	
26	PRINCIPE ACTIF	Intersites QPV	Emission des quartiers : Animation d'ateliers radiophoniques, et couverture d'événements d'animation de la vie locale en lien avec les Centres sociaux, le Service Jeunesse, l'Education Nationale Public touché: 122 bénéficiaires entre 6 et 25 ans.	4 000 €	3 000 €	24 600 €
				63 500 €	50 000 €	

PILIER COHESION SOCIALE - CULTURE SPORT

27	DECLIC CLASSIC	Madeleine	Enseignement musical : Mise en place d'ateliers d'enseignement de la musique classique: -1 cours de violon le Mercredi Après midi -1 cours de trompette le Vendredi soir -Public touché : 26 enfants âgés entre 6 et 13 ans du quartier de la Madeleine	6 000 €	0 €	9 000 €
28	ENBB	Nétreville	Stage de découverte : Mise en place d'ateliers sportifs en direction des 6-17 ans du quartier de Nétreville avec une intervention sur les périodes de vacances scolaires (Avril, Août, Novembre). Public touché:106 Enfants de 6 à 17 ans	1 500 €	1 500 €	10 230 €
29	EAC ATHLE	Intersites QPV	Athlé quartier : Opération d'animation sportive sur la pratique de l'athlétisme dans les collèges de la Madeleine, Nétreville, Navarre + Jean Jaurès+ Gravigny + Paul Bert Public touché: 1554 classe de 6eme et 5 eme (dont 855 issus des QPV)	1 500 €	1 500 €	24 295 €
30	MJC	Intersites QPV	Atelier de musiques actuelles, musicobus : Ateliers d'initiations et de découvertes musicales sur les territoires prioritaires en lien avec les centres sociaux Public touché: -Atelier Madeleine: 12 jeunes de 12 à 15 ans -Atelier Aide et Versa: 25 enfants de 6 à 11 ans -Atelier Navarre 5 jeunes de 12 à 15 ans -Stage inter quartier : 10 jeunes de 12 à 15 ans	2 500 €	2 500 €	45 000 €

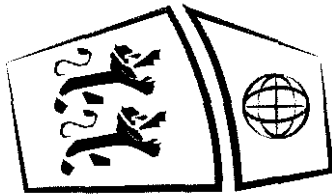
31	VILLE D'EVREUX	Intersites élargis	<p>Village du sport et de la jeunesse :</p> <p>Opération d'animation estivale phare du territoire d'EPN qui permet de mobiliser et de valoriser les associations sportives du territoire et d'offrir des temps d'activités notamment aux familles ne partant pas en vacances. Public touché: 19 000 accueils cumulés</p>	14 000 €	0 €	166 000 €
32	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Dynamiser la vie socio culturelle :</p> <p>Mise en place d'une offre socio-culturelle s'articulant autour de 3 formes d'actions: -accompagnement des habitants vers la création de nouveaux groupes d'activités socio-culturels permanents. -accompagnement des habitants vers l'offre culturelle de la Ville -accompagnement et valorisation des artistes du quartier: organisation de scènes ouvertes.</p>	5 000 €	0 €	28 287 €

33	CS de la Madeleine	Madeleine	<p>Promouvoir l'activité physique et sportive :</p> <p>Action de médiation sportive tout au long de l'année sur les temps péri et extrascolaires en transversalité avec les secteurs jeunes et familles du Centre Social mise en place de cycle avec les associations sportives ; groupe randonnée, manifestation tous en basket à Trangis...</p>	4 500 €	2 000 €	34 343 €
34	AFTC 27	Intersites QPV	<p>Inclusion des personnes en situation de handicap :</p> <p>3 actions portées: -Inclusion des personnes TC par l'habitat (logements accompagnés):En lien avec les bailleurs sociaux mise en place d'une démarche et d'actions visant à mieux faire connaître la handicap invisible pour les publics cérébrolésés dans le but d'implanter des logements adaptés dans les quartiers prioritaires permettant d'améliorer leur accompagnement social, et leur l'insertion dans la vie de la cité. -Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM): accompagnement d'un groupe d'usagers:51 bénéficiaires issus des QPV</p>	3 500 €	0	7 500 €

PIILER COHESION SOCIALE SERVICES ACCES AUX DROITS

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et description de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	Etat	
35	JEANNE D'ARC	Navarre	<p>Ecrivain public :</p> <p>Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations.</p> <p>Deux permanences hebdomadaires sur le quartier: 1 à la JAE et 1 à l'Amicale de Navarre.</p> <p>Public touché: 113 bénéficiaires (dont 88 issus de QPV/ 63 Navarre)</p>	1 000 €	2 000 €	7 700 €
36	CDAD	Intersites QPV	<p>Accès aux droits :</p> <p>L'action du CDADE consiste à coordonner et financer la mise en œuvre des consultations juridiques gratuites délivrées par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers). Ces consultations et permanences se tiennent dans la Maison de la Justice et du Droit en Centre-ville d'Evreux.</p> <p>-Public touché MJD sur les consultations juridiques: 328 bénéficiaires (dont 53 bénéficiaires QPV du public issu des QPV)</p> <p>-Mise en place d'une porte ouverte le 30 Nov 2016: 111 bénéficiaire dont 15 QPV</p>	1 000 €	1 000 €	8 785 €
37	CIDFF	Intersites QPV	<p>Accès aux droits :</p> <p>Permanences d'accès aux droits assuré par les juristes du CIDFF: la thématique la plus traitée concerne le droit des familles (séparation, garde d'enfants...) et droits des étrangers sur la permanence Accueil Service</p> <p>-MJD: 50 permanences (1/semaine)</p> <p>-Accueil Service à La Madeleine: 34 permanences (1/semaine)</p> <p>-Centre Social Netreville: 10 permanences (1/mois)</p> <p>-Centre Social Navarre: 10 permanences (1/mois)</p> <p>Public touchés: 639 bénéficiaires dont 250 issus des QPV</p>	2 500 €	12 900 €	17 972 €
				4 500 €	15 900 €	
TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION				131 400 €	125 731 €	

38	CONCEPTIC EURE	Madeleine	Numérique pour tous : Dans le cadre d'une intervention commune avec la MED et en concertation avec le Centre Social de la Madeleine, mise en place d'une action d'accueil et d'animation du point informatique de la Maison de quartier de la Madeleine sur deux demi-journées par semaine.	3 000 €	3 000 €	6 000 €
40	Aide et Versa	Nétreville	Accompagnement scolaire collégiens : Action d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens sur le quartier de Nétreville: -Aide aux devoirs les lundis, mardi et jeudi : 17H15-18H45 -Ateliers d'ouverture culturelle (Musique/informatique/Poterie) Public touché:10 collégiens scolarisés à Henri Dunant	1 000 €	1 000 €	7 000 €
41	Initiatives positives	Madeleine	Soutien scolaire : Mise en place d'une action d'aide aux devoirs et de tutorat sur le quartier de la Madeleine pour des élèves allant du primaire au Lycée. Les séances sont assurés par des bénévoles.	1 000 €	0 €	3 000 €
42	JEANNE D'ARC	Navarre	Alimentation et activités physiques : Action de prévention santé axé sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique régulière:-un atelier cuisine Hebdomadaire-un atelier marche adaptée tous les 15 jours	3 000 €	0 €	30 115 €
43	CS de la Madeleine	Madeleine	Promouvoir la santé : Dans le cadre du collectif Santé du PST de la Madeleine mise en place d'une action de promotion de la santé sur une co-animation avec l'ASV. -Jeunes ambassadeurs Santé (formation des animateurs du Centre Social et du Service jeunesse) -Les animations de la santé: en lien avec le secteur famille mise en place de temps d'échange sur les problématiques santé -Promotion d'une alimentation équilibrée: ateliers cuisines visant à promouvoir une alimentation équilibrée et à petit budget. -Les rendez-vous santé de la Madeleine: séances d'information sur la couverture santé+ de service santé de la Ville (CPAM, Maisons des Ados...)	2 500 €	2 500 €	30 115 €
TOTAL DES NOUVEAUX PROJETS						



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2017
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur CONFAIS Max, conseiller
communautaire membre du Bureau

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Vice-président
Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,
conseiller communautaire membre du Bureau

DELIBERATIONS

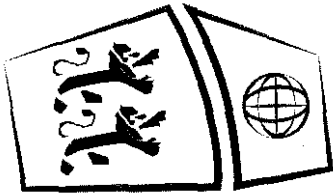
Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par EPN à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- à **Monsieur Florian LEGUILLOUS** propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **500,00 €** pour des travaux de menuiseries, d'isolation intérieure des murs et d'isolation du plafond du sous-sol.
- à **Monsieur Patrick SEUGET** propriétaire occupant, une subvention (habitat dégradé) de **4 500,00 €**, pour des travaux de menuiseries, d'isolation, d'électricité, de chauffage, de ventilation, de plomberie, de sanitaires, et de couverture.
- à **Madame Cindie LEROY** propriétaire occupante, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de **800,00 €**, pour des travaux de remplacement de la chaudière.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de l'aménagement du site du BioNormandie Parc sis à Miserey, à **SIGNER** toute convention à intervenir avec les concessionnaires ORANGE et SIEGE 27, ainsi que toute convention de servitudes permettant ainsi d'alimenter le parc d'activités en réseaux divers, et notamment d'électricité et de télécommunication. L'aménagement en cours permettra la création de 7 lots à bâtir sur 3,2 hectares, et l'installation de la société Biogalenys actuellement installée dans la Biopépinière.

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de mise à disposition d'EPN d'un terrain propriété de la DDTM (ex aire d'accueil des gens du voyage de la ville d'Evreux) permettant la réalisation d'aménagements provisoires destinés à accueillir les gens du voyage jusque fin 2018, en attendant la création d'un nouvelle aire d'accueil, et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document permettant l'aménagement et l'ouverture de cette aire d'accueil provisoire.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2017

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 10 mai 2017, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H07, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Driss ETTAZAOUI, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises instauré par l'Agglomération Evreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini ci-après :

Etablissements éligibles :

- TPE
- PME,
- Entreprises de taille intermédiaire (ETI) lorsqu'elles sont situées en zone AFR,

qui ont au moins un établissement sur le territoire EPN, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM).

Activités éligibles :

- Industrie
- Services aux entreprises (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- Entreprises de négoce qui développent au moins partiellement une activité de production ou de services ou de transformation
- Artisanat de production (moins de 50% du CA HT doit être réalisé auprès des particuliers)
- Activités touristiques y compris hébergement en hôtellerie

Ces entreprises doivent à la fois :

- Avoir une situation financière saine
- Etre à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leurs sont applicables
- Démontrer leur capacité à mener à bien leur projet (capacité financière, ressources humaines...)
- Avoir clôturé 2 exercices comptables au minimum

Dépenses éligibles :

- Les dépenses éligibles consistent en des dépenses (travaux et frais) liées à la construction, l'extension, l'acquisition de terrains et/ou bâtiments. Ces projets devront respecter la réglementation européenne en vigueur au moment du dépôt de la demande.
- Les dépenses liées à des travaux (matériels et main d'œuvre) réalisés par l'entreprise elle-même ou une entreprise liée sont exclus.

Bénéficiaire de l'aide :

- L'entreprise aidée lorsqu'elle finance son projet d'investissement par un emprunt bancaire ou qu'elle l'autofinance en partie ou en totalité
- Les sociétés de crédit-bail qui consentent un crédit-bail immobilier directement à l'entreprise aidée, soit par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (SCI) qui rétrocède l'aide à l'entreprise aidée sous la forme d'une réduction de loyer.

Dans ce dernier cas, la société d'exploitation doit détenir au moins 50% du capital de la SCI et doit s'engager à maintenir cette participation pendant 5 ans au moins.

Montant et forme de l'aide :

La forme principale d'aide est l'avance remboursable (prêt à taux zéro), sans garantie ni caution. Exceptionnellement, et dans le cadre exclusif d'un projet structurant, la forme d'aide peut être la subvention.

Concernant l'avance remboursable :

Le taux d'intervention maximum est de 30 % des dépenses éligibles (dans le respect des réglementations et régimes d'aides en vigueur).

La durée maximale de l'aide est de 5 ans, avec différé de remboursement de 24 mois.

Le montant maximal de l'aide (avance) est porté à 300 000 €.

Ce montant pourra être porté au maximum à 500 000 € pour un projet justifiant d'un intérêt spécifique en terme d'attractivité, d'aménagement structurant, de filière emblématique du territoire ou de création nette d'emplois.

Filières :

- Biotechnologie, bio-composants, chimie verte, pharmacologie, cosmétique, sécurité sanitaire
- Logistique, transport
- Numérique, e-commerce

Projet urbains du territoire :

- Tertiairisation centre-ville et gare
- Quartiers étudiants

Typologie de projets d'entreprises structurant le territoire :

- Parc à thème viking et médiéval
- Aménagements d'accueil et hébergement touristiques permettant à la fois une montée en gamme qualitative et de capacités d'hébergements
- Clinique du sommeil et de la nutrition
- Village sports
- Pôle commercial et/ou de loisirs
- Pôle de développement numérique
- Pôle pharmaceutique
- Pôle de développement cosmétique & alimentaire
- Pôle de développement de l'artisanat
- Les TPE-PME du territoire développant leurs activités de production (nouvelle production, augmentation des capacités de production, nouveau produit, dépôt de brevets, passage à l'exportation), nécessitant l'achat ou extension de l'immobilier de l'entreprise, avec maintien d'emplois ou création nette d'emplois
- Les entreprises du territoire qui, par leurs projets de recherche et de développement, investissement en faveur des infrastructures de recherche, ont des opérations d'achat ou extension dans le domaine de l'immobilier d'entreprise sur le territoire de l'EPN

EPN étudie l'intérêt économique du projet et en premier lieu la création significative d'emplois qui l'accompagne.

L'aide est modulée selon les critères suivants :

Impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de l'emploi	0 à 8%
Impact en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire	0 à 8%
Impact innovation et/ou exportation	0 à 5%
Aménagements liés aux investissements productifs	0 à 5%
Impact environnemental	0 à 4%

Abondement régional :

Un cofinancement de la Région sera sollicité selon les dispositions prévues par le règlement impulsion Immobilier de la Région et notamment dans la limite de 45% du montant de l'aide publique globale.

Une convention sera établie entre EPN et l'entreprise attributaire de l'aide.

Caractéristiques particulières :

L'aide publique attribuée tient compte des plafonds d'intensité d'aide définis au niveau communautaire en cas d'intervention concomitante de plusieurs régimes d'aides, que l'aide provienne de sources locales, départementales, régionales nationales ou communautaires.

Les modalités de mandatement seront précisées dans la convention attributive de l'aide. Un état récapitulatif des dépenses sera demandé, précisant les postes de dépenses, le nom du fournisseur et le montant des dépenses acquittées.

Modalités relatives à la demande :

Le porteur de projet devra contacter l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, Office de l'Entreprise et de l'Emploi, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX, pour effectuer sa demande.

Le dossier sera instruit par l'Agglomération Evreux Portes de Normandie puis proposé à l'approbation du conseil communautaire.

☞ **ADOPTE** les modalités du dispositif d'intervention d'EPN en matière de garantie d'emprunt octroyée aux entreprises, dans les conditions définies ci-après :

Etablissements éligibles :

- Très petite entreprise
- Petite et moyenne entreprise
- Entreprise de taille intermédiaire
- Grande entreprise

inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM).

Ces établissements doivent, à la fois :

- Avoir une situation financière saine
- Etre à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leurs sont applicables
- Démontrer leur capacité à mener à bien leur projet (capacité financière, ressources humaines...)
- Avoir clôturé 3 exercices comptables au minimum

Objet du prêt garanti. En référence aux articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'urbanisme, les exemples locaux pouvant justifier d'une intervention en garantie d'emprunt sont (liste non exhaustive) :

Filières emblématiques du territoire :

- Biotechnologie, bio-composants, chimie verte, pharmacologie, cosmétique, sécurité sanitaire
- Logistique, transport
- Numérique, e-commerce

Projet urbains du territoire :

- Tertiairisation centre-ville et gare
- Quartiers étudiants

Typologie de projets d'entreprises structurant le territoire :

- Parc à thème viking et médiéval
- Aménagements d'accueil et hébergement touristiques permettant à la fois une montée en gamme qualitative et de capacités d'hébergements
- Clinique du sommeil et de la nutrition
- Village sports
- Pôle commercial et/ou de loisirs
- Pôle de développement numérique
- Pôle pharmaceutique
- Pôle de développement cosmétique & alimentaire
- Pôle de développement de l'artisanat
- Entreprises du territoire développant leurs activités de production (nouvelle production, augmentation des capacités de production, nouveau produit, dépôt de brevets, passage à l'exportation), nécessitant l'achat ou extension de l'immobilier de l'entreprise
- Entreprises du territoire qui, par leurs projets de recherche et de développement, investissent en faveur des infrastructures de recherche, ont des opérations d'achat ou extension dans le domaine de l'immobilier d'entreprise sur le territoire de l'EPN

Ratios prudentiels cumulatifs

- Le montant des annuités d'emprunt garanties pour un même bénéficiaire, à échoir dans l'exercice, ne doit pas excéder 8% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties.
- La quotité maximum d'emprunt garanti peut être portée à 75 % pour les opérations de maintien, l'accueil ou l'extension d'activités économiques ou touristiques (article L300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme)

Processus décisionnel et convention : Procédure interne de traitement des demandes

1. Une commission ad hoc est sollicitée sur l'opportunité de la demande de garantie d'emprunt. La commission ad hoc traite le dossier en signifiant au tiers bénéficiaire et à l'établissement bancaire choisi les modalités de traitement et les ratios appliqués par EPN
2. Après avis favorable de la commission ad hoc, le Conseil communautaire EPN est saisi pour délibération du dossier de demande d'intervention en garantie d'emprunt.

Modalités relatives à la demande :

Le dossier relatif à chaque demande sera notamment constitué des éléments suivants :

- ✓ compte de résultat et bilan des 3 (trois) derniers exercices.
- ✓ objectifs de pérennité quant à l'objet du prêt (maintien de l'activité sur le périmètre d'EPN par exemple)

Le demandeur devra contacter l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, Office de l'Entreprise et de l'Emploi, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX.

☞ **CONFIE** à la société Camping-car Park l'exploitation de l'aire de camping-car d'Evreux en contrepartie d'un prélèvement de 33 % des recettes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation des sols pour une durée de 5 ans avec la société Camping-car Park et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et **FIXE** le tarif de la nuitée à 8.40 €

☞ **APPROUVE** les termes du règlement pour l'attribution de subventions pour la création d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 3 000 € à M. et Mme TREILLE au titre de leur projet de création d'un gîte 2 personnes sur la commune d'Irreville.

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 15 000 € à la SARL Hôtel de Normandie pour son projet de rénovation de 6 chambres sur la commune d'Evreux.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Sciences 2017 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant et document éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2017 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant et document éventuels à intervenir.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € au lycée Senghor, au bénéfice du Campus des Métiers et des Qualifications Biotechnologies Bio-industries et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente ainsi que tout avenant et document éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'IFSI pour l'organisation du Gala de remise des diplômes du pôle sanitaire et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'IFSI, ainsi que tout avenant et document éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen d'une subvention d'investissement de 7 500 €, au titre du projet de rénovation de la halle agroalimentaire de l'IUT d'Evreux et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant et document éventuels à intervenir.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'ADIE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

☞ **OCTROIE** une subvention de 98 000€ à l'association CURSUS au titre de l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

☞ **OCTROIE** une subvention de 103 922 € à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

☞ **VALIDE** l'ensemble des actions ci-annexées inscrites à la programmation financière 2017 du PLIE, **APPROUVE** la maquette financière et sa part d'autofinancement, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental au titre du FSE (PON « Emploi et Inclusion » 2014/2020) et des crédits d'insertion pour l'année 2017, **HABILITE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et du Conseil Départemental concernant le financement européen et à signer tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions, et à **PROCEDER** au versement des sommes afférentes aux opérateurs concernés.

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur les tableaux ci-annexés, pour un montant total proposé de 119 750 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **ADOpte** le règlement de collecte des déchets ménagers spécifique à la commune d'Evreux.

☞ **DECIDE** l'acquisition du local appartenant à la ville d'Evreux, d'une superficie d'environ 1a39ca, cadastré en section AY n°222 et 353p sis rue Anatole France à Evreux pour un montant de 40 000 €, **DECIDE** que les frais de notaire seront pris en charge par Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents, à intervenir dans le cadre de cette opération. Ce local sera mis à disposition des agents du service Propreté urbaine

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune du Mesnil Fuguet (3 619 € maximum) au titre des travaux d'assainissement en traversée de la RD543

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2017, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **DECIDE** la reprise totale de la provision constituée en 2014 pour l'indemnisation des agriculteurs impactés par la mise en œuvre de l'arrêté de DUP du 16 janvier 2012 sur le périmètre de protection des captages d'Arnières sur Iton, **FIXE** le montant de cette reprise à 110 000 € et **ADOpte** la décision modificative ci-après permettant le versement des indemnités délibérées le 9 janvier 2017 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6227	Frais d'acte et contentieux	110 000,00
Sous-Total			110 000,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
78	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation	110 000,00
Sous-Total			110 000,00

☞ **APPORTE** sa garantie à Eure habitat pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par cet organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations ; la garantie apportée suit les taux de garantie initiaux accordés par EPN. Eure habitat a sollicité de la CDC le réaménagement de sa dette, lequel permettra de dégager des marges financières permettant au bailleur d'engager rapidement une nouvelle politique d'entretien de son parc de logements

Budget prévisionnel du PLIE

Actions composant l'opération PLIE	Coût total en €	Cofinancements et taux d'intervention des financeurs
Accompagnement renforcé / 4 postes de référents dont 3 lots/Marché public et 1 poste internalisé à l'EPN	185 000,00	<u>Département de l'Eure au titre:</u> - du FSE : 210 775,00 € soit 50 % - des Crédits d'Insertion : 70 000,00 € soit 16.61 % <u>Agglomération Evreux Portes de Normandie :</u> - 140 775,00 € soit 33.39 %
Professionalisation des équipes (opérationnelle – référents)	20 000,00	
Fonds « formation » en faveur des participants PLIE	20 000,00	
Aide matérielle à la recherche d'emploi	2 500,00	
Analyse des Compétences professionnelles et transversales en faveur des participants PLIE	30 000,00	
Communication et promotion du dispositif	5 000,00	
Base de données PLIE (logiciel)	5 500,00	
Structure d'animation et de gestion (SAG) - Postes RH à EPN : 2.5 ETP) + Dépenses directes de Personnels + frais de fonctionnement	119 550,00	
Coordination des parcours d'insertion professionnelle (Poste RH à EPN : 1 ETP)	34 000,00	
TOTAL	421 550,00	

PROJETS COMMISSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN RECONSTRUCTION

N°	FORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	Centre social de la Madeleine	La Madeleine	participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	84 628€
2	Centre social de Navarre	Navarre	participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	144 638€
3	PST Cap Nord est	Cap Nord Est	participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	91 092€
5	ALEGRA	Cap Nord Est + Inter sites EPN	On va au spectacle : Festival de la marionnette se déroulant sur le territoire du GEA (24 communes dont Evreux) ; Action de création de spectacles dans les ALSH et avec des habitants du territoire dans le cadre de la scène ouverte. Formation en direction des animateurs avec un artiste.	25 000€	86 000€
6	ALEGRA	Cap Nord Est	Anime ta cité : Animation du projet jeunesse sur le SIVOM Cap Nord Est (accueil et espace de loisirs de proximité, sorties culturelles et sportives, Caravane des jeunes, accompagnement scolaire, séjours, chantier jeunes, accompagnement de projets...) Animation de territoire: printemps des poètes, weekend end nature, sorties nature, fête du jeu..	11 000€	126 000€
7	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Animation de la vie sociale : mise en place d'actions favorisant la vie sociale des communes par des manifestations fédératrices (Carnaval, Fête du vent, terrasses de l'été...) – soutien de la vie associative (forum des associations, accompagnement...) – soutien initiatives habitants	15 000€	58 200€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
8	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Départ en vacances : accompagnement de familles et de jeunes du territoire dans leur projet de départ en vacances	1 000€	19 156€
9	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Initiative des habitants : soutien de différentes initiatives d'habitants du territoire (café couture solidaire, bourse initiative jeunes...)	1 000€	3 500€
10	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Sorties familles : organisation de sorties familiales à la journée (4/5 sorties sur la période estivale, 1 sortie pendant les fêtes de Noël)	6 000€	17 935€
11	ALSM	Saint Michel	Animations jeunesse et familles : mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM	12 000€	143 600€
12	SIVU CIGALE	Cigale	Ateliers parents enfants : mise en place d'ateliers parents enfants autour de différentes thématiques (contes, randonnée, fête du jeu, semaine du goût...) co-construit avec les habitants	1 300€	10 551€
13	SIVU CIGALE	Cigale	Sorties familles : organisation de sorties familiales (7 sorties programmées de janvier à décembre)	1 400€	8 005€
14	SIVU CIGALE	Cigale	FSIH : apport d'une aide financière, technique et pédagogique sur différentes initiatives d'habitants	2 000€	2 800€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
15	SIVU LIBELLULE	Libellule	Prévention santé : mise en place de différentes actions autour de la santé (réunion thématique, action de sensibilisation, atelier culinaires...)	1 500€	2 735€
16	SIVU LIBELLULE	Libellule	Séjours jeunes Mise en place de deux séjours (12 jeunes âgés de 13 à 16 ans par séjour) en centre équestre et pour pratiquer différentes activités sportives et culturelles de plein air. Les séjours sont préparés en amont avec les jeunes.	2 000€	6 500€
17	SIVU LIBELLULE	Libellule	Axe familles : 3 cafés des parents, des réunions thématiques (sexualité, gestion de la colère, dialogue avec l'enfant...), 3 sorties familiales, journée porte ouverte, grand jeu, soirée Halloween....	4 000€	18 790€
18	MAIRIE DE SAINT SE	Libellule	Vacances sportives : organisation de stages sportifs sur les vacances scolaires (8/17 ans) et des soirées « futsal » (12/25 ans)	3 000€	18 280€
19	MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Libellule	Challenge interquartiers : une journée de rencontre sportive inter générationnelle	1 000 €	8 750 €
TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION				117 200 €	

NOUVEAUX PROJETS COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
20	Ville d'Evreux service jeunesse	Ville Evreux	Camp chantier à dominante environnementale et culturelle : organisation d'un camp chantier (ramassage de déchets) dans le cotentin (juillet) pour des jeunes de 11 à 17 ans. En contrepartie de leur investissement, différentes activités nautiques pratiquées et ateliers théâtre encadrés par la Compagnie Deux. Représentation théâtrale au retour.	1 800€	3 490€
21	Viens dans ma bulle	Ville Evreux	Festival « les rêveries d'Evreux 2017 » : offre de spectacles artistiques et culturelles de qualité professionnelle dans le cadre d'un festival. Volonté de favoriser l'accès à un public éloigné de l'offre culturelle.	750€	48 000€
TOTAL NOUVEAUX PROJETS				2 550 €	
TOTAL CST				119 750 €	



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU MARDI 30 MAI 2017
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine

Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur CONFAIS Max, conseiller
communautaire membre du Bureau

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur COCHON Michel
Monsieur DERRAR Mohamed, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,
conseiller communautaire membre du Bureau

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par EPN à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH :

- Monsieur Philippe LALLOZ propriétaire occupant, une prime ASE [aide solidarité énergétique] (dossier précarité énergétique) de 800,00 € pour des travaux d'isolation des murs, d'isolation des combles et le remplacement des menuiseries.
- Monsieur Guy DUPONT propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 252,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche, pose de barres d'appui au WC.

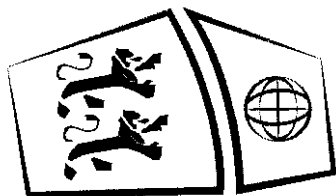
☞ **OCTROIE**, au titre des aides à l'habitat privé octroyées dans le cadre du dispositif d'animation et de suivi du point info habitat mis en œuvre sur le territoire de l'ex CCPN :

- à Madame Denise LEFEBVRE propriétaire occupante, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux de réfection de la toiture, d'isolation des combles perdus et d'installation d'une ventilation
- à Monsieur et Madame Jacky et Violette LANGE propriétaires occupants, une participation « adaptation au handicap » de 2 000,00 €, pour des travaux d'agrandissement avec la création d'une chambre et d'une pièce d'eau pour un enfant handicapé.
- à Monsieur Rémy PECQUET et Madame Florence MARECHAL propriétaires occupants, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 €, pour des travaux d'isolation des combles aménagés, le remplacement des fenêtres de toit et de la porte d'entrée, l'installation d'une ventilation et d'un poêle à bois.
- à Monsieur et Madame Patrick et Marie Josée MULOT propriétaires occupants, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'installation d'une pompe à chaleur et d'un ballon thermodynamique, et l'isolation des combles
- à Monsieur et Madame JOAO et Angéline FERREIRA propriétaires occupants, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'isolation des murs, d'isolation des combles et le remplacement des menuiseries

☞ **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après délivrées dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) :

- Columbus Café, 31 rue du Dr Oursel : 1462,5€
- Le Barkley's, 47 rue Saint Sauveur : 2225€
- Cycles Chasserez, 63 rue Isambard : 1786,56€
- Le Seven, 7 rue Isambard : 1747,45€
- Amande douce, 61 rue Joséphine : 1462,50€

☞ **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à passer avec la CCI Portes de Normandie pour la mise en œuvre expérimentale d'une plateforme e-commerce ; le coût de la prestation est de 28 800 € TTC, financé à hauteur de 50% par EPN et par la CCI



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2017
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An Deux Mille Dix-sept, le jeudi 15 juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 juin 2017, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17H00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel

Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD
Monsieur CONFAIS Max, conseillers
communautaires membres du Bureau

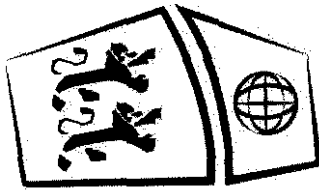
DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **OCTROIE**, au titre des aides à l'habitat privé octroyées dans le cadre du dispositif d'animation et de suivi du point info habitat mis en œuvre sur le territoire de l'ex CCPN :

- à Monsieur Thomas BAPTISTA MATIAS propriétaire occupant, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'isolation des combles et de murs, remplacement de menuiseries
- à Monsieur et Madame Ferman et Arifé DANACI propriétaires occupants, une participation « précarité énergétique » de 1 000,00 € pour des travaux d'isolation des combles, remplacement de menuiseries, isolation de murs par l'extérieur
- à Monsieur et Madame Raymond et Denise TRONCHET propriétaires occupants, une participation « adaptation au handicap » de 525,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche et de la fenêtre de la salle de bain

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec les SIVOS du Boulay Morin, de Cierrey-le Vieil Evreux et de Normanville en tant qu'autorités organisatrices de second rang pour le transport des élèves relevant de la compétence d'Evreux Portes de Normandie.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2017

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 21 juin 2016, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H35 sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède M. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance du 11 avril 2017

☞ **ACCEPTe (moins 4 abstentions)** l'adhésion de la commune de Muzy à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ; la délibération du Conseil communautaire va être envoyée à toutes les communes d'EPN qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur accord

☞ **ADOpte** l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2018 telle que précisée ci-après et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

<p>EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN) EVOLUTION DES COMPETENCES EXERCEES PAR EPN AU 1^{ER} JANVIER 2018</p>
--

La Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, comprenant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

6° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;**7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés****COMPETENCES OPTIONNELLES****8° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;****9° Assainissement****10° Eau****11° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;****12° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;****COMPETENCES FACULTATIVES****13° Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de l'Iton.****14° Ruissellement****15° Développement de l'enseignement supérieur****16° Appui à la recherche****17° Appui à la formation professionnelle****18° Développement des usages et réseaux numériques****19° Cohésion sociale et territoriale****20° Petite enfance :**

- Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des :
 - multi accueil collectifs
 - crèche familiale,
 - halte-garderie
 - micro-crèche
 - relais assistantes maternelles
- Elaboration et mise en œuvre des dispositifs contractuels relatifs à la Petite Enfance

21° Enfance et Jeunesse :

- Ouverture, gestion, fonctionnement et coordination, des structures Enfance et Jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement et activités périscolaires) ci-après :
 - o *Les Galopins* École maternelle La Baronnie (Garencières-Quessigny)
 - o *Les Tilleuls* 2 rue des Georgeries – Bois le Roy
Pour le compte du SIVOS de Bois le Roy - L'Habit
 - o *Les Petits Artistes* École maternelle intercommunale de Chavigny
pour le compte du sivos de chavigny-Bailleul, Coudres et Lignerolles
 - o *Les Croth Mignons* École primaire - Croth
 - o *Les Loustics* École maternelle – La Forêt du Parc
 - o *Le jardin des loisirs* Salle Polyvalente - La Couture-Boussey
 - o *Les Lutins de la vallée* École primaire – Garennes sur Eure
 - o *Les Écureuils* Allée des Tilleuls – Marcilly sur Eure
 - o *Les Cyprès de Loin* École primaire - Prey
 - o *La Clé des Chants* Château Drouet – St-André de l'Eure
 - o *1.2.3 Soleil* Centre aéré de Grosoeuvre
 - o *Les Moussaillons* de Mousseaux Neuville
- Suivi du Contrat Enfance et Temps libre
- Actions éducatives en direction de la jeunesse

22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse ;

23° Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

24° Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants :

- Basket Ball
- Volley Ball
- Hand Ball

25° Soutien aux activités et manifestations événementielles à rayonnement communautaire

26° Fourrière animale

27° Constitution en Centrale d'achats

☞ **DECLARE** le Conservatoire à rayonnement départemental d'Evreux d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018, **DEFINIT** en conséquence l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

- o Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :
 - Equipements aquatiques existants (piscines Jean Bouin et Plein Soleil à Evreux) et futurs
 - Musée d'art, d'histoire et d'archéologie d'Evreux
 - Musée des instruments à vent de la Couture Boussey
 - Hippodrome de Navarre à Evreux
 - Future salle omnisports d'Evreux/Nétreville dédiée au basket
 - Conservatoire à rayonnement départemental d'Evreux

et **RAPPELLE** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » tel que précédemment délibéré en 2016 par l'ex GEA et l'ex CCPN :

- o Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire : sont considérées d'intérêt communautaire, toutes les voiries – au sens du Code de la voirie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
- o Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont considérés d'intérêt communautaire :
 - les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.

- les parcs de stationnement payants suivants :
 - le parking de la gare à Evreux
 - le parking de l'hôtel de ville d'Evreux
 - le futur parking du site de Tilly à Evreux

☞ **ADOPTE** le règlement intérieur des Assemblées d'Evreux Portes de Normandie

☞ **EMET** un avis favorable à l'intégration de la Région Normandie au Syndicat mixte ouvert Eure numérique et **EMET** un avis favorable aux modifications subséquentes à apporter aux statuts du SMO Eure Numérique

☞ **VALIDE** la maquette financière prévisionnelle du Contrat de territoire proposée pour ce qui concerne Evreux Portes de Normandie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat de territoire et les conventions ou avenants afférents pour la période 2017-2021 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites

☞ **DECIDE** la reprise partielle de la provision constituée pour le litige qui oppose l'ex GEA au groupement OTV/PINTO pour la construction de l'usine de traitement d'eau potable de Chenappeville et **FIXE** le montant de cette reprise à 3 310 214,16 €

☞ **ADOPTE** la décision modificative n°2 à apporter au budget 2017

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget principal - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget eau - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget assainissement - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget SPANC - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget mobilités durables - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget pépinières scientifiques - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budgets ZAC - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget principal - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget assainissement - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget SPANC - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget économie - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président (qui a quitté la salle du Conseil pendant le vote) de la présentation faite du Compte Administratif 2016 de l'ex GEA, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président (qui a quitté la salle du Conseil pendant le vote) de la présentation faite du Compte Administratif 2016 de l'ex CCPN, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération

☞ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets d'EPN

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, le montant du reversement du contingent d'aide sociale à verser aux communes de l'ex CCPN au titre de l'année 2017, pour un total de **326 954,25 €** :

COMMUNES	Base : Montants versés en 2016	Montants 2017 (75 % de 2016)
LES AUTHIEUX	7 028 €	5 271 €
BOIS LE ROY	19 664 €	14 748 €
BRETAGNOLLES	4 025 €	3 019 €
CHAMPIGNY LA FUTELAYE	6 673 €	5 005 €
CHAVIGNY BAILLEUL	13 663 €	10 247 €
COUDRES	13 677 €	10 258 €
LA COUTURE BOUSSEY	53 126 €	39 845 €
CROTH	22 187 €	16 640 €
EPIEDS	9 287 €	6 965 €
LA FORET DU PARC	8 414 €	6 311 €
FOUCRAINVILLE	4 623 €	3 467 €
FRESNEY	10 719 €	8 039 €
GARENCIERES	8 251 €	6 188 €
GARENNES SUR EURE	39 830 €	29 873 €
GROSSOEUVRE	21 216 €	15 912 €
JUELLES	5 122 €	3 842 €
LE L'HABIT	13 410 €	10 058 €
LIGNEROLLES	11 320 €	8 490 €
MARCILLY SUR EURE	29 384 €	22 038 €
MOUSSEAUX NEUVILLE	- €	- €
PREY	21 031 €	15 773 €
QUESSIGNY	7 706 €	5 780 €
ST ANDRE DE L'EURE	97 142 €	72 857 €
ST GERMAIN DE FRESNEY	4 206 €	3 155 €

COMMUNES	Base : Montants versés en 2016	Montants 2017 (75 % de 2016)
ST LAURENT DES BOIS	- €	- €
SEREZ	4 235 €	3 176 €

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 780,63 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réalisation d'un club-house aux vestiaires du stade et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 843,93 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du parking de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 38 456,60 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le réaménagement écologique des deux cimetières et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 138,50 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation d'un logement communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 790,31 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour un pas de tir à 18m et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 074 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition et la pose de rideaux occultants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 395,34 € à la commune d'Aviron pour la réalisation d'un théâtre de verdure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 950,25 € à la commune de Fauville pour l'installation d'une alarme incendie à la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 1 090,50 € à la commune de Gauciel pour l'aménagement de la mare communale et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 156,01 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition et l'installation de deux défibrillateurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 178 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'aménagement partiel de l'extension du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 348,06 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'une borne incendie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 889 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la clôture du terrain communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 435 € à la commune de Gravigny pour l'aménagement du nouveau cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 005,24 € à la commune de Guichainville pour l'acquisition d'un four pour le restaurant scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 194 308,40 € à la commune de Guichainville pour la construction de locaux polyvalents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 44 479,95 € à la commune de Guichainville pour la création d'une piste cyclable et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 081,91 € à la commune de Guichainville pour le remplacement d'une borne incendie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 877 € à la commune de Guichainville pour la sécurisation de l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 437,50 € à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'un battant de cloche et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 635 € à la commune de Huest pour la sécurisation et la réduction des déperditions énergétiques au groupe scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 402,37 € à la commune du Val-David pour les aménagements dans les bâtiments communaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 745,34 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour le remplacement du fourneau et à l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 344,35 € à la commune des Ventes pour la réfection de la toiture du logement communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 429,25 € à la commune des Ventes pour l'aménagement de la salle de bain du presbytère et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 378 € à la commune de Normanville pour la création d'un columbarium et de puits de dispersion et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 783,94 € à la commune de Parville pour la rénovation intérieure de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 716,64 € à la commune de Reuilly pour l'acquisition et la pose de deux bacs à sable pour l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 318,25 € à la commune de Reuilly pour la restauration du tableau de la vision de St Simon et du retable latéral sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 986 € à la commune de Sacquenville pour la réfection des berges de la mare et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 801,52 € à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition de matériel (tondeuse et souffleur) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 33 634,22 € à la commune de Saint-Luc pour l'extension de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **ACCORDE** à Madame Marie-Anne HUARD-LEVERDOIS, le remboursement des frais qu'elle a avancés pour la réparation d'un véhicule entretenu par EPN, pour la somme totale de 95,90 €

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec les communes de l'ex CCPN qui accueillent les activités enfance et jeunesse dans leurs structures, **VALIDE** les modalités de remboursement des fluides, la mise à disposition des locaux étant gratuite, et **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnels à passer avec les communes de l'ex CCPN qui mettent leur personnel à disposition d'EPN pour les animations enfance et jeunesse, **VALIDE** les modalités de remboursement des frais de personnels et **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SILOGE pour le remboursement de 50% d'un emprunt d'un montant de 1 390 993 € pour la renégociation du prêt souscrit par l'organisme auprès du Crédit Coopératif, pour la construction de 32 PLS – opération Les Coudrettes sur la commune de Gravigny ; cette délibération annule et remplace la délibération 14 du 8 février 2007

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 28,07 % pour le remboursement d'un Prêt Haut de Bilan d'un montant total de 2 885 800,00 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 312 500 euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 25 logements PLA, 5 rue Pierre Mendès France à Evreux

☞ **DECIDE** l'octroi de subventions pour le financement des opérations d'offre nouvelle ou de réhabilitation des organismes d'habitation à loyer modéré, **FIXE** les taux et le montant des aides ainsi qu'il suit :

- une subvention de 4 000 € au logement pour l'accession sociale à la propriété plafonnée à 40 000 € annuels ;
- une subvention à la réhabilitation-amélioration de 10 % maximum du prix de revient, hors honoraires.

DECIDE l'octroi de garanties d'emprunts pour le financement des opérations d'offre nouvelle, sauf en cas d'avis contraire de la commune concernée, ou de réhabilitation des organismes d'habitation à loyer modéré, **FIXE** les taux de base des garanties ainsi qu'il suit :

Opérations de réhabilitation :

- Communes hors Evreux : 30 %
- Commune d'Evreux : 20 %

Opérations de création d'offre nouvelle de logements (construction, acquisition-amélioration et accession sociale) :

- Communes hors Evreux : 40 %, sauf en cas d'avis contraire de la commune concernée
- Commune d'Evreux : 0 % (sauf projet spécifique)

et DECIDE que ces règles de bases pourront faire l'objet d'aménagements ponctuels pour des projets spécifiques, soumis à l'approbation du Conseil.

☞ **DECIDE** le renouvellement, pour six mois, de la mission d'information animée par SOLIHA Normandie Seine sur la commune de Saint-André-de-l'Eure, dans le cadre des aides à l'habitat privé

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec l'Association des Jeunes de la Madeleine, en matière d'emploi et de formation professionnelle

☞ **DECIDE (moins une abstention)** d'attribuer une subvention de 130 000 € à WIMOOV pour les différentes actions « mobilité » à mener sur le territoire, subvention reversée par des conventions de sous-traitance avec les opérateurs mobilité, **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le cahier des charges, à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **DECIDE** d'attribuer à l'ABRI une subvention de 15 000 € au titre du fonctionnement de la Ressourcerie-recyclerie, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur.

☞ **DECIDE** l'occupation des locaux de la PEPITE par les associations CURSUS et CICERONE à titre gracieux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention d'occupation précaire et tout document à intervenir avec les associations CURSUS et CICERONE.

☞ **DECIDE** au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur le tableau annexé, pour un montant total proposé de 43 300 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau annexé, pour un montant total proposé de 13 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **OCTROIE** une subvention de 14 110 € à la Ville d'Evreux pour l'organisation du Village du Sport et de la Culture, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à passer avec l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France pour la mise en œuvre de l'exposition « Nicolas Fourneau, un maître charpentier normand du XVIII^e siècle » au Musée d'Evreux et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la Ville de Rouen, pour la mise en œuvre de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène » au Musée d'Evreux et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

☞ **AUTORISE** la mise en vente à la librairie du Musée d'Evreux de 480 (quatre cent quatre-vingt) exemplaires du catalogue de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène », dont 200 (deux cents) exemplaires seront destinés aux dons et échanges, et 20 (vingt) exemplaires seront réservés pour la Bibliothèque nationale de France.

☞ **DÉCIDE** à l'occasion de l'exposition du Musée d'Evreux « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène », la production de 1000 (mille) cartes postales dont 800 (huit cents) exemplaires seront mis en vente et 200 (deux cents) réservés aux dons et échanges, et **FIXE** à 1 € (un euro) le prix unitaire de vente à la boutique de 800 (huit cents) exemplaires.

☞ **AUTORISE** la vente de 3 ouvrages « *Évreux au temps des romains* », « *Évreux au temps des chevaliers* » et « *Évreux au temps des américains* » au prix de 4,90 € l'unité, par le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président Portes de Normandie à signer la convention de dépôt-vente entre le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux et les Archives municipales Ville d'Evreux.

☞ **AUTORISE** le déstockage d'ouvrages et de produits divers de la réserve boutique du Musée d'Evreux pour une mise en vente aux tarifs définis sur la nouvelle grille tarifaire proposée.

Produit	Prix boutique 2017	Nombre d'exemplaires à déclasser	Prix braderie proposés
Plan Chouard	9,80 €	150	3,00 €
Lithographie Flandrin	42,40 €	100	8,00 €
Lithographie Gombert	15,90 €	75	5,00 €
Livret Grands Dieux !	3,00 €	200	1,50 €
Livret Pierre Pallut	3,00 €	100	1,50 €
Catalogue « Dessins d'Eure et d'ailleurs »	21,20 €	50	5,50 €
Catalogue « Gérard Garouste »	46,80 €	20	15,00 €
Catalogue « Pierre Pallut - Un parcours des années 90, peintures sur toile et sur papier »	15,00 €	50	5,00 €
Catalogue « Jean-Pierre Pincemin - Gravures 1971-1997 »	38,80 €	10	15,00 €

- ☞ **AUTORISE** le transfert d'un exemplaire de l'objet d'artiste Franck Dubois – Clé USB sérigraphiée, du stock destiné à la vente au stock affecté aux échanges et dons.
- ☞ **AUTORISE** le transfert de 50 catalogues « Jean Degottex » du stock destiné à la vente au stock affecté aux échanges et dons.
- ☞ **AUTORISE** la fabrication de trois cents boîtes de savon pour la boutique du Musée d'Evreux et **FIXE** à 5 € (cinq euros) le prix unitaire de la boîte.
- ☞ **DECIDE** la mise en place d'une billetterie à l'occasion du concert « A l'écoute de l'Italie » donné par l'ensemble musical Ludus Modalis et **FIXE** le prix d'entrée à 10 euros plein tarif et à 5 euros tarif réduit.
- ☞ **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant Evreux Portes de Normandie aux sociétés OTV, PINTO et ARTELIA, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux de construction du bâtiment et du process de l'usine de production d'eau potable de Chenappeville, signé le 30 octobre 2007 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce Protocole d'accord transactionnel.
- ☞ **COMPLETE**, à l'occasion de la mise en œuvre de l'outil numérique WEBADO, l'article 5 du règlement de distribution d'eau potable par les termes suivants :
***Article 5.1: Responsabilité de la collectivité vis-à-vis de la mise en ligne de données**
 Les abonnés peuvent bénéficier d'un accès personnalisé aux informations qui les concernent par le biais d'un service en ligne dénommé WEBABO. A travers cet outil numérique, un certain nombre de données individuelles sont accessibles par les abonnés qui se sont préalablement inscrits à ce service en ligne. Evreux Portes de Normandie décline toute responsabilité en cas de piratage de ce service.*
- ☞ **APPROUVE** les termes de la convention de prestation d'entretien des ouvrages de défense incendie des communes à passer avec toutes les communes qui le souhaitent et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les éventuelles conventions à venir pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public
- ☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Normandie pour la poursuite des études pour la restauration du réseau de mares d'Evreux portes de Normandie et **AUTORISE** le versement des fonds au Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie pour la participation d'EPN à ce programme tel que défini au plan de financement de ladite convention.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil départemental relatif à la contribution financière de l'EPN et aux conditions de la mise en œuvre du FSH – volet Eau – et **DECIDE** de participer financièrement au volet eau du FSH à hauteur de 28 000 € pour l'année 2017
- ☞ **DECIDE** de participer à hauteur de 20%, soit 1 560 €, à la relève des compteurs d'eau de la commune de Prey
- ☞ **DECIDE** la gratuité de la mise à disposition de bennes de collecte de déchets aux mairies d'EPN et **ADOpte** l'actualisation ci-après des tarifs de collecte des déchets pour 2017 consécutivement à la fixation de ses tarifs par le SETOM

Prestation	Unité	Tarifs 2016 TTC GEA	Tarifs 2017 TTC EPN
Collecte	Forfait par benne	150 €	152, 25 €
Traitement Déchets végétaux	Tonne	66 €	69 €
Traitement Encombrants	Tonne	176 €	128 €
Traitement Ordures résiduelles	Tonne	113 €	96 €

☞ **ADOPTE** le règlement des déchèteries communautaires

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association Nov@log pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre du partenariat pluriannuel - années 2015/2017 entre EPN et la Chambre d'agriculture de l'Eure et **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Eure

☞ **APPROUVE** la grille de critères d'attribution des conventions d'occupation précaire pour le foncier agricole, propriété d'EPN, en l'attente d'urbanisation telle que ci-après et **FIXE** la valeur locative à 150 €/ha/an ; cette grille s'appuiera prioritairement sur deux niveaux de critères :

1. **Le statut et les projets du potentiel bénéficiaire de la convention d'occupation précaire :**

- ***L'antériorité sur la parcelle :***
 - o Priorité à l'exploitant en place avant l'acquisition par EPN, s'il en fait la demande.
- ***Le statut de jeune installé (-10 ans) ou futur installé agricole :***
 - o Priorité aux jeunes agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement.
- ***L'inscription de l'activité du demandeur dans un projet spécifique :***
 - o Priorité aux professionnels agricoles engagés, ou ayant des projets, en lien avec la commercialisation en vente-directe et circuits-courts ou la politique de développement du territoire (développement de l'hébergement touristique, proposition d'une offre locale de produits fermiers...)

2. **Des éléments complémentaires d'analyse :**

- ***Le dimensionnement de l'exploitation :***
 - o Priorité aux structures d'exploitations petites et moyennes (surfaces totales < ou = à environ 100 ha) et celles fragilisées, par leur taille et pour lesquelles les politiques de développement local peuvent avoir un impact en matière d'emprises foncières
- ***La proximité du corps de ferme***

☞ **DECIDE (moins deux voix contre et 13 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2017 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2016 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 100 € au BDE des ESCCI, pour l'organisation de la journée d'intégration 2017 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au BDE des ESCCI, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

☞ **ACCEPTTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement ACANTHE de HUEST relevant de ses compétences et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Huest et la Société ACANTHE ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **PREND ACTE** de la tenue en son sein du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de la Couture-Boussey, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest, **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Huest et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie de Huest et au siège d'EPN,

☞ **ACCEPTE** d'assurer l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes ayant indiqué leur volonté d'adhérer à Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018 et possédant un document d'urbanisme ou une carte communale, à titre gracieux et dans les conditions fixées par convention, à partir du 15 septembre 2017, **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de service à passer avec ces communes, fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de l'instruction par le service commun Application du Droit des Sols (ADS) des autorisations et actes d'urbanisme délivrés par le Maire au nom de la Commune et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions ci-dessus mentionnées et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants

☞ **CONSTATE** la désaffectation du parking cadastré section AV n°283p pour une superficie de 1356m² sise rue Colbert à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée en section AV n°283p pour environ 1356m² sise rue Colbert à Evreux ; **DÉCIDE** la cession de la parcelle cadastrée en section AV n°283p pour environ 1356m² sise rue Colbert à Evreux pour un montant de 90 000€ HT au profit de la Ville d'Evreux ; **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **AUTORISE** une modification de l'état descriptif volumétrique de l'assise des parcelles cadastrées en section AD n°503 et 1124, **DECIDE** la cession des parcelles cadastrées en section AD n°503 et n°1124 à l'euro symbolique au profit de la SCI CBRC représentée par Monsieur COMITI et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** les parcelles XK72 et XK74 sur la commune d'EVREUX (ex Bâtiment AB2 Boulevard Gambetta), au prix de 3473,75euros TTC, les frais notariés étant à la charge d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

☞ **SAISIT** Monsieur le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique préventif pour les terrains de la zone du Long Buisson 3, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tous les documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique préventif à mener sur l'ensemble des terrains susmentionnés.

Surface projetée :	593.610 m ²
Parcelles AZ 84p, 31p, 85 à 86p :	32.354 m ²
Parcelles ZA 6 à 8 :	29.750 m ²
Parcelles ZB 1, 2, 4 et 5 :	372.910 m ²
Parcelles AD 5, 6, 8,9,10p, 19, 20 :	158.596 m ²

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-après du Parc d'activités du BioNormandie Parc à Miserey, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions afférentes à l'opération de parc d'activités du BioNormandie Parc et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante, ainsi que ses éventuels avenants.

Financeurs	Participations prévisionnelles (en HT)	Répartition
Région Normandie	131 917 €	12,4%
Fonds propres EPN	935 963 €	87,6 %
TOTAL	1 067 880 €	100%

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest pour la prise en charge du redimensionnement des ouvrages d'assainissement de la RN 13 impactés par les rejets du BioNormandie Parc de Miserey et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** toute convention de servitudes à intervenir avec la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest en lien avec ce redimensionnement.

☞ **APPROUVE** l'extension de la convention EPN/SAFER portant sur l'outil Vigifoncier à l'ensemble des communes d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à intervenir avec la SAFER de Normandie.

☞ **APPROUVE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec Seine Normandie Agglomération en vue d'assurer le règlement du transport pour les élèves d'EPN transportés par SNA, et tout avenant complémentaire à intervenir le cas échéant (sont concernés les élèves de Boncourt et Bretagnolles).

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la gestion des transports scolaires, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à intervenir avec le Département de l'Eure à la convention du 19 décembre 2016 pour l'intégration des services relevant de l'ex-Communauté de Communes de la Porte Normande.

☞ **OCTROIE** à l'ALM Evreux Basket, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2017

CONTRAT DE VILLE - NOUVEAUX PROJETS

(1) Montants Etat sous réserve validation consultation écrite du comité de programmation

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	ETAT (1)	
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI : EMPLOI INSERTION						
1	AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT (APELS)	Nétreville	<p>Déclic sportif : Mise en œuvre d'une action d'insertion professionnelle dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Agricole Normandie-Seine et en lien avec les clubs sportifs (ENBB, ESJM) du quartier de Nétreville. L'action vise à permettre à 6 jeunes de la ville d'Evreux issus des clubs sportifs, peu, voire pas diplômés, de s'inscrire dans un parcours professionnel dynamique en s'inscrivant dans une formation professionnelle dans les métiers bancaires.</p> <p>A l'issue des stages et modules de préparation à l'emploi (5 semaines), les jeunes sont évalués et intégrés au sein de l'entreprise bancaire pour être formés en contrat de professionnalisation aux métiers de la banque, pour une durée de 1 an. Tout au long de leur parcours, ils sont suivis par leur tuteur associatif, leur parrain en entreprise et le coordinateur APELS.</p>	7500 €	7500 €	36 000 €
2	ABRI	Inter sites QPV	<p>Déménagement Social : L'action consiste à proposer un déménagement social aux personnes en difficultés sociales en fonction de leurs capacités et de leurs ressources. Il s'agit principalement de personnes seules, de familles monoparentales vivant dans les quartiers prioritaires.</p> <p>De plus, cette action vise à lever les freins à l'accès à l'emploi, par le recrutement de personnes en contrats aidés (résidant dans les quartiers prioritaires) pour permettre la reprise progressive de l'emploi.</p>	2000 €	5000 €	145 409 €

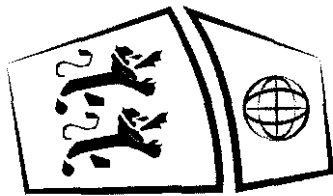
N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	ETAT	
PILIER COHESION SOCIALE : LIEN SOCIAL, CITOYENNETE						
3	EDUCATION ET FORMATION	Inter sites QPV	<p>Plateforme de coordination linguistique (apprentissage de la langue française) :</p> <p>Mise en œuvre d'une démarche de création d'une plateforme de coordination de l'offre linguistique couvrant les QPV d'Evreux Portes de Normandie s'articulant autour de deux axes d'intervention :</p> <p>-Axe 1 : Optimiser l'orientation des publics vers les actions qui répondront au mieux à leurs besoins :</p> <p>-accueil, information et l'orientation des publics rencontrant des difficultés en français</p> <p>-évaluation linguistique, recensement des besoins des publics, construction et suivi des parcours d'apprentissage</p> <p>Axe 2 : Proposer un espace de structuration et de coordination des dispositifs et des actions, porté par les acteurs et opérateurs de la formation linguistique et d'apprentissage du français :</p> <p>-un espace de coopération entre les différents opérateurs de formation linguistique pour articuler l'offre et la demande</p> <p>-un espace ressource pour les acteurs associatifs pour consolider leurs actions et enrichir leurs compétences professionnelles</p> <p>-un espace de co-construction de nouvelles propositions pour favoriser la réactivité face aux besoins des publics</p>	7500 €	7500 €	86 600 €

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	ETAT	
PILIER COHESION SOCIALE : LIEN SOCIAL, CITOYENNETE						
4	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Lieu Ressource Habitants :</p> <p>Mise en place et développement du projet animation collective familles s'articulant autour des fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -lieu d'accueil, d'information et d'orientation favorisant l'écoute et le recueil de l'expression des habitants autour de sujets de vie quotidienne (éducation, accès aux droits, emploi, loisirs...) -Coordination et structuration de permanences d'accès aux droits : écrivain public, permanences juridiques du CIDFF et la Mission Locale, UTAS -Ateliers informatiques et usages numérique : MED, Conceptic-Eure 	1 000 €	1 000 €	10 500 €
5	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Sorties Familles :</p> <p>Mise en place de sorties familiales sur la période estivale liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation partagée et co-construite avec les habitants et acteurs du territoire : 6 sorties programmées sur la période estivale.</p>	2 000 €	2 000 €	22 700 €
6	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Animation de la vie Locale :</p> <p>Coordination et co-construction d'actions d'animation de territoire avec des groupes d'habitants et les associations du quartier visant renforcer la cohésion social et l'identité du territoire : Soirées concerts de l'Eté, journée d'animation autour de Toile des quartiers, Journée d'animation et de présentation du Centre Social en Septembre, opération Petit déjeuner, Animations de Noel.</p>	4 300 €	3 300 €	11 900 €

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	ETAT	
PILIER COHESION SOCIALE : EDUCATION						
7	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Accueil Jeunes/Animation jeunesse : Mise en place du projet local d'animation jeunesse à travers les deux structures d'accueil jeunes du territoire (l'Etoile sur le clos au Duc et la Grange des Violettes sur Nétreville) et s'articulant autour des axes d'interventions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accueil des jeunes au quotidien et sur les vacances scolaires -découvertes de pratiques culturelles et sportives -accompagnement de projets de jeunes -actions d'information jeunesse (santé, orientation, citoyenneté...) 	15 000 €	15 000 €	165 400 €
8	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Séjours Jeunes : Mise en œuvre d'une offre de séjours en direction des 11-17 ans sur l'été:</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 séjour 14-17 ans de 10 jours en Espagne dans le cadre d'un projet à l'année : -1 séjour à la mer 11-17 ans (5 jours) sur la côte Normande : 16 places -2 mini séjours de deux jours 11-17 ans : 16 places par mini-séjour -2 mini séjours de deux jours 10-12 ans en lien ALSH municipal : 10 places 	1 500 €	1 500 €	19 400 €
9	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Accompagnement à la scolarité collège et primaire : Action de soutien à la scolarité menée dans le cadre du PST Nétreville/Clos au Duc en lien avec les écoles du quartier et le collège Jean Jaurès :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 groupes primaires / 2 groupe collèges sur Clos au Duc : 48 jeunes -2 groupes primaires sur Nétreville : 24 jeunes 	1 000 €	2000 €	25 950 €
10	AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALEE)	Nétreville/Clos au Duc	<p>Soutien à la parentalité : Mise en place d'actions de soutien à la parentalité à partir de l'expression des attentes et besoins des parents, en traitant les problématiques sociales et éducatives auxquels les habitants sont confrontés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - café des parents, groupe de paroles - ateliers parents-enfants 	1 500 €	1 500 €	23 300 €
TOTAL				43 300 €	46 300 €	547 159 €

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE - NOUVEAUX PROJETS

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	Centre social AL2E	Nétreville / clos au Duc	Participation à la fonction de pilotage du centre social	4 000€	€
2	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Accueil des habitants Accueillir, être à l'écoute, informer, orienter les habitants et les familles et les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne : accès aux droits, éducation, parentalité...	2 500€	17 125€
3	Association Boost'Eure	Evreux et alentours	Ateliers culture urbaine Mise en place d'ateliers pendant la période estivale avec un évènement fédérateur en fin d'année	7 000€	9 240€
TOTAL PROJETS				13 500 €	



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
SEANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017
♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Madame COULONG Rosine
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed

Monsieur ROYOUX Claude
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-présidents
Monsieur CONFAIS Max, Conseiller
communautaire membre du Bureau

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur COCHON Michel, Vice-présidents
Monsieur GAVARD-GONGALLUD, Conseiller
communautaire membre du Bureau

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour l'achat de prestations d'impression et de distribution de supports de communication, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant, **DECIDE** que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées, **ACCEPTE** l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

☞ **PROPOSE** le partage en trois du financement du transport scolaire des élèves de Boncourt et Bretagnolles assuré par Seine Normandie Agglomération, ainsi qu'il suit :

- 1/3 pris en charge par Evreux Portes de Normandie
- 1/3 pris en charge par la commune d'origine des élèves
- 1/3 pris en charge par les familles

FIXE en conséquence le coût qui sera demandé aux communes et aux familles à **86,50 €/élève**, **MODIFIE** en conséquence la décision d'Evreux Portes de Normandie du 25 janvier 2017 relative à la fixation des tarifs pour l'année 2017 et **AUTORISE M.** le Président à signer toute convention nécessaire à cet effet et avenants éventuels à intervenir.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

**- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -**



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Rosine COULONG

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter par la signature des factures relatives à la collecte des déchets et par l'organisation de la suppléance

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Rosine COULONG, Vice-présidente, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la **PROPRETE et AU TRAITEMENT DES DECHETS**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense....

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mme Rosine COULONG, reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, entreprises et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour les factures relatives à la collecte des déchets

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mme Rosine COULONG devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence de Mme Rosine COULONG, cette délégation est confiée à M. Max CONFAIS, Conseiller communautaire délégué.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... - 7 MARS 2017

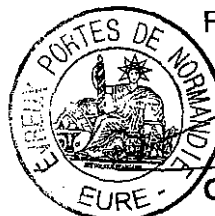
Le Président

Pr Le président
Le Chef du Service Assemblées

Fait à Evreux, le 2 mars 2017



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND

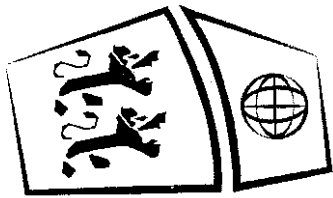
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Belkacem HAMDANI

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 25 janvier 2017 qu'il convient de compléter par la signature des ordres de mission

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Belkacem HAMDANI**, Directeur du Renouvellement Urbain d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique

Article 2 : M. HAMDANI devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....**24 MAI 2017**

Le Président



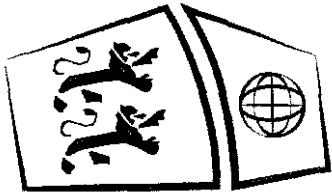
Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées


Sylvie MOUSSEL

Evreux, le 15 mai 2017




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme Brigitte RIGAUT

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 25 janvier 2017 qu'il convient de compléter par la signature des ordres de mission

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Brigitte RIGAUT**, Directrice du Développement social des territoires d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique

Article 2 : Mme RIGAUT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...

Le Président



Pr Le président

Le Chef du Service Assemblées

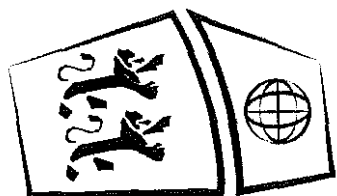
Sylvie Mousse
Sylvie MOUSSEL

24 MAI 2017



Evreux, le 15 mai 2017

Guy Lefrand
Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Yannick MESNIL

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter afin d'organiser la suppléance de M. Mesnil

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Yannick MESNIL**, Directeur général adjoint ACCESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources

Article 2 : En cas d'absence pour quelque raison que ce soit, la présente délégation de signature est confiée à **Mme Eva DEVILLIERS**, qui assure la suppléance de M. Yannick MESNIL.

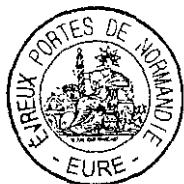
Article 3 : M. Yannick MESNIL devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....19 AVR. 2017

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

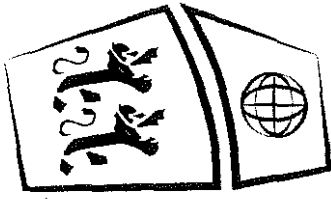



Sylvie MOUSSEL



Evreux, le 2 avril 2017


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Monsieur Gilles BRUNEL

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature « aux responsables de service »

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter par la désignation d'un suppléant

ARRETE

Article 1 : Monsieur **Gilles BRUNEL**, Directeur des Systèmes d'Information, est nommé Responsable de Télétransmission, et reçoit délégation de signature pour:

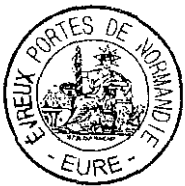
- toutes les affaires relatives auxdites télétransmissions
- les ordres de service des marchés publics du service

Article 2 : En cas d'absence pour quelque raison que ce soit, la présente délégation de signature est confiée à **M. Nabil OUESLATI**.

Article 3 : Monsieur Gilles BRUNEL devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 19 AVR. 2017

Le Président



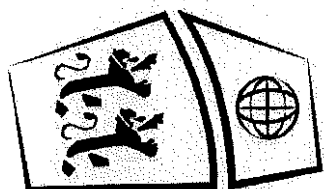
Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées


Sylvie MOUSSEL



Evreux, le 30 mars 2017


Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

à
Mme Emilie GUIBERT

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation provisoire de signature est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice Générale adjointe des Services Techniques, en l'attente du recrutement d'un nouveau Directeur de l'Eau et de l'Assainissement d'Evreux Portes de Normandie, pour :

▶ la signature des courriers « type » relatifs à l'accès aux compteurs d'eau et à la signalisation d'une consommation anormalement élevée

▶ la signature des courriers de demande de contrôle du branchement en partie privée au réseau d'assainissement collectif

▶ la signature des bons de commande liés au marché d'approvisionnement en réactifs ; en l'absence de Mme Emilie GUIBERT, ces bons de commande seront signés par M. Olivier BOUCRY, Responsable de l'exploitation ou par Mme Afifé HOHMATTER, responsable du service Assainissement.

▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction

▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources

Article 2 : En l'absence de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation est confiée à **M. Olivier BOUCRY**

Article 3 : Mme Emilie GUIBERT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... - 4 MAI 2017

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

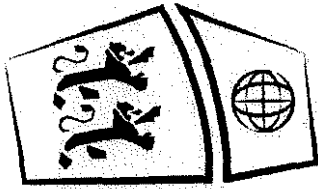



Sylvie MOUSSEL

Evreux, le 18 avril 2017




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Pascal GIRARD

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 25 janvier 2017 qu'il convient de compléter au niveau de l'organisation de la suppléance.

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à M. Pascal GIRARD, Directeur Général des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie :

- ▶ pour la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- ▶ pour la signature des bordereaux de liquidation des factures
- ▶ pour la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T., autorisés par Madame Emmanuelle BARRE, Directrice générale adjointe Ressources

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à Mme Emilie GUIBERT, Directrice générale adjointe des services techniques.

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pascal GIRARD et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. André ROUSSEY, Directeur des Infrastructures, à M. Cédric SOUILLAT, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et à M. Jean-Luc DELUGAN, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : M. Pascal GIRARD devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

19 AVR. 2017

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....

Le Président

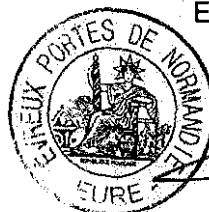
Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvia MOUSSEL

Evreux, le 18 avril 2017

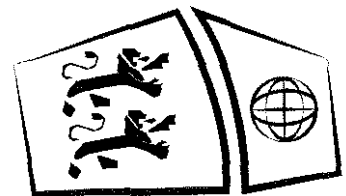


Guy LEFRAND

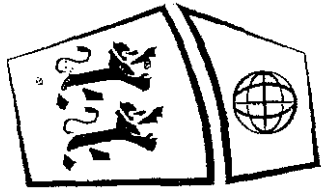
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BP. 00100

N° 1013

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22

VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables

VU l'avis conforme du comptable public

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du service Enfance Jeunesse d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à Saint André de l'Eure 27220 - 8 rue des Epinoches BP 3

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

- Les prestations du périscolaire, de l'extrascolaire des centres de loisirs,
- les temps d'activités périscolaires
- les prestations mises en place par le secteur adolescent,
- les séjours organisés par le service enfance jeunesse,
- les animations organisées par le secteur enfance jeunesse

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- 1° : Numéraire ;
 - 2° : Chèque ;
 - 3° : Carte bancaire ;
 - 4° : paiement en ligne ;
 - 5° : Chèques CRCESU ;
 - 6° : Chèques vacances ;
- elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture acquittée.

ARTICLE 5 - La régie paie les dépenses suivantes :

- Remboursements des trop-perçus ;
- Remboursements des avoirs ;
- Remboursements des réservations annulées ;

ARTICLE 6 - Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- chèque ;
- virement bancaire

ARTICLE 7 - La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 8 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par acte de nomination.

ARTICLE 9 - Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 10 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 32 000 € pour la régie de recettes.

ARTICLE 11 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 €

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 - Le régisseur verse au comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois

ARTICLE 14 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ; 3800,00 €

ARTICLE 15 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Les mandataires percevront une indemnité de responsabilité, au prorata de la période durant laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie, dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

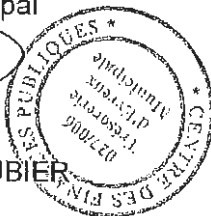
ARTICLE 17 : Le Président d'Évreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Évreux, le 12 janvier 2017

26/01/2017

Le Receveur Municipal

Thierry PROUVOST-AUBIER



Le Président

Guy LEFRAND



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 27 AVR. 2017

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2010

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

- VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
- VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
- VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
- VU l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de modifier
- VU l'avis conforme du comptable public

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction des Affaires Culturelles- Service Musée – d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au Musée 6 Rue Charles Corbeau 27 000 EVREUX.

ARTICLE 3 : La régie règle les dépenses afférentes à l'accueil d'intervenants : frais de déplacement, de restauration et d'hébergement dans le cadre des actions menées par le musée d'Evreux.

ARTICLE 4 : La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 5 : Les dépenses se font par espèces ou par chèque.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'avance accordée au régisseur est fixé à 1 220€.

ARTICLE 7 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au minimum fixé à l'article 6, au minimum une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 8 : Le régisseur est dispensé de cautionnement.

ARTICLE 9 : Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité fixée, après avis du comptable public, et selon la réglementation en vigueur à 110 €.

ARTICLE 10 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Evreux, le 10 février 2017

14/02/2017
Le Receveur Municipal
PP CH. GRAVEL

Thierry PROUVOST-AUBIER

Le Président
Evreux Portes de Normandie

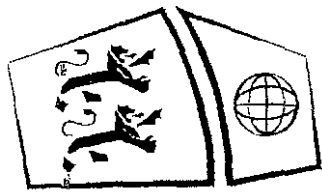
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 20-FEV...2017

Le Président Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Budget 2018 ref 1014
Le Président
d'Evreux Portes de Normandie

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
VU l'avis conforme du comptable public

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est institué une régie de recettes auprès d'Evreux Portes de Normandie pour l'encaissement des droits d'entrée sur le site du Parc de la Porte Nature.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée sur le site de la Porte Nature : 47 route de Nonancourt – 27750 La Couture-Boussey.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les recettes des activités suivantes :

- * Minigolf
- * Parcours pieds-nus
- * Pass minigolf-parcours pieds nus
- * Rallye

Une délibération tarifaire est prévue chaque année.

ARTICLE 4 : La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- 1° : Numéraire, contre remise d'un ticket
- 2° : Chèque, contre remise d'un ticket ou envoi d'une facture ;

ARTICLE 6 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par acte de nomination.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur des activités minigolf, parcours pieds-nus, pass minigolf-parcours pieds nus, rallye qui se situe sur la commune de la Couture-Boussey.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000,00 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 tous les quinze jours et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois en même temps qu'il verse le montant de l'encaisse.

ARTICLE 11 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

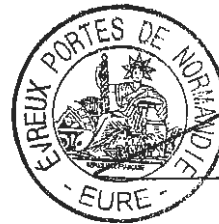
ARTICLE 13 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité, au prorata de la période durant laquelle il aura assuré le fonctionnement de la régie, dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 - Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Evreux, le 30 mars 2017

30 03. 2017
Le Receveur Municipal
RIP
CH. GRAVEL

Thierry PROUVOST-AUBIER



Le Président

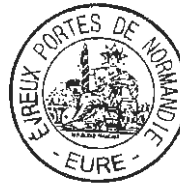
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 15 MAI 2017

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

00100

N° 1016

- VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
- VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
- VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
- VU l'avis conforme du comptable public

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Il est institué une régie de recettes pour l'organisation du Festival « ça sonne à la porte » auprès d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à Grosoeuvre 27220 – rue Saint Pierre

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

- * Emplacement des stands
- * Vente de produits dérivés (tee-shirts, casquettes, sweat-shirts)
- * vente de boissons
- * vente de gobelets

Une délibération tarifaire est prévue chaque année.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèque ;
- 3° : Carte bancaire ;

ARTICLE 5 : La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT)

ARTICLE 6 - L'intervention d'un mandataire suppléant a lieu dans les conditions fixées par acte de nomination.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 800 € est mis à disposition du régisseur de l'activité.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000,00 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 tous les quinze jours et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 – Le mandataire percevra une indemnité de responsabilité, au prorata de la période durant laquelle il aura assuré le fonctionnement de la régie, dont le taux est précisé dans l'acte de nomination

selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12: Le Président d'Évreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Évreux, le **3 MAI 2017**

Le Receveur Municipal

P.P.

03/05/2017
CH. GRAYEL

Thierry PROUVOST-AUBIER



Le Président

Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE **9 MAI 2017**

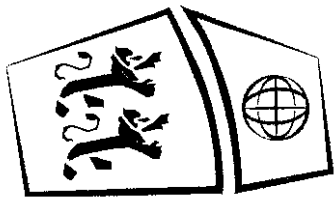
Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Régie n°1009 – Budget 00103

**Le Président
d'Evreux Portes de Normandie**

- VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables
VU l'arrêté institutif en date du 30 mai 2017 qu'il convient de modifier
VU l'avis conforme du comptable public

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est institué auprès d'Evreux Portes de Normandie, une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement de la participation des familles aux transports scolaires des enfants d'Evreux Portes de Normandie et du SITED.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à Saint André de l'Eure 27220 - 8 rue des Epinoches

ARTICLE 3 – La régie fonctionne avec un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT).

ARTICLE 4 – La régie encaisse les participations des familles aux transports scolaires des enfants.

ARTICLE 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèque ;
- 3° : Carte bancaire ;
- 4° : Paiement en ligne

ARTICLE 6 – La régie paie les dépenses suivantes :

- Remboursements des trop-perçus ;
- Remboursements des avoirs

ARTICLE 7 – Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées par virement bancaire et par chèque.

ARTICLE 8 – L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par acte de nomination.

ARTICLE 9 – Un fonds de caisse d'un montant de 80 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 10 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 11 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 €.

ARTICLE 12 – Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10, au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 13 – Le régisseur verse au comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 14 – Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 1 220€.

ARTICLE 15 – Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ; 160 €

ARTICLE 16 – Les mandataires percevront une indemnité de responsabilité, au prorata de la période durant laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie, dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 17 – Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

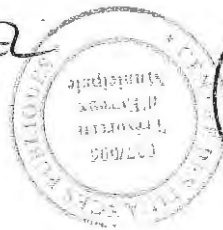
Fait à Evreux, le 27 juin 2017

Le Receveur Municipal

28/06/2017 PIP Christine GRAVEL



Thierry PROUVOST-AUBIER



Le Président



Guy LEFRAND